

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

*Paix - Travail - Patrie*

\*\*\*\*\*

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

\*\*\*\*\*



**REPUBLIC OF CAMEROON**

*Peace - Work - Fatherland*

\*\*\*\*\*

**MINISTRY OF HIGHER EDUCATION**

\*\*\*\*\*



**CADRE STRATEGIQUE DE PERFORMANCE  
(CSP)  
2022-2030**

**DEPS 2021**



**Son Excellence Paul BIYA**  
**Président de la République, Chef de l'État**



**Chief Dr Joseph DION NGUTE**  
*Premier Ministre, Chef du Gouvernement*



**Pr Jacques FAME NDONGO**  
*Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur,*  
*Chancelier des Ordres Académiques*

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>v</b>
<b>ÉQUIPE DE RÉALISATION .....</b>	<b>vi</b>
<b>AVANT-PROPOS.....</b>	<b>vii</b>
<b>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES .....</b>	<b>ix</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1. PRESENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN..</b>	<b>4</b>
1. Le paysage de l'Enseignement supérieur camerounais .....	4
2. Les réformes universitaires camerounaises : une réponse aux enjeux de développement socioéconomique .....	7
3. La massification de la population étudiante au Cameroun : un des enjeux majeurs de la nouvelle gouvernance universitaire .....	9
<b>CHAPITRE 2 : EVALUATION DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE .....</b>	<b>15</b>
1. COMPLETUDE ET ANCRAGE DES PROGRAMMES ET NIVEAU D'IMPLICATION DES ACTEURS .....	17
2. STRUCTURATION DU PROGRAMME.....	20
3. Qualité du dispositif de collecte des données.....	23
4. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces : Programme 241, 242, 243.....	24
<b>CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA PERFORMANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR .....</b>	<b>26</b>
1. Objectifs globaux et sectoriels .....	26
2. Orientations stratégiques pour l'administration .....	28
3. Réformes majeures.....	32
<b>CHAPITRE 4 : CARTOGRAPHIE DES PROGRAMMES 2022-2030 .....</b>	<b>34</b>
1. Motifs de reformulation/reconfiguration des programmes.....	34
2. Présentation des programmes.....	51
3. Caractérisation des programmes .....	54
4. Déclinaison des programmes en actions .....	59
5. Identification des activités majeures.....	73
6. Préoccupations d'ordre sectoriel.....	81
<b>CHAPITRE 5 : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION .....</b>	<b>82</b>
1. Pilotage, coordination et synergie d'actions.....	82
2. Dispositif statistique.....	83
3. Tableau de bord de pilotage des indicateurs de performance.....	84
4. Ressources humaines pour le suivi-évaluation de la performance.....	87
<b>ANNEXES .....</b>	<b>88</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>177</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Appréciation du champ de couverture des programmes par rapport aux missions .....	18
Tableau 2: Appréciation de la complétude de la cartographie des programmes.....	19
Tableau 3 : Appréciation des stratégies des programmes.....	20
Tableau 4: Appréciation de la qualité des objectifs des programmes .....	20
Tableau 5: Appréciation de la qualité des indicateurs des programmes.....	21
Tableau 6: Appréciation de la déclinaison des programmes en actions.....	22
Tableau 7: Commentaires dialogue de gestion et facteurs ayant entravé la mise en œuvre des programmes .....	23
Tableau 8: Analyse SWOT .....	24
Tableau 9: Axes stratégiques de la Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation..	28
Tableau 10: Orientations stratégiques de l'Enseignement supérieur dans la SDN30.....	29
Tableau 11: Orientations stratégiques du Secteur de l'éducation et de la formation dans le Document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation.....	31
Tableau 12: les réformes majeures de l'Enseignement supérieur dans la SDN30.....	32
Tableau 13: présentation synoptique des programmes avant et après la relecture .....	35
Tableau 14: Présentation des programmes .....	51
Tableau 15: Synthèse de la caractérisation des programmes .....	58
Tableau 16: Programme 241.....	59
Tableau 17: Programme 242.....	63
Tableau 18: Programme 243.....	66
Tableau 19: Programme 244.....	69
Tableau 20: Activités majeures.....	73
Tableau 21: Les préoccupations d'ordre sectoriel.....	81
Tableau 22: Indicateurs de suivi-évaluation de la performance au MINESUP .....	84
Tableau 23: Personnel compétent pour le suivi-évaluation des programmes.....	87
Tableau 24: Personnel compétent pour le suivi-évaluation des programmes.....	87

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

**SUPERVISION GÉNÉRALE :** Pr FAME NDONGO Jacques, Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques.

**SUPERVISION TECHNIQUE :** Pr GABSA NYONGBET Wilfred, Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

### COORDINATION GÉNÉRALE :

**Dr MOHAMADOU GUIDADO**, Chef de Division des Études, de la Prospective et des Statistiques;

**Mme MBONO Marie Joséphine**, Directeur des Affaires Générales;

**Pr PEGNYEMB Dieudonné**, Responsable du Programme 241;

**Pr MBIA Jean-Paul**, Responsable du Programme 242;

**Pr LOGMO MBELEK Aaron**, Responsable du Programme 243;

**Pr GABSA NYONGBET Wilfred**, Responsable du Programme 244.

### COORDINATION TECHNIQUE :

**Dr MOHAMADOU GUIDADO**, Chef de Division des Études, de la Prospective et des Statistiques;

**M. ETEKI ELOUNDOU Laurice Serge**, Chef de Cellule des Études et de la Prospective.

### CONCEPTION ET RÉALISATION :

**M. ETEKI ELOUNDOU Laurice Serge**, Chef de Cellule des Études et de la Prospective ;

**M. FIRISSOU WINA Blaise**, Chef de Cellule des Statistiques.

**SECRETARIAT TECHNIQUE :** **M. ETEKI ELOUNDOU Laurice Serge**, Chef de Cellule des Études et de la Prospective ; **M. FIRISSOU WINA Blaise**, Chef de Cellule des Statistiques ; **M NDJANKOUO Joseph**, CEA1 à la Cellule des Etudes et de la Prospective; **Mme Rebecca NGO NSOGA**, CEA2 Cellule des Études et de la Prospective ; **Mme KABEYENE NKOTO Jeanne C.F** Epse **BIDJANG**, CEA3 Cellule des Études et de la Prospective ; **Mme EKOM METO'O** Epse **MBALA NOA**, CEA4 Cellule des Études et de la Prospective ; **M. EWONDO Ildevert**, CEA1 Cellule des Statistiques ; **M. NGASSAM Jean Blaise**, CEA2 Cellule des Statistiques ; **Mme TANG Christiane**, Cadre à la CELSTAT, **M. FOTSO MBOBDA Josué Kevin**, Ingénieur Statisticien Economiste – Cadre CELSTAT; **M. ONANA BASSANG'NA Jean Colbert**, Ingénieur des Travaux Statistiques – Cadre CELSTAT ; **M. MINDJIMIZANG OLINGA Landry**, Technicien Principal de la Statistique – Cadre CELSTAT; **Mme NDONGO Enisse**, Cadre à la DRCU; **M. AYIMBOLO Augustin**, Cadre auprès du CT1.

**Assistés de :** **Mme NGO NJEE Carolle Céleste**, **M. NGOTHA BIWOLE Thierry**, **Mme KOUAM née NGUEMDJO Rosalie**, **Mme EWANDE MESSINA Carole Régine**, Cadres à la Cellule des Études et de la Prospective ; **Mme BITEP KOSSENE NDJA Ursula**, **M. WEMBE André**, Cadres à la Cellule des Statistiques ; **Mme MBIMBIYODI Agnès Epse NNA**, **M. NJIKE TCHOUKWAM Alain H**, **M. MEZING Gabriel**, **Mme MAPAH Vanessa**, **Mme DIKITA Suzanne**, **Mme MBEZELE Anasthasie**, Cadres à la DEPS ; **M. YEPMO TCHOUGUE Marius**, **M. MENDOUGA BILOA Jacques Francis**, agents à la Cellule des Études et de la Prospective ; **M. BEVELA Benoît Bruce**, agent à la DEPS ; **M. YOUKE Jacques**, cadre à la Cellule des Statistiques.

Avec l'accompagnement technique d'une équipe mixte MINEPAT-MINFI-INS et GIZ constituée de:

**Pr SOH FOTSING**, **M. NDAME Claude**, **M. NDAM Patrick Karl**, **Mme TCHATCHOU Noelle**, **M. BESSONG à BEB Junior**, **M. BEKONO Remy**.

## AVANT-PROPOS

Depuis 2020, le Cameroun a entamé la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 dont l'objectif est d'atteindre le niveau de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cette stratégie représente la deuxième phase de la Vision 2035 qui est celle de faire du Cameroun, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. La mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ayant permis de poser les jalons d'une croissance soutenue à travers les projets structurants et la dynamisation de la croissance, la SND30 vient consolider et accélérer le rythme de cette croissance afin d'atteindre un taux de croissance à deux chiffres et un taux moyen de 8% sur la décade 2020-2030.

Ce deuxième chantier qu'engage le Cameroun dans sa marche vers l'émergence après celui du DSCE nécessite une mobilisation de l'ensemble de la Nation et notamment les acteurs institutionnels et non institutionnels. Pour son opérationnalisation, quatre piliers sous-tendent cette stratégie à savoir :

- la transformation structurelle de l'économie ;
- le développement du capital humain et du bien-être ;
- la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ;
- la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

Les objectifs poursuivis sont entre autres :

- *La consolidation de la croissance;*
- *La transformation industrielle;*
- *L'intensification de la mécanisation de l'agriculture ;*
- *L'élargissement de la distribution des richesses;*
- *L'amélioration de la gouvernance.*

De par ses missions d'enseignement, de recherche et d'appui au développement, l'enseignement supérieur est appelé à jouer pleinement son rôle dans l'atteinte de ces objectifs. Ledit rôle se résumerait en l'opérationnalisation, et ce de façon optimale, de la Nouvelle Gouvernance Universitaire, axée sur le triptyque Assurance-qualité, Professionnalisation des enseignements et Employabilité des diplômés. Il s'agira plus spécifiquement de :

- (i) contribuer à la mise en place d'un système national de recherche et d'innovation qui met en relation la sphère de la formation, la sphère de la recherche et la sphère de la production ;



- (ii) produire qualitativement et quantitativement un capital humain capable de porter l'ambition de développement du Cameroun pour cette décade 2020-2030 ;
- (iii) mettre en place un dispositif incitatif visant à accroître l'offre de formation technique, professionnel et technologique ;
- (iv) professionnaliser davantage les enseignements en s'appuyant sur le numérique pour faciliter l'insertion économique des diplômés de l'enseignement supérieur ;
- (v) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics) ;
- (vi) contribuer à la transformation structurelle de l'économie et à l'insertion à travers la production et le transfert des résultats de la recherche universitaire au secteur productif et la détection, la formation, l'appui et l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales portées par les diplômés de l'enseignement supérieur et développées dans les incubateurs d'entreprises logées dans les universités et les IPES.

A cet effet, le Ministère de l'Enseignement Supérieur a procédé, comme toutes les autres administrations, à l'élaboration d'un nouveau Cadre Stratégique de Performance (CSP), pour la période 2022-2030. La principale innovation dans la conception de cet outil de planification stratégique réside dans l'élaboration d'un plan d'action pour sa mise en œuvre qui précise l'indentification des indicateurs, leur description, les modalités de collecte et d'analyse des données ainsi que les modalités d'interprétation de ces indicateurs pour le suivi-évaluation de chaque action.

Pour mieux atteindre les objectifs ci-dessus cités, il a fallu au préalable procéder à la relecture et à la refonte des programmes du Ministère par l'ensemble des acteurs afin de les aligner aux orientations de la SND30. Les nouvelles orientations ainsi arrêtées pour la période 2022-2030 grâce à la contribution des différentes parties prenantes (Universités d'Etat, Responsables de programmes, autres services du ministère, MINEPAT, MINFI, INS, GIZ) au cours d'un atelier de validation, épousent désormais les aspirations du Gouvernement et celles de l'ensemble des parties prenantes du sous-secteur de l'enseignement supérieur. Il revient donc aux structures opérationnelles que sont les Universités d'Etat et les IPES, d'aligner à leur tour, leurs plans stratégiques de développement aux orientations du présent Cadre Stratégique de Performance (CSP) pour une contribution optimale de notre système d'enseignement supérieur à la réussite de la mise en œuvre de cette deuxième phase de la Vision 2035.



**Pr Jacques FAME NDONGO**

## ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

<b>AIMS</b>	African Institut of Mathematical Sciences
<b>BUCREP</b>	Bureau Central de Recrutement et des Études de Population
<b>CELSTAT</b>	Cellule des Statistiques
<b>CEP</b>	Cellule des Etudes et de la Prospective
<b>CSP</b>	Cadre Stratégique de Performance
<b>DEPS</b>	Division des Études, de la Prospective et des Statistiques
<b>DQAF</b>	Data Quality Acces Framework
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>FMI</b>	Fond Monétaire International
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IPES</b>	Institutions Privées de l'Enseignement Supérieur
<b>MINEPAT</b>	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINFI</b>	Ministère des Finances
<b>MINESUP</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur
<b>MINRESI</b>	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
<b>NSDD</b>	Normes Spéciales de Diffusion des Données
<b>ODD4</b>	Objectifs du Développement Durable (Qualité de l'Éducation)
<b>PPBS</b>	Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi
<b>PRO-ACTP</b>	Programme d'Appui à la Composante Technologique et Professionnelle
<b>SIGE</b>	Système d'Information Global pour la Gestion du Secteur de l'Education et de la formation
<b>SND30</b>	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
<b>SNIS</b>	Système National d'Information Statistique
<b>SNDS</b>	Système National de Développement de la Statistique

<b>SSEF</b>	Stratégie du Secteur de l'Education et la Formation
<b>SSN</b>	Système Statistique National
<b>STEM</b>	Science, Technology, Engineering and Mathematics
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UBA</b>	Université de Bamenda
<b>UBUEA</b>	Université de Buea
<b>UDLA</b>	Université de Douala
<b>UDSCH</b>	Université de Dschang
<b>UNDERE</b>	Université de Ngaoundéré
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.
<b>UYDE I</b>	Université de Yaoundé I
<b>UYDE II</b>	Université de Yaoundé II-SOA

## INTRODUCTION

Dans la recherche d'un mieux-être pour ses populations, le Cameroun s'est donné une vision à long terme dont l'ambition est de devenir : « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Cette vision intègre un ensemble d'objectifs généraux et de phases intermédiaires qui sont : (i) la consolidation du processus démocratique et la préservation de l'unité nationale dans le respect de la diversité, (ii) la réduction de la pauvreté, (iii) l'atteinte du stade de pays à revenus intermédiaires et enfin (iv) l'atteinte du stade de nouveau pays industrialisé (pays émergent).

Pour réaliser les objectifs susmentionnés, le Gouvernement a adopté un phasage de sa Vision de développement en trois séquences à savoir : la première phase sous-tendue par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), qui couvrait la période 2010-2020 et dont l'objectif était d'accélérer la croissance et de lutter contre la pauvreté ; la deuxième avec la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) qui couvre la période 2020-2030 et dont l'objectif est d'atteindre le niveau de pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure ; et la dernière phase qui couvrira la période 2030-2035 et dont l'objectif sera de devenir un nouveau pays industrialisé, un pays émergent.

Pour la présente phase (2020-2030) adossée sur la SND30, le Gouvernement mise sur la consolidation de la croissance, la transformation industrielle, l'intensification de la mécanisation de l'agriculture, l'élargissement de la distribution des richesses et l'amélioration de la gouvernance pour devenir un pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieur. Quatre piliers sous-tendent donc cette stratégie à savoir : la transformation structurelle de l'économie, le développement du capital humain et du bien-être, la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

De ces quatre piliers qui sous-tendent la SND30, l'enseignement supérieur, de par ses missions d'enseignement, de formation, de recherche et d'appui au développement, est plus attendu sur les chantiers de trois piliers à savoir : la transformation structurelle de l'économie, le Développement du capital humain et du bien-être, la Promotion de l'emploi et de l'insertion économique, sans moins négliger le quatrième pilier qu'est la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat. Il s'agira plus spécifiquement pour ce sous-secteur, en plus de ses missions traditionnelles rappelées ci-dessus et contenues dans le Décret n°2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation de ce ministère : (i) de contribuer à la mise en place d'un système national de recherche et d'innovation qui met en

relation la sphère de la formation, la sphère de la recherche et la sphère de la production ; (ii) de produire qualitativement et quantitativement un capital humain capable de porter l'ambition de développement du Cameroun pour cette décennie 2020-2030 ; (iii) mettre en place d'un dispositif incitatif visant à accroître l'offre de formation technique, professionnelle et technologique (iv) professionnaliser davantage les enseignements en s'appuyant sur le numérique pour faciliter l'insertion économique des diplômés de l'enseignement supérieur, (v) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics) et, (vi) contribuer à la transformation structurelle de l'économie et à l'insertion à travers la production et le transfert des résultats de la recherche universitaire au secteur productif et la détection, la formation, l'appui et l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales portées par les diplômés de l'enseignement supérieur et développées dans les incubateurs d'entreprises logés dans les universités et les IPES. Tout cela vise à opérationnaliser de façon optimale, le triptyque assurance-qualité, professionnalisation des enseignements, employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur qui sont les trois axes majeurs de la Nouvelle Gouvernance Universitaire dans un environnement marqué par la résurgence de la pandémie du Covid-19.

Afin d'améliorer la mise en œuvre, la lisibilité et la cohérence des actions à mener dans ce sous-secteur stratégique, des programmes ont été mis sur pied. Ces programmes déclinent en actions, activités et tâches l'ensemble des attentes de la SND30 dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur. Cette programmation des actions du Ministère de l'Enseignement Supérieur permettra à ce sous-secteur de contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs de la deuxième phase de la Vision 2035.

La méthodologie qui a prévalu lors des travaux d'élaboration de ce Cadre Stratégique de Performance (CSP) du MINESUP afin de l'arrimer aux orientations de la SND30, était axée autour de trois points à savoir :

- les travaux de base au sein du MINESUP avec le lancement du processus au cours d'un atelier présidé par Monsieur le Secrétaire Général du MINESUP, ensuite l'évaluation des programmes, la relecture et la redéfinition des programmes, actions et activités. Ce travail préalable a été fait par les responsables de programmes, les responsables de la Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques, et les responsables de la budgétisation du MINESUP sous l'accompagnement technique d'une équipe mixte MINEPAT-MINFI ;
- la tenue, au Monte Febe, d'un Atelier sectoriel d'examen et de mise en cohérence des programmes reconfigurés en présence des ministères en charge du secteur de

- l'Education et de la Formation et du MINRESI. Tout ceci, toujours sous l'accompagnement technique d'une équipe mixte MINEPAT, MINFI, MINFOPRA, INS ;
- la validation au sein du MINESUP, des nouveaux programmes en présence des responsables des programmes, les représentants des universités d'Etat, les responsables du ministère et l'équipe technique mixte MINEPAT, MINFI, INS, sans oublier l'appui et l'accompagnement de la GIZ.

Le document ainsi produit est structuré en cinq Chapitres à savoir :

- **Chapitre 1 : PRESENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN.** Il s'agit ici de présenter le sous-secteur de l'enseignement supérieur de manière sommaire en insistant sur ses missions et ses défis.
- **Chapitre 2 : EVALUATION DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE.** Il permet de faire une analyse critique et de tirer les leçons des programmes qui étaient jusqu'ici mis en œuvre au MINESUP ;
- **Chapitre 3 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION.** Dans ce chapitre, il est question de formuler les orientations stratégiques pour la performance du MINESUP. Il est surtout question d'identifier dans la SND30 et la Stratégie du Secteur de l'Education et la Formation (SSEF), sans omettre les missions statutaires du ministère, les ODD, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les prescriptions du Chef de l'Etat, toutes les orientations relevant des domaines de compétence du MINESUP et bien entendu, toutes les réformes majeures qui interpellent ce ministère pour la période 2020-2030 ;
- **Chapitre 4 : CARTOGRAPHIE DES PROGRAMMES 2022-2030.** Il est question dans ce chapitre, de décliner la nouvelle cartographie des programmes du MINESUP avec les stratégies-programmes ainsi que les actions et les indicateurs de performance.
- **Chapitre 5 : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION.** Ce chapitre précise le dispositif à mettre en place pour suivre et évaluer la mise en œuvre des programmes.

# CHAPITRE 1. PRESENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN

L'Enseignement supérieur au Cameroun est constitué de l'ensemble des enseignements post-secondaires assurés par les institutions publiques (Universités d'État et Institutions Sous Tutelle) et par les Institutions Privées agréées comme établissements d'Enseignement supérieur par l'État<sup>1</sup>. Ce sous-secteur de l'éducation camerounaise connaît depuis une quinzaine d'années de grandes mutations. Le nombre d'étudiants croît à un rythme soutenu, preuve de la vitalité du système éducatif dans son ensemble sous l'impulsion du Gouvernement. Cette pression croissante multifactorielle exige de la part des Pouvoirs publics, une vision prospectiviste fondée sur une politique d'anticipation. L'Enseignement supérieur, reconnu comme étant le cœur des mutations socioéconomiques et technologiques dans un contexte globalisé d'économie du savoir, est aujourd'hui contraint d'assurer efficacement sa triple mission de formation des cadres de haut niveau, de recherche et d'appui au développement, sous le prisme du triptyque « *assurance-qualité, professionnalisation des enseignements et employabilité des diplômés* » (MINESUP, 2017).

L'Université camerounaise post indépendance du pays en 1960 (Fouda Ndjodo et Awono Onana, 2012) fixe dès le départ, un ensemble de missions en matière d'Enseignement supérieur et de recherche permettant à l'institution de participer au développement. La vitalité de ce sous-secteur suscite aujourd'hui de nouveaux enjeux inhérents au développement des infrastructures de formation et de recherche adaptées à l'évolution de la demande, à l'appui aux étudiants, au recrutement du personnel enseignant, aux financements... La maîtrise des données statistiques occupe à cet effet une place importante, centrale et donc capitale pour observer les tendances lourdes, les analyser et les interpréter en vue d'arbitrer des choix stratégiques dans le cadre des scénarii au bénéfice d'une planification appropriée des besoins actuels et futurs.

## 1. Le paysage de l'Enseignement supérieur camerounais

Le système de l'Enseignement supérieur camerounais présente une architecture comprenant, d'une part, huit Universités d'État et quatre institutions sous tutelle du MINESUP et d'autre part, les universités et instituts privés d'Enseignement supérieur (IPES). Cette architecture est le résultat de la grande réforme universitaire de 1993. Avec le

---

<sup>1</sup> Article 1(2) de la loi n°005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement supérieur.

décongestionnement de l'Université de Yaoundé, combiné à la création de nouvelles Universités d'État, à la diversification et à la densification des offres de formation, à la libéralisation du sous-secteur et à la pression des demandes de formation issues du secondaire, en une vingtaine d'années le nombre d'étudiants s'est considérablement accru. Une des tendances observées quant à leur choix d'orientation pour les filières professionnelles se justifierait par les besoins et opportunités du marché de l'emploi. Ce constat témoigne de la prise de conscience pour la mise en place d'une politique d'Enseignement supérieur devant se fonder sur une planification fiable, avec des données disponibles et à jour pour le pilotage efficace et efficient du système d'Enseignement supérieur camerounais.

L'Enseignement supérieur est un levier stratégique et opérationnel de l'émergence du Cameroun. Un bref aperçu de son évolution montre que le Cameroun subit de profondes modifications de son paysage universitaire à travers trois réformes majeures qui permettront dès 1993 de passer de l'Université de Yaoundé (appelée Université fédérale du Cameroun créée en 1962 et érigée sur les fondations du Centre national pour les Études supérieures créé en 1961) à huit universités d'État :

- Université de Bamenda (UBa) ;
- Université de Buea (UB) ;
- Université de Douala (UD) ;
- Université de Dschang (UDs) ;
- Université de Maroua (UMa) ;
- Université de Ngaoundéré (UN) ;
- Université de Yaoundé I (UYI) ;
- Université de Yaoundé II (UYII).

Ces huit universités sont toutes structurées en établissements, selon la même logique disciplinaire classique et forment un paysage universitaire assez lisible (Courtellemont P., Sebban P., 2019). Elles regroupent 74 établissements (facultés, instituts, grandes écoles) localisés dans les 10 régions que compte le pays. Deux de ces universités (Bamenda et Buea) sont de tradition anglo-saxonne et participent de la matérialisation concrète du bilinguisme et du multiculturalisme tel que définis par la Constitution de la République du Cameroun.



Quatre institutions sous-tutelles participent à la densification et à la complexification de l'architecture de l'Enseignement supérieur camerounais : l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) sous la tutelle du Ministère des Travaux publics, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et l'École Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUPTIC) sous la tutelle technique du Ministère des Postes et Télécommunications et enfin (AIMS) African Institute of Mathematical Sciences qui est une école à vocation sous régional.

Pour ce qui est des IPES, la région du Centre vient en tête avec 33,06% des établissements suivie, de la région du Littoral avec 24,49%, ensuite la région du Sud-Ouest avec 13,47%, et enfin la région de l'Ouest avec 10,06%. Les autres régions du pays viennent avec des proportions inférieures à 10%. C'est ainsi que la région du Nord-Ouest a 9,09% des établissements, suivie de la région du Sud avec 2,86%, puis la région du Nord 1,77% et enfin la région de l'Est avec 1,63%. Les régions de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord ont chacune une représentativité de 1,22% des établissements.

L'université camerounaise s'est ainsi développée en privilégiant à la fois le besoin de couvrir le périmètre disciplinaire le plus large possible à tous les niveaux de formation (Licence, Master et Doctorat) et la recherche de l'excellence. Les universités d'État proposent des offres de formation dans huit grands domaines disciplinaires selon la Classification Internationale Type Éducation (CITE, 2011) :

- Éducation ;
- Lettres et Arts ;
- Sciences sociales, Commerces et Droit ;
- Sciences ;
- Ingénierie et Industries de transformation et production ;
- Agriculture ;
- Santé et Protection sociales ;
- Services.

À l'exception de l'Université de Yaoundé II Soa qui offre des formations mono-disciplinaires relevant des Sciences sociales, Commerce et Droit, les sept autres universités

d'État sont en effet pluridisciplinaires et proposent des formations facultaires et technologiques (ingénierie).

Le fonctionnement du sous-système d'Enseignement supérieur est aujourd'hui encadré par la nouvelle gouvernance universitaire prescrite par le Président de la République, Chef de l'État, et mise en œuvre par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Celle-ci définit les nouvelles orientations stratégiques de l'université camerounaise dans le contexte socio-économique du changement de paradigme qui l'amène à passer de la formation traditionnelle de hauts diplômés sans débouchés à la densification et à la diversification de l'offre de formation technologique, en vue de la production massive d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et arrimée au nouveau référentiel de l'emploi à l'international (Messina G.-M., 2011).

La nouvelle gouvernance universitaire induit la professionnalisation des enseignements, l'assurance qualité et l'employabilité des diplômés afin de faire de l'université camerounaise une dynamique de création de richesses, de diffusion de savoir, des compétences ; de la création de nouvelles offres de formation en rapport avec les besoins de l'économie ; le développement des dimensions cognitive, imaginative et créative auprès des apprenants ; le développement de l'ingénierie pédagogique ; le développement des technologies pédagogiques multi média ; les initiatives d'entrepreneuriat universitaires ; de création de start-up, des incubateurs et pépinières d'entreprises, le développement partenarial avec les entreprises, les activités génératrices de revenus ; les expertises et contributions dans les programmes et projets nationaux ;...

## **2. Les réformes universitaires camerounaises : une réponse aux enjeux de développement socioéconomique**

L'Enseignement supérieur au Cameroun est régi par le décret 92/74 du 13 avril 1992<sup>2</sup>, complété par les décrets 93/026 du 09 janvier 1993 et le décret 93/027 du 09 janvier 1993<sup>3</sup>, la loi 005 du 16 avril 2001<sup>4</sup>, le décret n°2001/832/PM du 19 septembre 2001<sup>5</sup>, et le

---

<sup>2</sup>Décret n° 92/74 portant transformation des Centres universitaires en Universités.

<sup>3</sup>Décret n°93/026 du 09 janvier 2013 portant création de 6 universités d'État : Buéa, Dschang, Ngaoundéré, Yaoundé I et Yaoundé II et Décret n°93/027 du 09 janvier 2013 du Président de la République portant dispositions communes aux universités d'Etat.

<sup>4</sup> Loi N°005 du 16 avril 2001 Portant orientation de l'Enseignement supérieur.

<sup>5</sup> Décret n°2001/832/PM du 19 septembre 2001 qui fixe les règles communes applicables aux institutions privées d'enseignement supérieur.

décret 2005/383 du 17 octobre 2005<sup>6</sup>. Ces dispositions législatives et réglementaires ont fait évoluer le système d'Enseignement supérieur par une série de réformes, dont la plus récente a porté sur la mise en place depuis l'année académique 2007-2008 du système LMD structurant les études supérieures en 3 cycles conduisant graduellement aux diplômes de Licence, de Master et de Doctorat. Ces réformes venaient ainsi traduire la volonté manifeste de l'État camerounais d'intégrer l'Enseignement supérieur dans une perspective de développement. À travers toutes ces réformes, le Gouvernement de la République souhaitait ainsi donner l'opportunité à l'université camerounaise d'assumer pleinement ses missions essentielles telles que définies par le Conseil de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique créé en 1974 lors de sa deuxième session en 1982 (MINEDUC, 1974).

La réforme de 1993 qui acte véritablement la modernisation du sous-système d'Enseignement supérieur aura ainsi permis de :

- décentraliser pour faire face à l'explosion démographique au sein de l'Université fédérale de Yaoundé et préserver la qualité de la formation. Cette décentralisation s'est appuyée sur les quatre Centres universitaires créés en 1977 (Dschang, Buea, Douala, Ngaoundéré) et dont le but était d'offrir une formation professionnelle de qualité et plus adaptée aux réalités de l'environnement ;
- professionnaliser pour améliorer le rendement externe du système. Les huit universités sont davantage tournées vers une plus grande professionnalisation des enseignements ;
- régionaliser pour ancrer les nouvelles universités dans leur environnement socioéconomique et optimiser la dynamique régionale de développement.

En matière de gouvernance, elle a permis l'introduction d'un nouveau partage des rôles entre le ministère (la tutelle) et les établissements d'Enseignement supérieur. Bien que de nombreuses compétences aient été transférées vers les universités, la réforme a appuyé le rôle du ministère en tant que tutelle forte pour assurer la cohérence du système. Les universités sont aujourd'hui dotées du statut juridique d'« établissements publics à caractère scientifique et culturel, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, administrative et académique ». Ainsi, la nouvelle gouvernance universitaire constitue un vecteur de la vitalité du sous-système de l'Enseignement supérieur camerounais, et dont il

---

<sup>6</sup>Décret n° 2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles applicables aux universités.

est important d'assurer la maîtrise des données statistiques en vue de l'élaboration d'une politique de développement de l'Enseignement supérieur plus performante.

### **3. La massification de la population étudiante au Cameroun : un des enjeux majeurs de la nouvelle gouvernance universitaire**

L'université camerounaise est contrainte à relever le défi de la demande croissante des demandes en formations tant au niveau national qu'au niveau sous régional. De 1995 à 2014, le sous-système d'Enseignement secondaire a produit annuellement en moyenne 60 000 bacheliers. Depuis 2015, cette moyenne est passée à 90 000 selon les données fournies par l'Office du Baccalauréat et le GCE Board (MINESUP, 2017). La vitalité de ce sous-système a contribué de façon significative à la massification de la population étudiante au Cameroun. Celle-ci a connu une augmentation de plus de 20 % par an jusqu'en 2014 dans les universités d'État et plus de 8% dans les IPES. Ces proportions ont toutefois constitué le niveau le plus élevé. La population estudiantine est ainsi passée de 19 598 en 1986 à 44 551 en 1992-1993, données correspondant à l'université fédérale du Cameroun (Fouda Ndjodo et Awono Onana C., 2012). De 2017 à 2019, l'Enseignement supérieur a accueilli respectivement 295 058 étudiants, 323 672 et 350 498 avec une baisse significative de la disparité H/F (42% de femmes en moyenne). Ces effectifs témoignent de la vitalité de ce sous-système qui reste dans l'ensemble porté par les Universités d'État (82%).

La massification et l'employabilité constituent aujourd'hui des défis majeurs de la nouvelle gouvernance universitaire qui impliquent pour le Gouvernement de la République l'adoption des choix stratégiques majeurs pour l'avenir du pays, en ce qui concerne la professionnalisation des formations plus en lien avec les besoins immédiats du pays et la culture entrepreneuriale au sein de nos Universités. L'efficacité de ces choix repose sur la maîtrise d'une bonne planification afin d'atteindre les meilleurs résultats et de contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Vision 2035. Ce préalable justifie pleinement l'élaboration du présent Cadre Stratégique de Performance 2022-2030 au regard de la vitalité relevée plus haut et des attentes de la SND30 concernant ce sous-secteur.

#### 4. Tableau synoptique de quelques indicateurs dans l'enseignement supérieur

	Indicateur	Année			
		2016	2017	2018	2019
<b>I.</b>	<b>Effectif des Bacheliers des Enseignements Secondaires</b>				
	<b>Office du Baccalauréat et GCE Board</b>	<b>95 565</b>	<b>92 016</b>	<b>109 487</b>	<b>116 930</b>
	<i>Garçons</i>	48 014	46 524	56 498	55 981
	<i>Filles</i>	47 551	45 492	52 989	60 949
	<b>Office du Baccalauréat</b>	<b>63 650</b>	<b>62 242</b>	<b>69 183</b>	<b>89 200</b>
	<i>Garçons</i>	30 603	32 891	33 589	44 215
	<i>Filles</i>	33 047	29 351	35 594	44 985
	<b>GCE Bord</b>	<b>31 915</b>	<b>29 774</b>	<b>40 304</b>	<b>27 730</b>
	<i>Garçons</i>	17 411	13 633	17 395	11 766
	<i>Filles</i>	14 504	16 141	22 909	15 964
<b>II.</b>	<b>Indicateurs d'accès</b>				
<b>II.1</b>	<b>Effectifs</b>				
	<b>1. Effectif des étudiants dans l'ensemble</b>	<b>286 413</b>	<b>295 058</b>	<b>323 672</b>	<b>350 498</b>
	<i>Universités d'État</i>	<b>234 569</b>	<b>244 500</b>	<b>269 509</b>	<b>287 609</b>
	<i>IPES</i>	<b>48 652</b>	<b>48 049</b>	<b>51 197</b>	<b>59 275</b>
	<i>Institutions à Statut Particulier</i>	<b>3 192</b>	<b>2 509</b>	<b>2 966</b>	<b>3 614</b>
	<b>2. Établissements dans les Universités d'État</b>	<b>234 569</b>	<b>244 500</b>	<b>269 508</b>	<b>287 609</b>
	<i>Établissements Facultaires Classiques</i>	<b>187 358</b>	<b>190 888</b>	<b>214 421</b>	<b>224 550</b>
	<i>Filles</i>	85 113	89 137	98 296	99 350
	<i>Garçons</i>	102 245	101 751	116 125	125 200
	<i>Établissement Technologiques et Professionnels</i>	<b>47 211</b>	<b>53 612</b>	<b>55 087</b>	<b>63 059</b>
	<i>Filles</i>	17 968	20 548	21 988	28 188
	<i>Garçons</i>	29 243	33 064	33 099	34 871
	<b>3. Orientation de la filière dans les Établissements Facultaires et Classiques</b>	...	...	...	<b>224 550</b>
	<i>Filières professionnelles</i>	...	...	...	<b>33 637</b>
	<i>Filles</i>	...	...	...	15 000
	<i>Garçon</i>	...	...	...	18 637
	<i>Filières académiques</i>	...	...	...	<b>190 913</b>
	<i>Filles</i>	...	...	...	84 650
	<i>Garçon</i>	...	...	...	106 263
	<b>4. Effectif des étudiants par Université d'État</b>	<b>234 569</b>	<b>244 500</b>	<b>269 509</b>	<b>287 609</b>
	<b>4.1. Effectif de l'Université de Bamenda</b>	<b>11 538</b>	<b>13 790</b>	<b>16 294</b>	<b>16 365</b>
	<i>Garçons</i>	6 271	6 685	7 905	7 548
	<i>Filles</i>	5 267	7 105	8 389	8 817
	<b>4.2. Effectif de l'Université de Buea</b>	<b>20 732</b>	<b>18 083</b>	<b>17 896</b>	<b>16 891</b>
	<i>Garçons</i>	9 745	8 280	7 954	7 186
	<i>Filles</i>	10 987	9 803	9 942	9 705

	Indicateur	Année			
		2016	2017	2018	2019
	<b>4.3. Effectif de l'Université de Douala</b>	<b>44 154</b>	<b>51 378</b>	<b>49 543</b>	<b>45 965</b>
	<i>Garçons</i>	23 460	28 808	26 959	23 211
	<i>Filles</i>	20 694	22 570	22 584	22 754
	<b>4.4. Effectif de l'Université de Dschang</b>	<b>26 637</b>	<b>27 616</b>	<b>29 817</b>	<b>37 727</b>
	<i>Garçons</i>	14 708	14 581	16 055	20 158
	<i>Filles</i>	11 929	13 035	13 762	17 569
	<b>4.5. Effectif de l'Université de Maroua</b>	<b>16 391</b>	<b>21 336</b>	<b>23 741</b>	<b>32 419</b>
	<i>Garçons</i>	11 205	12 409	16 142	22 704
	<i>Filles</i>	5 186	8 927	7 599	9 715
	<b>4.6. Effectif de l'Université de Ngaoundéré</b>	<b>20 319</b>	<b>21 302</b>	<b>24 101</b>	<b>29 585</b>
	<i>Garçons</i>	14 854	15 632	18 213	22 767
	<i>Filles</i>	5 465	5 670	5 888	6 818
	<b>4.7. Effectif de l'Université de Yaoundé I</b>	<b>55 231</b>	<b>53 169</b>	<b>58 617</b>	<b>56 340</b>
	<i>Garçons</i>	29 400	28 303	31 539	29 307
	<i>Filles</i>	25 831	24 866	27 078	27 033
	<b>4.8. Effectif de l'Université de Yaoundé II</b>	<b>39 567</b>	<b>37 826</b>	<b>49 500</b>	<b>52 317</b>
	<i>Garçons</i>	22 299	20 497	24 760	26 548
	<i>Filles</i>	17 268	17 329	24 740	25 769
	<b>5. Effectif des IPES</b>	<b>48 652</b>	<b>48 049</b>	<b>51 197</b>	<b>59 275</b>
	<i>Garçons</i>	23 098	23 289	24 234	27 629
	<i>Filles</i>	25 554	24 760	26 963	31 646
	<b>6. Établissements à Statut Particulier</b>	<b>3 192</b>	<b>2 509</b>	<b>2 966</b>	<b>3 614</b>
	<i>Garçons</i>	2 236	1 741	2 051	2 406
	<i>Filles</i>	956	768	915	1 208
<b>II.2</b>	<b>Structure des effectifs en pourcentage</b>				
	<b>1. Proportion des étudiants dans l'ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
	<i>Universités d'État</i>	81,90	82,87	83,27	82,06
	<i>IPES</i>	16,99	16,28	15,82	16,91
	<i>Institutions à Statut Particulier</i>	1,11	0,85	0,92	1,03
	<b>2. Part de chaque université d'État</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
	<i>Bamenda</i>	4,9	5,6	6,0	5,7
	<i>Buea</i>	8,8	7,4	6,6	5,9
	<i>Douala</i>	18,8	21,0	18,4	16,0
	<i>Dschang</i>	11,4	11,3	11,1	13,1
	<i>Maroua</i>	7,0	8,7	8,8	11,3
	<i>Ngaoundéré</i>	8,7	8,7	8,9	10,3
	<i>Yaoundé I</i>	23,5	21,7	21,7	19,6
	<i>Yaoundé II</i>	16,9	15,5	18,4	18,2
<b>II.3</b>	<b>Croissance et contribution à la croissance</b>				
	<b>1. Croissance globale de la population des étudiants</b>	<b>11,08</b>	<b>3,02</b>	<b>9,70</b>	<b>8,29</b>
	<i>Universités d'État</i>	9,50	4,23	10,23	6,72
	<i>IPES</i>	20,71	-1,24	6,55	15,78
	<i>ISP</i>	-4,23	-21,40	18,21	21,85

	Indicateur	Année			
		2016	2017	2018	2019
	<b>2. Croissance par université d'État</b>				
	Croissance à l'université de Bamenda		19,52	18,16	0,44
	Croissance à l'université de Buea	9,09	-12,78	-1,03	-5,62
	Croissance à l'université de Douala	4,30	16,36	-3,57	-7,22
	Croissance à l'université de Dschang	0,06	3,68	7,97	26,53
	Croissance à l'université de Maroua	4,19	30,17	11,27	36,55
	Croissance à l'université de Ngaoundéré	5,98	4,84	13,14	22,75
	Croissance à l'université de Yaoundé I	12,87	-3,73	10,25	-3,88
	Croissance à l'université de Yaoundé II	9,35	-4,40	30,86	5,69
	<b>3. Contribution à la croissance globale</b>	<b>11,07</b>	<b>2,97</b>	<b>9,73</b>	<b>8,33</b>
	<i>Universités d'État</i>	7,89	3,47	8,48	5,59
	<i>IPES</i>	3,24	-0,21	1,07	2,50
	<i>ISP</i>	-0,07	-0,29	0,19	0,24
	<b>4. Contribution à la croissance des universités d'État</b>	<b>7,97</b>	<b>0,42</b>	<b>13,00</b>	<b>4,51</b>
	<i>Université de Bamenda</i>	0,32	0,03	3,03	0,38
	<i>Universités de Buea</i>	0,81	-1,13	-0,08	-0,37
	<i>Universités de Douala</i>	0,85	3,08	-0,75	-1,33
	<i>Universités de Dschang</i>	0,01	0,42	0,90	2,93
	<i>Universités de Maroua</i>	1,26	-0,77	1,74	0,66
	<i>Universités de Ngaoundéré</i>	0,53	0,42	1,14	2,03
	<i>Universités de Yaoundé I</i>	2,94	-0,88	2,23	-0,84
	<i>Universités de Yaoundé II</i>	1,58	-0,74	4,77	1,05
<b>II.4</b>	<b>Indicateurs relatifs au genre</b>				
	<b>1. Effectif des femmes parmi les étudiants</b>	<b>123 870</b>	<b>127 728</b>	<b>147 860</b>	<b>161 034</b>
	<i>Université d'État</i>	97 360	102 200	119 982	128 180
	<i>IPES</i>	25 554	24 760	26 963	31 646
	<i>ISP</i>	956	768	915	1 208
	<b>2. Proportion des femmes dans la population estudiantine</b>	<b>43,25</b>	<b>43,29</b>	<b>45,68</b>	<b>45,94</b>
	<i>Université d'État</i>	41,51	41,80	44,52	44,57
	<i>IPES</i>	52,52	51,53	52,67	53,39
	<i>ISP</i>	29,95	30,61	30,85	33,43
<b>III.</b>	<b>Indicateurs sur l'encadrement des étudiants</b>				
<b>III.1</b>	<b>Indicateurs sur les personnels enseignants permanents</b>				
	<b>1. Effectif du personnel enseignant</b>	<b>4 437</b>	<b>4 682</b>	<b>5 249</b>	<b>5 988</b>
	<i>Professeurs</i>	273	387	300	482
	<i>Maître de Conférences</i>	750	934	1 021	1 088
	<i>Chargés de Cours</i>	1 823	1 945	2 112	2 250
	<i>Assistants</i>	1 361	1 267	1 110	1 533
	<i>ATER</i>	230	149	463	299
	<i>Autres</i>	...	...	243	336
	<b>2. Proportion du personnel enseignant en pourcentage</b>				
	<i>Professeurs</i>	6,15	8,27	6,41	10,29

	Indicateur	Année			
		2016	2017	2018	2019
	<i>Maître de Conférences</i>	16,90	19,95	21,81	23,24
	<i>Chargés de Cours</i>	41,09	41,54	45,11	48,06
	<i>Assistants</i>	30,67	27,06	23,71	32,74
	<i>ATER</i>	5,18	3,18	9,89	6,39
	<b>3. Proportion du personnel enseignant de sexe féminin</b>				
	<i>Professeurs</i>	3,30	7,75	10,33	14,52
	<i>Maître de Conférences</i>	5,87	10,28	15,08	17,46
	<i>Chargés de Cours</i>	11,25	16,14	21,68	22,22
	<i>Assistants</i>	15,43	18,47	29,01	28,57
	<i>ATER</i>	9,13	22,82	18,36	25,75
	<b>4. Effectif des enseignants par Université d'État</b>	<b>4 437</b>	<b>4 682</b>	<b>5 249</b>	<b>5 988</b>
	Effectif des enseignants à l'Université de Bamenda	337	278	659	779
	Effectif des enseignants à l'Université de Buea	436	443	584	652
	Effectif des enseignants à l'Université de Douala	758	754	758	1 109
	Effectif des enseignants à l'Université de Dschang	581	638	670	576
	Effectif des enseignants à l'Université de Maroua	462	446	508	607
	Effectif des enseignants à l'Université de Ngaoundéré	413	419	640	722
	Effectif des enseignants à l'Université de Yaoundé I	1 007	1 255	953	953
	Effectif des enseignants à l'Université de Yaoundé II	443	449	477	590
<b>III.2</b>	<b>Le ratio d'encadrement (étudiants/enseignants)</b>				
	Université de Bamenda	34	50	25	21
	Université de Buea	48	41	31	26
	Université de Douala	58	68	65	41
	Université de Dschang	46	43	45	65
	Université de Maroua	35	48	47	53
	Université de Ngaoundéré	49	51	38	41
	Université de Yaoundé I	55	42	62	59
	Université de Yaoundé II	89	84	104	89
<b>IV</b>	<b>Indicateurs sur le budget (en milliards)</b>				
	<b>1. Budget MINESUP</b>	<b>47 644</b>	<b>67 654</b>	<b>61 401</b>	<b>55 952</b>
	<i>Fonctionnement</i>	34 304	42 084	39 861	39 852
	<i>Investissement</i>	13 340	25 570	21 540	16 100
	<b>2. Budget MINESUP par programme (en millions)</b>	<b>44 581</b>	<b>62 582</b>	<b>60 764</b>	<b>55 017</b>
	<i>Programme 241[1]</i>	9 623	7 906	7 518	5 287
	<i>Programme 242[2]</i>	1 268	11 846	2 029	2 192
	<i>Programme 243[3]</i>	207	418	1 096	2 197



	Indicateur	Année			
		2016	2017	2018	2019
	<i>Programme 244[4]</i>	33 483	42 412	50 121	45 341
	<b>3. Université d'État (millions)</b>	<b>83 047</b>	<b>87 559</b>	<b>95 433</b>	<b>90 017</b>
	<i>Droits propres et produits</i>	31 706	34 545	41 101	37 501
	<i>Sub Fonctionnement</i>	35 641	35 943	35 324	32 215
	<i>Sub Investissement</i>	15 700	17 071	19 008	20 301
	<b>3.1 Budget Université de Bamenda</b>	<b>9 215</b>	<b>9 215</b>	<b>11 266</b>	<b>11 178</b>
	<i>Droits propres et produits</i>	3 122	3 122	3 817	5 589
	<i>Sub Fonctionnement</i>	2 582	2 582	3 157	4 327
	<i>Sub Investissement</i>	3 511	3 511	4 292	1 262
	<b>3.2 Budget Université de Buea</b>	<b>8 396</b>	<b>8 396</b>	<b>12 257</b>	<b>9 999</b>
	<i>Droits propres et produits</i>	2 966	2 966	6 065	4 948
	<i>Sub Fonctionnement</i>	4 394	4 394	5 287	4 313
	<i>Sub Investissement</i>	1 036	1 036	905	738
	<b>3.3 Budget Université de Douala</b>	<b>12 737</b>	<b>15 123</b>	<b>15 205</b>	<b>12 655</b>
	<i>Droits propres et produits</i>	6 070	8 483	8 529	8 506
	<i>Sub Fonctionnement</i>	4 729	4 702	4 728	2 850
	<i>Sub Investissement</i>	1 938	1 938	1 948	1 299
	<b>3.4 Budget Université de Dschang</b>	<b>8 552</b>	<b>8 552</b>	<b>10 403</b>	<b>11 863</b>
	<i>Droits propres et produits</i>	3 122	3 122	5 082	4 870
	<i>Sub Fonctionnement</i>	4 394	4 394	4 096	6 470
	<i>Sub Investissement</i>	1 036	1 036	1 225	523
	<b>3.5 Budget Université de Maroua</b>	<b>6 515</b>	<b>8 641</b>	<b>12 367</b>	<b>8 623</b>
	<i>Droits propres et produits</i>	1 823	2 249	4 773	2 918
	<i>Sub Fonctionnement</i>	3 521	3 850	2 243	1 900
	<i>Sub Investissement</i>	1 171	2 542	5 351	3 805
	<b>3.6 Budget Université de Ngaoundéré</b>	<b>8 079</b>	<b>8 079</b>	<b>10 500</b>	<b>10 000</b>
	<i>Droits propres et produits</i>	2 587	2 587	3 362	3 202
	<i>Sub Fonctionnement</i>	4 932	4 932	6 410	6 105
	<i>Sub Investissement</i>	560	560	728	693
	<b>3.7 Budget Université de Yaoundé I</b>	<b>13 636</b>	<b>13 636</b>	<b>13 228</b>	<b>10 047</b>
	<i>Droits propres et produits</i>	5 923	5 923	5 566	4 137
	<i>Sub Fonctionnement</i>	5 500	5 500	5 819	3 800
	<i>Sub Investissement</i>	2 213	2 213	1 843	2 110
	<b>3.8 Budget Université de Yaoundé II</b>	<b>15 917</b>	<b>15 917</b>	<b>10 207</b>	<b>15 652</b>
	<i>Droits propres et produits</i>	6 093	6 093	3 907	3 331
	<i>Sub Fonctionnement</i>	5 589	5 589	3 584	2 450
	<i>Sub Investissement</i>	4 235	4 235	2 716	9 871

## CHAPITRE 2 : EVALUATION DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE<sup>7</sup>

Ce chapitre permet de faire une analyse critique et de tirer les leçons des programmes actuellement mis en œuvre au Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP), par le Décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation de ce ministère, est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur.

A cet effet, il a pour missions organiques :

- ✓ l'organisation, du fonctionnement et du contrôle pédagogique de l'enseignement supérieur ;
- ✓ la pérennisation des missions traditionnelles de l'enseignement supérieur ;
- ✓ la promotion et de la diffusion de la recherche universitaire ;
- ✓ la coopération universitaire internationale en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les Administrations concernées ;
- ✓ la garantie de la qualité de la formation de l'enseignement supérieur...

Le MINESUP comporte quatre (04) programmes dont un programme support et trois programmes opérationnels. Il s'agit de :

**Programme 241:** DEVELOPPEMENT DE LA COMPOSANTE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**Objectif du Programme :** Accroître en quantité et en qualité le nombre des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur.

**Indicateur du programme :** Pourcentage des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur.

ACTION 01: RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE NORMALE

ACTION 02: RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE MÉDICALE

ACTION 03: RENFORCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS TECHNOLOGIQUES

ACTION 04: RENFORCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PROFESSIONNELS DU SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)

---

<sup>7</sup> Confère fiche de synthèse de l'évaluation remplie par chaque responsable de programme.

ACTION 05: RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE AGRONOMIQUE (Y COMPRIS LES SCIENCES HALIEUTIQUES)

ACTION 06: RENFORCEMENT DANS LES FILIERES DES INDUSTRIES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

ACTION 07: AMÉLIORATION DE LA PLACE DE LA FEMME DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

ACTION 08: COORDINATION DE L'UNITE DE GESTION DU PRO-ACTP

**Programme 242 :** MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ETABLISSEMENTS FACULTAIRES CLASSIQUES

**Objectif du Programme :** Donner des compétences et aptitudes professionnelles aux étudiants des établissements facultaires classiques leur permettant de trouver un emploi ou de s'auto-employer.

**Indicateurs du programme :** (i) Taux d'encadrement annuel des étudiants de niveau Master (Nombre d'étudiants/enseignants), (ii) Pourcentage des étudiants des établissements facultaires classiques ayant obtenu un diplôme ou un certificat professionnel par an, (iii) Nombre d'étudiants pour une place assise.

ACTION 01: DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION ET DES FORMES ALTERNATIVES

D'ENSEIGNEMENT

ACTION 03: MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS FACULTAIRES

ACTION 04: RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNELLE

ACTION 05: GOUVERNANCE ET GESTION DES FILIERES PROFESSIONNELLES

**Programme 243 :** DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES

**Objectif du Programme :** Permettre à la recherche universitaire d'impacter positivement le développement du pays en vue de son émergence

**Indicateurs du programme :** Proportion des résultats de la recherche universitaire exploités sur deux (02) ans dans les secteurs prioritaires définis dans le DSCE.

ACTION 01: STRUCTURATION DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE  
ACTION 02: RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA RECHERCHE  
ACTION 04: DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ET DES PARTENARIATS  
UNIVERSITAIRES  
ACTION 06: GOUVERNANCE DE LA RECHERCHE ET DE LA COOPERATION  
UNIVERSITAIRES

**Programme 244 :** GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS  
SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**Objectif du Programme :** Assurer un meilleur pilotage de l'enseignement supérieur

**Indicateurs du programme :** Taux d'exécution des activités budgétisées

ACTION 01: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINESUP  
ACTION 02: ETUDES STRATÉGIQUES ET PLANIFICATION  
ACTION 03: GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE  
ACTION 04: DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION  
STATISTIQUE  
ACTION 05: AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL  
ACTION 06: DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES  
ACTION 07: DÉVELOPPEMENT DES TIC  
ACTION 08: CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE  
ACTION 09: CONSEIL JURIDIQUE AU MINISTÈRE  
ACTION 10: COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES  
ACTION 11: GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

## **1. COMPLETUDE ET ANCRAGE DES PROGRAMMES ET NIVEAU D'IMPLICATION DES ACTEURS**

### **1.1 Champ de couverture des programmes par rapport aux missions**

Les notes attribuées par le Secrétaire Général du MINESUP montrent que le découpage des programmes couvre entièrement les missions qui leur sont dévolues.

**Tableau 1: Appréciation du champ de couverture des programmes par rapport aux missions**

<b>Programme</b>	Note moyenne (moyenne des scores des questions allant de S1Q1 à S1Q6 <i>grille du SG</i> )	<b>Synthèse Commentaires/justifications</b>
<b>Programme 241</b>	5	Le programme est conforme aux missions.
<b>Programme 242</b>	5	Le programme est conforme aux missions.
<b>Programme 243</b>	5	Le programme est conforme aux missions.

### 1.2 Ancrage du programme et implications des acteurs

Le programme 241 avait pour objectif d'accroître en quantité et en qualité le nombre des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'Enseignement Supérieur. Un objectif d'actualité et fortement ancré aux orientations du DSCE et de la SND30 qui vise à inverser la tendance en matière de poids des diplômés de l'Enseignement Supérieur issus des établissements technologiques et professionnels. Grâce aux actions menées dans la période 2010-2020 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, ce poids s'est nettement amélioré et avec la SND30, les efforts devraient être davantage menés avec l'opérationnalisation du PLAN STEM.

Le programme 242 avait pour objectif de donner des compétences et aptitudes professionnelles aux étudiants des établissements facultaires classiques leur permettant de trouver un emploi ou de s'auto-employer. Cet objectif aussi est fortement ancré aux orientations stratégiques dans la mesure où il est assigné au sous-secteur de l'enseignement supérieur par le DSCE. C'est en outre l'émanation d'un discours présidentiel qui prônait la transformation radicale de l'image de l'enseignement supérieur. Toutefois, le responsable du programme 242 recommande l'adaptation de ce programme aux orientations stratégiques de la SND30.

L'objectif du programme 243 s'aligne aux orientations stratégiques du DSCE et aux missions du MINESUP. Cependant, le responsable de ce programme suggère de reformuler l'intitulé de certaines activités afin de mieux atteindre l'objectif global du programme. Il est aussi question dans ce programme d'aligner les actions et les activités aux orientations de la SND30.

**Tableau 2: Appréciation de la complétude de la cartographie des programmes**

<b>Programme</b>	Eléments ayant guidé la formation du programme (S1Q1)	Ancrage de l'objectif du programme aux orientations stratégiques	Niveau d'implication des acteurs dans la définition du contenu du programme (S1Q2)	<b>Synthèse</b> <b>Commentaires/justifications</b>
<b>Programme 241</b>	La problématique du poids des étudiants formés dans les filières technologiques et professionnelles capables de soutenir durablement la croissance du Cameroun.	<b>Très fort</b>	<b>Niveau très élevé</b> même si le choix des filières ne dépend pas seulement de l'offre, mais implique d'autres variables.	La faible appropriation du budget-programme par les acteurs est un frein majeur à la mise en œuvre du programme
<b>Programme 242</b>	L'opérationnalisation de la Nouvelle Gouvernance Universitaire à travers la (i) professionnalisation des enseignements et (ii) l'employabilité des diplômés de l'Enseignement Supérieur	<b>Très Fort</b>	<b>Moyen</b> à cause de l'incompréhension et la faible appropriation du budget-programme	La faible appropriation du budget-programme par les acteurs est un frein majeur à la mise en œuvre du programme
<b>Programme 243</b>	La nécessité que les produits de la recherche universitaire impactent positivement le développement économique et social du pays	<b>Fort</b>	<b>Moyen</b> à cause de la faible appropriation du budget-programme et la résistance au changement	La faible appropriation du budget-programme par les acteurs est un frein majeur à la mise en œuvre du programme

## 2. STRUCTURATION DU PROGRAMME

### 2.1. Stratégie programme

La stratégie du programme 241 vise la modernisation des capacités d'accueil, de l'amélioration du dispositif de pilotage et du management du système et le renforcement du dispositif institutionnel.

La stratégie programme du programme 242 s'est limitée à définir les choix en termes d'axes d'intervention sans toutefois préciser l'agencement qui sera fait de manière à susciter l'atteinte de l'objectif du programme.

**Tableau 3 : Appréciation des stratégies des programmes**

<b>Programme</b>	<b>Appréciation de la stratégie programme (S1Q3) et Commentaires/justifications</b>
Programme 241	Très bien définie
Programme 242	Moyennement
Programme 243	Très bien car elle est définie dans le Projet de Performance Annuel (PPA) 2020-2022

### 2.2. Qualité des objectifs des programmes

Les notes obtenues sont largement au-dessus de la moyenne. Le programme 241 enregistre la plus grande moyenne qui est 4,4, le 242 enregistre une moyenne de 3,8/5 tandis que le programme 243 est à 4/5. Ces notes sont certes fortes mais il n'en demeure pas moins que les responsables de programmes ne mènent pas à terme toutes les activités du programme à cause de l'insuffisance des ressources allouées.

**Tableau 4: Appréciation de la qualité des objectifs des programmes**

<b>Programme</b>	<b>Note moyenne (moyenne des scores des questions allant de S2Q1.1 à S2Q1.5)</b>	<b>Synthèse Commentaires/justifications</b>
Programme 241	4,4	L'objectif tel que défini est très pertinent et réaliste. Cependant les moyens alloués n'ont toujours pas permis de mener toutes les activités du programme.
Programme 242	3,8	L'objectif tel que défini est pertinent et réaliste. Cependant les moyens alloués ne

		permettent pas de mener toutes les activités du programme.
Programme 243	4	L'objectif tel que défini est pertinent et réaliste. L'atteinte de la cible incombe aussi au MINRESI et les moyens alloués ne permettent pas de mener à bien les activités du programme.

### 2.3. Qualité des indicateurs des programmes

Les notes obtenues sur la qualité des indicateurs sont en dessous de la moyenne. C'est en effet, le faible coût de la collecte de données et l'invariabilité de l'indicateur qui justifie ce score. Il serait envisageable de voir dans quelle mesure opérationnaliser les indicateurs des programmes du MINESUP et de donner une importance au coût de la collecte des données.

**Tableau 5: Appréciation de la qualité des indicateurs des programmes**

<b>Programme</b>	<b>Note moyenne sur la qualité des indicateurs des programmes (moyenne des scores des questions allant de S2Q3.1 à S2Q3.4 et S2Q3.6)</b>	<b>Existence de la valeur de référence de l'indicateur (S2Q3.5)</b>	<b>Synthèse Commentaires/justifications</b>
Programme 241	5	Oui	Il faudrait songer à améliorer la collecte des données dans les IPES et les filières professionnelles des facultés.
Programme 242	3	Oui	Il faudrait songer à mettre le coût de la collecte comme une action du programme
Programme 243	2,2	Oui	Il n'est pas aisé de recenser les résultats de la recherche universitaire exploités sur deux ans car il y'a un manque de collaboration entre les entreprises et les universités



## 2.4. Cohérence entre les programmes et les actions associées

Globalement, la contribution des actions à la réalisation de l'objectif est moyenne et forte pour les programmes 241, 242 et 243. De façon spécifique, toutes les actions des deux programmes techniques du MINESUP n'ont pas été notées dans la grille d'évaluation car certaines ne sont pas financées. De ce fait, le niveau moyen de la contribution des actions à l'atteinte des objectifs du programme ne peut pas être objectivement apprécié.

**Tableau 6: Appréciation de la déclinaison des programmes en actions**

<b>Programme</b>	<b>Contribution globale des actions à la réalisation de l'objectif du programme (S2Q2.3)</b>	<b>Niveau moyen de la contribution des actions à l'atteinte de l'objectif du programme (moyennes des scores de S2Q2.4)</b>	<b>Synthèse Commentaires/justifications</b>
Programme 241	Moyen	5	L'ensemble des actions permettent d'atteindre l'objectif du programme à condition de maîtriser les statistiques des IPES et des filières professionnelles des facultés.
Programme 242	Moyenne	5	Les actions doivent être harmonisées et budgétisées
Programme 243	Forte	5	Les actions doivent subir quelques modifications pour permettre d'atteindre l'objectif du programme

## 2.5. Dialogue de gestion et facteurs ayant entravé la mise en œuvre des programmes

Au sein des programmes, le dialogue de gestion n'est pas bien organisé car certains responsables ne sont pas encore dans la logique du budget-programme. Certains responsables d'actions et d'activités ignorent leurs responsabilités. A cela il faut ajouter la modicité des ressources et le changement permanent de responsable au MINESUP.

**Tableau 7: Commentaires dialogue de gestion et facteurs ayant entravé la mise en œuvre des programmes**

<b>Programme</b>	<b>Appréciation de l'organisation du dialogue de gestion (S1Q5)</b>	<b>Facteurs ayant entravé la bonne mise en œuvre du programme (S1Q4)</b>	<b>Synthèse Commentaires/justifications</b>
Programme 241	Moyen	(i) annualité des crédits ; (ii) ordonnance de modification du BIP ; (iii) sous-financement des projets ; (iv) facteurs exogènes (crises sociopolitiques, covid-19...) ; (v) lourdeurs des procédures de paiement des prestataires.	La difficile appropriation de la mise en œuvre du budget-programme par les différents acteurs
Programme 242	Faible	(i) Ressources financières insuffisantes ; (ii) non validation des documents de projets ; (iii) difficile appropriation du budget programme	
Programme 243	Faible	(i) Faible financement de la recherche universitaire ; (ii) Faible appropriation et mise en œuvre du budget-programme (résistance au changement)	

### **3. Qualité du dispositif de collecte des données**

Bien que les ressources pour la collecte des données nécessaires au suivi évaluation de la mise en œuvre des programmes soient insuffisantes, le MINESUP produit régulièrement un annuaire statistique et la chaîne de responsabilité pour le pilotage et le dispositif statistique existe bien qu'elle ne soit pas clairement définie. Ce clair-obscur entrave la remontée et le reporting des informations et données statistiques.

Pour pallier à ces difficultés, un système d'information « validé » pour assurer la collecte et la remontée régulière des données statistiques a été mis en place et est en cours d'expérimentation. Le MINESUP a recours aux annuaires statistiques, aux rapports de

missions, à la collecte de données et aux sites internet pour renseigner les indicateurs de performance. Il faut relever que pour assurer l'efficacité de la collecte des données, il est nécessaire d'harmoniser les questionnaires, de bien définir le rôle des acteurs (la collecte, l'analyse, l'interprétation et la documentation des données) et la validation du système d'information.

Les sessions du Comité interne PPBS ne se tiennent pas. Les raisons pourraient être l'insuffisance des ressources financières et la difficile mobilisation de tous les acteurs qui interviennent dans la chaîne. Par ailleurs, les sous-comités se tiennent semestriellement.

#### 4. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces : Programme 241, 242, 243

**Tableau 8: Analyse SWOT**

<b>ANALYSE SWOT</b>	
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
(i) Début de mise en œuvre palpable des activités des programmes ; (ii) Existence d'un document de programme ; (iii) Existence d'une charte et d'un protocole de gestion ; (iv) une équipe de suivi.	(i) La faiblesse du dialogue de gestion au sein du programme ; (ii) La problématique du financement de la recherche universitaire ; (iii) L'absence d'un plan directeur national de la recherche universitaire ; (iv) L'insuffisance des équipements et des infrastructures et notamment dans les établissements facultaires, et le très faible accès à la documentation ; (v) L'absence d'appui financier aux formations en Master et en Doctorat qui entraîne leur faible lisibilité. (vi) Le problème de coordination et d'harmonisation des actions ; (vii) La faible appropriation du budget-programme ; (viii) Instabilité des acteurs du suivi de la performance.
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
(i) Dotations spéciales ; (ii) Accroissement de l'offre de formation.	(i) La crise sanitaire due à la covid-19 ; (ii) Le contexte sécuritaire national (principalement dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et du Septentrion) ; (iii) Evolution des procédures ; (iv) Contraintes juridiques et institutionnelles.

## Conclusions et recommandations

Parvenu au terme de cette note de synthèse, il est important de tirer quelques insuffisances dans la mise en œuvre des programmes et de formuler des recommandations en vue d'améliorer la performance de l'administration.

Les principales insuffisances sont :

- ✓ La faible appropriation du budget-programme par les acteurs du MINESUP est un frein majeur à la mise en œuvre des programmes ;
- ✓ La difficulté à bien définir la stratégie programme ;
- ✓ Les moyens alloués aux programmes ne permettent pas de mener toutes les activités prévues.
- ✓ Le dialogue de gestion n'est pas bien organisé au sein des programmes
- ✓ Toutes les actions ne sont pas budgétisées ;
- ✓ Les sessions du Comité interne PPBS ne se tiennent pas.

Les principales recommandations sont :

- ✓ Aligner le programme 241 aux orientations de la SND30 en prenant en compte l'opérationnalisation du PLAN STEM ;
- ✓ Aligner le programme 242 aux orientations stratégiques de la SND30 en prenant en compte le développement des filières de l'intelligence économique ;
- ✓ Aligner le programme 243 aux orientations de la SND30 en insistant sur la mise en place d'un système national de recherche et d'innovation performant ;
- ✓ Reformuler l'intitulé de certaines actions du programme 243 afin de mieux atteindre l'objectif global du programme ;
- ✓ Allouer des ressources pour le coût de la collecte et si possible voir dans quelle mesure il pourrait être inséré comme action d'un programme ;
- ✓ Veiller à la cohérence au niveau des programmes entre le MINESUP et le MINEFOP concernant l'enseignement professionnel, entre le MINESUP et le MINRESI pour ce qui est de la recherche et l'innovation ;
- ✓ Réactiver la tenue des sessions du Comité interne PPBS et le dialogue de gestion au sein des programmes.

## CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA PERFORMANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### 1. Objectifs globaux et sectoriels

#### 1.1 Objectifs globaux

Il s'agit ici de présenter les objectifs de la SND30 en lien avec les missions de l'administration. Pour la décennie 2020-2030, le secteur de l'éducation et de la formation a pour objectif de promouvoir un système éducatif à l'issue duquel **tout jeune diplômé, est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays**. Dans cette optique, l'Enseignement Supérieur, composante intégrante de l'éducation, revêt une importance capitale pour le relèvement de la qualité de la main d'œuvre. Cela se justifie par son implication pour la réalisation des piliers fondamentaux sur lesquels repose la SND30.

#### a. Développement du capital humain et du bien-être (pilier 2)

Pour ce pilier, l'Enseignement Supérieur aura pour objectifs de :

- mettre en place un dispositif incitatif visant à accroître l'offre de formation technique, professionnelle et technologique ;
- mettre en œuvre le plan **STEM** (Sciences, Technology, Engeneering et Mathematics) ;
- promouvoir des incubateurs d'entreprises, des startups et des juniors entreprises issues des initiatives des élèves et étudiants ;
- mettre en place un système national de recherche et d'innovation mettant en relation la sphère de la formation, la sphère de la recherche et la sphère de la production ;
- favoriser la mutualisation des capacités infrastructurelles et scientifiques des centres de recherche et des universités ;
- favoriser la création d'un mécanisme de financement pérenne de la recherche dans tous les secteurs.

### **b. Promotion de l'emploi et insertion économique (pilier 3)**

Pour ce pilier il est principalement attendu de l'Enseignement Supérieur de :

- assurer l'adéquation de l'offre de formation à la demande du secteur productif en main d'œuvre ;
- mettre en place un dispositif de recyclage et d'apprentissage.

### **c. Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État (pilier 4)**

S'agissant du pilier de la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État, l'Enseignement Supérieur a également un rôle important à jouer. Il devra :

- adopter une politique visant à promouvoir la pratique du bilinguisme dans la sphère universitaire afin de favoriser l'inclusion et l'unité nationale. Également, en synergie avec les institutions et autres ministères compétents, il devra adopter une stratégie visant à mieux sensibiliser le peuple camerounais sur son patrimoine historique commun.

Par ailleurs, pour des raisons de suivi-évaluation, il est attendu du MINESUP une production des données statistiques à date sur l'Enseignement Supérieur Camerounais et ses indicateurs de performance.

## **1.2 Objectifs sectoriels**

Il s'agit ici de présenter les objectifs de la stratégie sectorielle en lien avec les missions du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Suivant les trois axes stratégiques identifiés dans le *Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*, les *objectifs spécifiques assignés au Ministère de l'Enseignement Supérieur sont présentés dans le tableau ci-dessous.*

**Tableau 9: Axes stratégiques de la Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation**

<b>Axe stratégique</b>	<b>Objectif général</b>	<b>Objectif spécifique</b>
<b>Accès et équité</b>	<i>Améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation</i>	<i>Diversifier l'offre de formation professionnelle.</i>
		<i>Développer l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques et technologiques.</i>
<b>Qualité et pertinence</b>	<i>Améliorer la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement socioéconomique</i>	<i>Adapter les formations à l'environnement socioéconomique.</i>
		<i>Promouvoir la recherche action et la recherche développement au sein du secteur de l'éducation.</i>
		<i>Améliorer la santé en milieu scolaire et universitaire.</i>
<b>Gouvernance et pilotage</b>	<i>Améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif</i>	<i>Maintenir les mécanismes de régulation existants (examens et concours) jusqu'à la création de nouveaux mécanismes à l'occasion de la mise en place de l'enseignement fondamental.</i>
		<i>Renforcer la déconcentration et la décentralisation du système éducatif.</i>
		<i>Améliorer la gestion des ressources humaine.</i>
		<i>Assurer une gestion efficace des carrières.</i>
		<i>Renforcer les capacités de planification du système.</i>
		<i>Améliorer la transparence dans la gestion des ressources.</i>

## **2. Orientations stratégiques pour l'administration**

Il s'agit pour le MINESUP, d'identifier dans la SND30 et les stratégies sectorielles toutes les orientations relevant de ses domaines de compétence. A cet effet, la SND30 et le document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation ressortent plusieurs orientations de la politique éducative liées à l'Enseignement Supérieur.

## a. Orientations de la SND30 pour l'Enseignement Supérieur

**Tableau 10: Orientations stratégiques de la SDN30 pour l'Enseignement supérieur**

Pilier	Axe d'intervention	Orientation envers l'Enseignement Supérieur
2	Mise en place d'un dispositif incitatif visant à accroître l'offre de formation technique, professionnel et technologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption d'une politique visant à favoriser l'accroissement de l'offre de formation professionnelle de 18 à 35% à l'horizon 2030.</li> <li>- Relèvement de la part des structures d'éducation du niveau supérieur offrant des enseignements techniques et technologique pour atteindre les 50% en 2030.</li> </ul>
	Mise en œuvre du plan <b>STEM</b> (Sciences, Technology, Engeneering and Mathematics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement de la proportion des étudiants dans les facultés scientifiques et technologiques de manière à atteindre 60% à l'horizon 2030 ;</li> <li>- Promotion de la recherche appliquée dans les universités et grandes écoles en cohérence avec le plan de rattrapage technologique ;</li> <li>- Développement des filières pour les métiers de l'intelligence économique.</li> </ul>
	Mise en place d'un Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI) mettant en relation la sphère productive, la sphère de la formation, et la sphère de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et mise en œuvre d'une Stratégie nationale de recherche et de l'innovation ;</li> <li>- Amélioration de la contribution de la Recherche à la croissance du PIB ;</li> </ul>
	Promotion des incubateurs d'entreprises, des startups et des juniors entreprises issues des initiatives des élèves et étudiants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et fonctionnement des incubateurs d'entreprises, de startups et de juniors entreprises issues des initiatives des élèves et étudiants ;</li> </ul>



Pilier	Axe d'intervention	Orientation envers l'Enseignement Supérieur
	Mutualisation des capacités infrastructurelles et scientifiques des centres de recherche et des universités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement du nombre de produits de la recherche issus des conventions de recherche entre les universités/laboratoire et le secteur productif.</li> <li>- Adoption d'une politique visant à porter à 70% la proportion des instituts d'enseignement universitaire en partenariat de recherche avec le secteur productif.</li> </ul>
	Mise en place d'un mécanisme de financement pérenne et diversifié de la recherche dans tous les secteurs.	Le MINESUP, avec l'appui du MINRESI et du MINADER devront encourager le relèvement de la part du budget de l'Etat allouée à la recherche de 0,2% en 2020 à 1% à l'horizon 2030.
<b>3</b>	Consolidation de l'adéquation de l'offre de formation à la demande du secteur productif en main d'œuvre.	Tout en veillant sur la parité genre, la politique du MINESUP devra inciter la création de nouvelles filières professionnelles répondant aux besoins de l'économie au cours des 10 prochaines années.
	Mise en place d'un dispositif de recyclage et d'apprentissage	Le MINESUP devra poursuivre la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et inciter la rénovation des plateaux techniques dans les établissements facultaires classiques.
<b>4</b>	Promotion de la pratique du bilinguisme dans la sphère universitaire afin de favoriser l'inclusion et l'unité nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduction des documents administratifs diffusés systématiquement et simultanément en français et en Anglais</li> <li>- Enseignement du patrimoine historique commun des peuples du Cameroun</li> </ul>

**b. Orientations de la Stratégie sectorielle de l'éducation et la formation pour l'Enseignement Supérieur**

**Tableau 11: Orientations stratégiques du Sous-secteur de l'Enseignement Supérieur dans le Document de stratégie du secteur de l'Education et de la Formation**

<b>Axe d'intervention</b>	<b>Orientations envers l'Enseignement Supérieur</b>
Amélioration de l'accès et de l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de l'enseignement à distance ;</li> <li>- Création des institutions d'enseignement professionnel ;</li> <li>- Appui au développement encadré des établissements d'enseignement supérieur privés ;</li> <li>- Accroissement du nombre d'étudiants, de filles en particulier, dans les filières scientifiques ;</li> <li>- Promotion de la science, de la culture et du progrès social ;</li> <li>- Formation au bilinguisme et à la maîtrise des langues nationales.</li> </ul>
Améliorer la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement socioéconomique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'assurance-qualité dans toutes les institutions universitaires publiques et privées ;</li> <li>- Développement de la créativité, du sens de l'initiative et de l'esprit d'entreprise ;</li> <li>- Appui aux activités de développement ;</li> <li>- Renforcement et amélioration des plateaux techniques ;</li> <li>- Formation et perfectionnement des cadres ;</li> </ul>
Renforcement de la gouvernance et du pilotage du système éducatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du SIGE pour l'ensemble du système éducatif ;</li> <li>- Décentralisation et diversification de l'offre des filières professionnelles à l'enseignement supérieur ;</li> <li>- Amélioration de la gouvernance et du management de l'enseignement supérieur à tous les niveaux ;</li> <li>- Promotion de l'autonomie financière des institutions universitaires publiques.</li> </ul>

### 3. Réformes majeures

Il s'agit d'identifier toutes les réformes majeures qui interpellent directement l'administration (Aussi bien dans la SND30 que dans les stratégies sectorielles). Autant dans la SND30 que dans la stratégie sectorielle, plusieurs réformes majeures où intervient l'Enseignement Supérieur ont été pré-identifiées.

#### a. Réformes majeures relevées dans la SND30 pour l'Enseignement Supérieur

S'agissant de la SND30, six réformes majeures impliquent le MINESUP sur les piliers 1 (transformation structurelle de l'économie), 2 (développement du capital humain et de l'emploi) et 3 (la Promotion de l'emploi et de l'insertion économique).

**Tableau 12: les reformes majeurs de l'Enseignement supérieur dans la SDN30**

Pilier	Réforme majeure
<b>TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE</b>	Mettre en place un cadre légal et réglementaire sur la science, l'innovation et le développement technologique en lien avec les secteurs moteurs de l'industrialisation du pays.
<b>DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN &amp; DE L'EMPLOI</b>	Mettre en place un cadre certifiant de formation de masse et de renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel (TRAIN MY GENERATION)
	Introduire dans tous les programmes de formation des modules relatifs au patriotisme économique, au vivre ensemble et au multiculturalisme.
	Renforcer le cadre juridique relatif à la réglementation de l'entrepreneuriat privé dans le secteur de l'éducation et de la formation technique, professionnelle et technologique.
	Mise en œuvre du PLAN STEM
	La promotion de l'entrepreneuriat dans l'Enseignement Supérieur

## **b. Réformes majeures relevées dans la Stratégie sectorielle de l'éducation et la formation pour l'Enseignement Supérieur**

S'agissant de la stratégie sectorielle, quatre réformes majeures impliquent le MINESUP en matière de gouvernance et de pilotage :

- *Mise en place d'un système d'information global pour la gestion du secteur de l'éducation et de la formation (SIGE) ;*
- *Harmonisation de la structure du système éducatif camerounais ;*
- *Gestion des flux incluant des passerelles entre le formel et le non formel, ainsi qu'entre les types d'enseignement et de formation ;*
- *Promotion de l'enseignement à distance ;*
- *Renforcement de la gestion participative.*

## **CHAPITRE 4 : CARTOGRAPHIE DES PROGRAMMES 2022-2030**

Il s'agit dans ce chapitre de décliner la nouvelle cartographie des programmes du Ministère de l'Enseignement Supérieur avec les stratégies-programmes ainsi que les actions et les indicateurs de performance clairement définis.

### **1. Motifs de reformulation/reconfiguration des programmes**

De manière générale, les programmes du MINESUP sont restés les mêmes. Ils sont au nombre de quatre (04) comme auparavant, avec les mêmes intitulés. Les modifications/reformulations ont été faites uniquement à l'intérieur des programmes, au niveau de certaines actions, leurs objectifs et leurs indicateurs. Lesdites modifications/reconfigurations sont intervenues pour arrimer les programmes aux nouvelles orientations de la SND30. Le tableau ci-dessous présente les modifications apportées à chacun des quatre programmes.

## **PRESENTATION COMPAREE DES PROGRAMMES DU MINESUP AVANT ET APRES LA RELECTURE ET L'ALIGNEMENT AUX ORIENTATIONS DE LA SND30**

**Tableau 13: présentation synoptique des programmes avant et après la relecture**

P 241 AVANT RELECTURE (ANCIEN)	P 241 APRES RELECTURE (NOUVEAU)	Observation
<p><b>Programme :</b> DEVELOPPEMENT DE LA COMPOSANTE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</p> <p><b>Objectif du programme :</b> Accroître en quantité et en qualité le nombre des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'Enseignement Supérieur</p> <p><b>Indicateurs de performance du programme :</b> Pourcentage des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'Enseignement Supérieur</p>	<p><b>Programme 241 :</b> DEVELOPPEMENT DE LA COMPOSANTE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</p> <p><b>Objectif du programme :</b> Accroître en quantité et en qualité le nombre des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur</p> <p><b>Indicateurs de performance du programme :</b> Pourcentage des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'Enseignement Supérieur et insérés dans le tissu économique national</p>	<p><b>RAS</b></p>

Action	Objectif	Indicateur	Action	Objectif	Indicateur	Observation
<b>Action 1 : RENFORCEMENT DE LA FILIERE NORMALE</b>	Accroître le nombre de personnels enseignants du secondaire formés par an	Nombre de personnels enseignants du secondaire formés par an	<b>Action 01 : Renforcement de la filière normale</b>	Accroître le nombre de personnels enseignants formés par an	(i) Nombre de personnels enseignants du secondaire formés par an  (ii) Proportion des filles formées dans les filières normales par an	<b>RAS</b>
<b>Action 2 : RENFORCEMENT DE LA FILIERE MEDICALE</b>	Accroître le nombre des personnels de santé humaine et animale formés	Nombre de personnels de santé humaine et animale formés par an	<b>Action 02 : Renforcement de la filière médicale</b>	Accroître le nombre des personnels de santé humaine et animale	(i) Nombre de personnels de santé humaine formés par an  (ii) Nombre de personnels de santé animale formés par an  (iii) Proportion des filles formées dans les filières médicales par an	<b>Indicateur amélioré pour bien le capter et mieux le renseigner</b>
<b>Action 3 : RENFORCEMENT DES ETABLISSEMENTS TECHNOLOGIQUES</b>	Accroître le Nombre d'ingénieurs et de techniciens formés par an dans les filières technologiques	Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs formés dans les filières technologiques par an	<b>Action 03 : Renforcement des établissements technologiques</b>	Accroître le Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs formés par an dans les filières technologiques	(i) Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs formés dans les filières technologiques par an.  (ii) Proportion des filles formées dans les filières technologiques par an	<b>RAS</b>

<b>Action 4 : RENFORCEMENT DES ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS DU SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)</b>	Accroître le nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs du secteur tertiaire formés par an	Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs du secteur tertiaire formés par an	<b>Action 04 : Renforcement des établissements professionnels du secteur tertiaire (services)</b>	Accroître le nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs du secteur tertiaire formés par an	(i) Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs du secteur tertiaire formés par an  (ii) Proportion des filles formées dans les filières du secteur tertiaire par an	<b>RAS</b>
<b>Action 5 : RENFORCEMENT DE LA FILIERE AGRONOMIQUE</b>	Accroître le Nombre d'ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques formés par an	Nombre d'ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques formés par an	<b>Action 05 : Renforcement de la filière agronomique (y compris les sciences halieutiques)</b>	Accroître le nombre d'ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques formés par an	(i) Nombre d'ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques formés par an  (ii) Proportion des filles formées dans les filières agronomiques des techniciens agricoles et/ou halieutiques par an	<b>RAS</b>
<b>Action 6 : RENFORCEMENT DES FILIERES DES INDUSTRIES CULTURELLES ET TOURISTIQUES</b>	Accroître le Nombre des professionnels formés par an dans les filières des industries culturelles et touristiques	Nombre des professionnels formés par an dans les filières des industries culturelles et touristiques	<b>Action 06 : Renforcement dans les filières des industries culturelles et touristiques</b>	Accroître le Nombre des professionnels formés par an dans les filières des industries culturelles et touristiques	(i) Nombre des professionnels formés par an dans les filières des industries culturelles et touristiques  (ii) Proportion des filles formées dans les filières des industries culturelles et touristiques par an	<b>RAS</b>



<p><b>Action 7 :</b>  <b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES FORMATIONS DANS LES FILIERES TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELLES (FORMATION DES FORMATEURS)</b></p>	<p>Accroître le nombre de formateurs de haut niveau recrutés ou formés</p>	<p>Nombre de formateurs de hauts niveaux recrutés ou formés par an</p>	<p><b>Action 07 :</b>  <b>Adaptation des offres de formations aux besoins des secteurs productifs</b></p>	<p>Réviser et adapter les programmes de formations des Etablissements Technologiques et Professionnels aux besoins de l'économie</p>	<p>Nombre de programmes de formations adaptés et ou révisés disponibles</p>	<p><b>Une orientation de la SND30</b></p>
<p><b>Action 8:</b>  <b>GOVERNANCE DU PROGRAMME</b></p>	<p>Favoriser la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus</p>	<p>Taux d'exécution des activités prévues</p>	<p><b>Action 8 :</b>  <b>Gouvernance et pilotage du programme 241</b></p>	<p>Améliorer la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus</p>	<p>Taux d'exécution des activités prévues</p>	<p><b>Action harmonisée</b></p>

P 242 AVANT RELECTURE (ANCIEN)	P 242 APRES RELECTURE (NOUVEAU)	Observation
<p><b>Programme : MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ETABLISSEMENTS FACULTAIRES CLASSIQUES</b></p> <p><b>Objectif du programme :</b> Donner des compétences et aptitudes professionnelles aux étudiants des établissements facultaires classiques leur permettant de trouver un emploi ou de s'auto-employer</p> <p><b>Indicateurs de performance du programme :</b> (i) Taux d'encadrement annuel des étudiants de niveau Master ;</p> <p>(ii) Taux d'insertion professionnelle des étudiants ayant suivi une formation dans les filières des établissements facultaires classiques ;</p> <p>(iii) Nombre d'étudiants pour une place assise</p>	<p><b>Programme 242 : MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ETABLISSEMENTS FACULTAIRES CLASSIQUES</b></p> <p><b>Objectif du programme :</b> Donner des compétences et des aptitudes professionnelles aux étudiants des établissements facultaires classiques leur permettant de trouver un emploi ou de s'auto-employer.</p> <p><b>Indicateurs de performance du programme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'insertion professionnelle des diplômés/diplômées des établissements facultaires classiques</li> <li>- Pourcentage des étudiants inscrits dans des formations professionnelles développées dans les établissements facultaires classiques.</li> </ul>	<p><b>Indicateurs changés parce que difficilement calculables et ne permettent pas d'atteindre l'objectif du programme.</b></p>

Action	Objectif	Indicateur	Action	Objectif	Indicateur	Observation
<b>Action 1 : ADAPTATION ET DIVERSIFICATION DES OFFRES DE FORMATION EN FACULTES CLASSIQUES DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES</b>	Créer de nouvelles filières professionnelles tenant compte des secteurs de croissance dans les établissements facultaires classiques des universités d'Etat	Taux de filières professionnelles dans les établissements facultaires classiques des universités d'Etat	<b>Action 01 : Adaptation et diversification des offres de formation en faculté classique dans les domaines prioritaires définis par la SND30.</b>	Développer de nouvelles filières professionnelles dans les établissements facultaires classiques et tenant compte des secteurs prioritaires de croissance	Pourcentage de filières professionnelles dans les établissements facultaires classiques tenant compte des secteurs prioritaires de croissance	<b>Action reformulée pour s'arrimer aux orientations de la SND30</b>
<b>Action 2 : MODERNISATION DES INFRASTRUCTURE S ET EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES</b>	Disposer des infrastructures et d'équipements modernes adaptés à la conduite de la formation	Pourcentage d'infrastructures modernes adaptées à la conduite de la formation	<b>Action 02 : Modernisation des infrastructures et des équipements des établissements facultaires classiques</b>	Disposer d'infrastructures et d'équipements modernes adaptés à la conduite de la formation	Pourcentage d'infrastructures modernes adaptées à la conduite de la formation	<b>Action reformulée pour s'arrimer aux orientations de la SND30</b>

<p><b>Action 3 :</b> <b>GOUVERNANCE ET</b> <b>GESTION DU</b> <b>PROGRAMME</b></p>	<p>Le programme est piloté et est capable de rendre compte de sa performance globale</p>	<p>Taux de réalisation des activités budgétisées</p>	<p><b>Action 03 :</b> <b>Renforcement du système d'information et d'orientation universitaire et professionnelle</b></p>	<p>Améliorer le dispositif d'information et d'orientation universitaire et professionnel dans les établissements facultaires classiques.</p>	<p>Nombre d'étudiants reçus par les services d'information et d'orientation</p>	<p><b>Nouvelle action prélevée dans les orientations de la SND30.</b></p>
			<p><b>Action 04 :</b> <b>Intégration de l'enseignement du patrimoine historique commun des peuples du Cameroun dans les programmes de formation des facultés classiques</b></p>	<p>Enseigner le patrimoine historique commun des peuples du Cameroun.</p>	<p>Pourcentage des départements dans les EFC enseignant le patrimoine historique commun des peuples du Cameroun</p>	<p><b>Nouvelle action prélevée dans les orientations de la SND30.</b></p>

			<b><u>Action 05 :</u></b> <b>Développement de la formation en alternance dans les universités d'état</b>	Améliorer la formation en alternance.	Pourcentage de département mettant en œuvre la formation en alternance	<b>Nouvelle action prélevée dans les orientations de la SND30.</b>
			<b><u>Action 6 :</u></b> <b>Valorisation des acquis d'expérience (VAE)</b>	Améliorer la valorisation des acquis d'expérience	Nombre de personne dont les acquis d'expérience ont été valorisés dans l'Enseignement Supérieur	<b>Nouvelle action prélevée dans les orientations de la SND30.</b>
			<b><u>Action 07 :</u></b> <b>Gouvernance et pilotage du programme 242</b>	Améliorer la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus	Taux de réalisation des activités budgétisées	

P 243 AVANT RELECTURE (ANCIEN)			P 243 APRES RELECTURE (NOUVEAU)			Observation
<p><b>Programme : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES</b></p> <p><b>Objectif du programme :</b> Permettre à la recherche universitaire d'impacter positivement le développement du pays en vue de son émergence</p> <p><b>Indicateurs de performance du programme :</b> Proportion de résultats de la recherche universitaire exploités sur deux (02) ans dans les secteurs prioritaires définis dans le DSCE</p>			<p><b>Programme 243 : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRE</b></p> <p><b>Objectif du programme :</b> Permettre à la recherche universitaire d'impacter positivement le développement du pays en vue de son émergence</p> <p><b>Indicateurs de performance du programme :</b> Nombre de résultats de la recherche universitaire exploités dans les secteurs prioritaires définis dans la stratégie de développement</p>			Indicateur changé parce que difficilement calculable
Action	Objectif	Indicateur	Action	Objectif	Indicateur	Observation
<b>Action 1 : STRUCTURATION DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE</b>	Structurer la recherche universitaire suivant les normes nationales	Nombre de structures de recherche habilitées dans les secteurs prioritaires définis dans le DSCE	<b>Action 01 : Structuration de la recherche universitaire</b>	Structurer la recherche universitaire suivant les normes nationales et internationales	Nombre de structures de recherche reconnues par domaine dans les secteurs prioritaires définis dans la stratégie nationale de développement	<b>RAS</b>

<p><b>Action 2 :</b> <b>FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES</b></p>	<p>Assurer un financement pérenne de la recherche et de l'innovation universitaires</p>	<p>Pourcentage de la recherche par rapport au budget de l'Etat (au moins 1% du budget de l'Etat)</p>	<p><b>Action 02 :</b> <b>Financement pérenne et diversifié de la recherche et de l'innovation universitaires</b></p>	<p>Accroître le financement de la recherche universitaire en se rapprochant des standards internationaux (au moins 1% du PIB)</p>	<p>Pourcentage du financement de la recherche universitaire par rapport au PIB</p>	<p><b>Action restructurée pour s'arrimer aux orientations de la SND30</b></p>
<p><b>Action 3 :</b> <b>VALORISATION DES PRODUITS DE LA RECHERCHE ET DE PROMOTION DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRE</b></p>	<p>Elaborer de nouveaux prototypes et des procédés de fabrication</p>	<p>Nombre de nouveaux prototypes et des procédés de fabrication</p>	<p><b>Action 03 :</b> <b>Exploitation des résultats de la recherche et de l'innovation universitaires</b></p>	<p>Améliorer la contribution de la recherche universitaire au développement par la mise à disposition de nouveaux prototypes et des procédés de fabrication issus de la recherche universitaire au secteur productif</p>	<p>Nombre de résultats de la recherche issus des conventions/collaboration de recherche entre les universités/laboratoires et le secteur productif</p>	<p><b>Action restructurée pour s'arrimer aux orientations de la SND30</b></p>

<p><b>Action 4 :</b> <b>POSITIONNEMENT ET VISIBILITE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES</b></p>	<p>Promouvoir la recherche universitaire et contribuer à la visibilité des universités à l'échelle nationale et internationale</p>	<p>Nombre de publications scientifiques cyber accessibles</p>	<p><b>Action 04 :</b> <b>Développement de la coopération et des partenariats universitaires</b></p>	<p>Renforcer les accords de coopération interuniversitaires et le monde extérieur : d'une part entre les universités camerounaises et d'autre part, avec celles du sud et du nord et les milieux socioprofessionnels</p>	<p>Nombre d'accords de partenariats entre les universités camerounaises et les tiers par an</p>	
<p><b>Action 5 :</b> <b>RENFORCEMENT DE L'OFFRE DES INFRASTRUCTURES DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRE</b></p>	<p>Acquérir les équipements et réaliser les infrastructures dédiées à la recherche universitaire</p>	<p>Nombre d'infrastructures dédiées à la recherche universitaire disponibles et opérationnels</p>	<p><b>Action 05 :</b> <b>Développement de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur</b></p>	<p>Développer les initiatives entrepreneuriales des étudiants et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur afin d'améliorer leur insertion économique par l'auto-emploi</p>	<p>Pourcentage d'entreprises créées et fonctionnelles issues des initiatives des étudiantes diplômées de l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Action restructurée pour s'arrimer aux orientations de la SND30</b></p>



			<b>Action 06 :</b> <b>Renforcement de l'offre des infrastructures de la recherche et de l'innovation universitaires</b>	Améliorer la qualité des équipements et infrastructures dédiés à la recherche universitaire	Nombre d'infrastructures et équipements dédiés à la recherche universitaire disponibles et opérationnels	<b>Nouvelle action prélevée dans les orientations de la SND30.</b>
			<b>Action 07 :</b> <b>Gouvernance de la recherche et de la coopération universitaires</b>	Améliorer la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus	Taux de réalisation des activités budgétisées	<b>Nouvelle action prélevée dans les orientations de la SND30.</b>

P 244 AVANT RELECTURE (ANCIEN)			P 244 APRES RELECTURE (NOUVEAU)			Observation
<p><b>Programme : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b></p> <p><b>Objectif du programme :</b> Assurer un meilleur pilotage de l'enseignement supérieur</p> <p><b>Indicateur de performance du programme :</b> Taux d'exécution des activités budgétisées</p>			<p><b>Programme :</b> GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</p> <p><b>Objectif du programme :</b> Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes dans l'enseignement supérieur</p> <p><b>Indicateur de performance du programme :</b> Taux de réalisation des activités budgétisées au MINESUP</p>			<p><b>Objectif et indicateur harmonisés par le MINEPAT</b></p>
Action	Objectif	Indicateur	Action	Objectif	Indicateur	Observation
<p><b>Action 1</b> Pilotage Coordination et Suivi des activités du MINESUP</p>	<p>Optimiser le pilotage de la politique publique dans le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur</p>	<p>Taux de réalisation des activités du programme</p>	<p><b>ACTION 01 :</b> <b>Coordination académique et institutionnelle et suivi des activités des services du MINESUP</b></p>	<p>Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINESUP</p>	<p>Niveau de mise en place du dispositif de pilotage au MINESUP</p>	<p><b>Action, objectif et indicateurs harmonisés par le MINEPAT</b></p>

<p><b>Action 2 :</b> Gestion des ressources humaines, financières et matérielles</p>	<p>Optimiser la gestion des ressources humaines financières et Matérielles</p>	<p>Pourcentage d'atteinte des objectifs fixés</p>	<p><b>ACTION 02 : Etudes Stratégiques, planification et développement du système d'information statistique au MINESUP</b></p>	<p>Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense par la mise en place d'un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINESUP</p>	<p>Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au MINESUP</p> <p>Annuaire statistique produit annuellement au MINESUP</p>	<p><b>Action, objectif et indicateurs harmonisés par le MINEPAT</b></p>
<p><b>Action 3 :</b> Management de l'information</p>	<p>Améliorer l'accès à l'information universitaire</p>	<p>Taux d'accès à l'information (Nombre de visiteurs du site web par mois)</p>	<p><b>ACTION 03 : Gestion financière et budgétaire au MINESUP</b></p>	<p>Assurer une bonne exécution financière des programmes au MINESUP</p>	<p>Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au MINESUP</p>	<p><b>Action, objectif et indicateurs harmonisés par le MINEPAT</b></p>
<p><b>Action 4 :</b> Conseil-juridique au MINESUP</p>	<p>Veiller au respect des droits et règlements au MINESUP et défendre ses intérêts</p>	<p>Nombre de textes conformes et vulgarisés</p>	<p><b>ACTION 04 : Modernisation du service public au MINESUP</b></p>	<p>Accroître qualitativement les ressources humaines et optimiser les</p>	<p>Taux de mise en œuvre du cadre organique au MINESUP</p>	<p><b>Action, objectif et indicateurs harmonisés par le MINEPAT</b></p>

				échanges administratifs entre différentes structures du MINESUP	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique au MINESUP	
<b>Action 5 :</b> Gouvernance académique	Améliorer la qualité de la gestion des activités académiques dans l'Enseignement Supérieur	Taux de réalisation des activités académiques dans les délais	<b>ACTION 05 :</b> <b>Amélioration du dialogue social, du cadre de vie et de travail au MINESUP et dans les universités</b>	Améliorer le dialogue social, le cadre de vie et de travail au MINESUP et dans les Universités	Nombre de sessions de dialogue organisées/tenues	<b>Action harmonisée par le MINEPAT en y intégrant la spécificité du MINESUP</b>
<b>Action 6 :</b> Gestion des œuvres universitaires	Améliorer les conditions de scolarisation et de mieux-être des étudiants	Proportion d'étudiants assistés et aidés par rapport à la demande	<b>ACTION 06 :</b> <b>Contrôle et audit interne au MINESUP</b>	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au MINESUP	Nombre de rapports de missions au MINESUP	<b>Action, objectif et indicateurs harmonisés par le MINEPAT</b>

<p><b>Action 7 :</b> Coopération universitaire et partenariat</p>	<p>Améliorer la compétitivité du système d'enseignement supérieur</p>	<p>Nombre de conventions de partenariats signés</p>	<p><b>ACTION 07 :</b> <b>Conseil juridique au MINESUP</b></p>	<p>Veiller au respect des droits et règlements au MINESUP et défendre ses intérêts</p>	<p>Nombre de décisions de justice rendues en faveur du MINESUP</p>	<p><b>Action, objectif et indicateurs harmonisés par le MINEPAT</b></p>
<p><b>Action 8 :</b> Dialogue social et conditions de travail et de vie des étudiants</p>	<p>Améliorer le climat social de qualité dans les universités</p>	<p>Pourcentage des conflits, litiges réglés ou mots d'ordre de grève levés</p>	<p><b>ACTION 08 :</b> <b>Communication, relation publique au MINESUP et Gestion des ressources documentaires au MINESUP</b></p>	<p>Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires au MINESUP</p>	<p>Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au MINESUP</p> <p>Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel au MINESUP</p>	<p><b>Action, objectif et indicateurs harmonisés par le MINEPAT</b></p>
			<p><b>ACTION 09 :</b> <b>Gestion des œuvres universitaires</b></p>	<p>Améliorer les conditions de scolarisation et de mieux-être des étudiants</p>	<p>Proportion d'étudiants assistés et aidés par rapport à la demande</p>	<p><b>Action, objectif et indicateurs harmonisés par le MINEPAT</b></p>

## 2. Présentation des programmes

Les programmes ci-dessous présentés sont un domaine de mission de l'Etat. Ainsi, chacun des programmes est défini essentiellement sur la base des missions organiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur et tient compte des orientations stratégiques.

Il est question de justifier la raison d'être de chaque programme c'est-à-dire, définir le champ de couverture, spécifier le problème central à résoudre ainsi que les problèmes spécifiques.

**Tableau 14: Présentation des programmes**

Programme	Champ de couverture du programme	Problème central à résoudre	Problème spécifique
<p><b>241 : DEVELOPPEMENT DE LA COMPOSANTE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b></p>	<p>A travers le programme 241, le Gouvernement se propose de restructurer la composante professionnelle et technologique de son enseignement supérieur, en renforçant sa dimension professionnelle. Ce programme traduit la vision d'un enseignement supérieur plus efficient et apte à atténuer les effets pervers qui découleraient de la massification des formations.</p> <p>Le programme poursuit l'objectif de restructurer la composante professionnelle et technologique de l'enseignement supérieur, en renforçant sa dimension professionnelle. Ce programme traduit surtout la vision</p>	<p>Déficit en quantité et en qualité du nombre d'étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur.</p>	<p>-Déficit des enseignants du secondaire formés par an</p> <p>- Déficit du nombre des personnels de santé humaine et animale formés par an</p> <p>- Déficit d'ingénieurs et de techniciens dans les filières technologiques</p> <p>- déficit des filières professionnelles répondant aux besoins de l'économie</p> <p>-programmes de formations des Etablissements Technologiques et</p>

	d'un enseignement supérieur plus efficient et apte à atténuer les effets pervers qui découleraient de la massification des formations.		Professionnels non adaptés aux besoins de l'économie  -insuffisance/vétusté des plateaux techniques dans les établissements de l'enseignement technologique professionnels
<b>242 MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ETABLISSEMENTS FACULTAIRES CLASSIQUES</b>	Restructuration des filières des établissements facultaires que sont les Arts, les Lettres et Sciences Humaines, les Sciences Economiques et Gestion, les Sciences Juridiques et Politiques, les Sciences de l'Education et les Sciences, pour leur permettre d'opérer un changement paradigmatique, en vue de doter leurs diplômés d'aptitudes et des compétences professionnelles leur permettant de trouver un emploi ou de s'auto-employer au terme de leur formation universitaire.	Difficulté d'insertion des étudiants des établissements facultaires classiques	-Offres de formation des facultés classiques peu adaptées aux domaines prioritaires de l'économie -manque d'infrastructures et d'équipements modernes adaptés à la conduite de la formation - dispositif d'information et d'orientation universitaire et professionnel dans les établissements facultaires classiques peu performant -manque de formation en alternance.
<b>243 DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES</b>	Promotion de la recherche et l'innovation dans l'enseignement supérieur et accompagnement des universités dans toutes les composantes de l'émergence	Faible contribution de la recherche universitaire au	-Recherche faiblement structurée ; -Faible financement de la recherche par le budget de l'Etat ;

	<p>et l'économie du savoir. Ce programme aborde l'ensemble des problèmes que rencontrent les universités dans leur mission de recherche, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation de la recherche universitaire</li> <li>- Le financement de la recherche universitaire</li> <li>- La valorisation et l'exploitation des résultats de la recherche universitaire</li> <li>- La promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation universitaires.</li> </ul>	développement du pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance et vétusté des équipements et infrastructures dédiées à la recherche universitaire ;</li> <li>- Absence de mécanismes endogènes de financement de la recherche et d'exploitation des résultats ;</li> <li>- Cloisonnement entre Gouvernement, universités, entreprises ;</li> <li>- Faible valorisation des résultats existants ;</li> <li>- Faible positionnement de la recherche universitaire comme pilier du développement.</li> </ul>
<p><b>244 GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b></p>	<p>Coordination et suivi de la mise en œuvre des missions régaliennes du MINESUP, dans le but d'assurer la promotion de la bonne gouvernance au MINESUP et contribuer ainsi à une amélioration qualitative de la dépense publique. Le programme vise à recadrer les activités transversales liées au fonctionnement des services pour une plus grande efficacité. Ce programme répond aux exigences de la gestion axée sur les résultats, pilier essentiel du budget programme.</p>	<p>Faible taux de réalisation des activités du MINESUP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement insuffisant (pas de financement pour certaines activités) ;</li> <li>- Faible maturation des projets ;</li> <li>- Faible capacité technique et financière des entreprises de BTP.</li> </ul>



### 3. Caractérisation des programmes

L'objectif ici est de faire une présentation détaillée des nouveaux programmes, en décrivant leurs objectifs, leurs indicateurs tout en précisant les niveaux attendus à chaque échéance fixée ainsi que leurs stratégies.

#### **Programme 241 : DEVELOPPEMENT DE LA COMPOSANTE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- a. **Objectif du programme** : Accroître en quantité et en qualité le nombre d'étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur.
- b. **Indicateur de performance du programme** : Pourcentage des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur
- c. **Stratégie du programme 241** : L'amélioration de la capacité de la composante technologique et professionnelle de l'Enseignement Supérieur à accompagner le développement socioéconomique du pays se fera à l'aide de la modernisation des capacités d'accueil, de l'amélioration du dispositif de pilotage et du management du système et le renforcement du dispositif institutionnel. Ainsi, les objectifs stratégiques du programme sont : améliorer les capacités du dispositif de pilotage et du management ; renforcer le dispositif institutionnel d'appui à l'insertion et à l'implication du milieu socioprofessionnel dans la vie des institutions technologiques et professionnelles ; améliorer la capacité d'accueil.

#### **Programme 242 : MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ETABLISSEMENTS FACULTAIRES CLASSIQUES**

- a. **Objectif du programme** : Donner des compétences et aptitudes professionnelles aux étudiants des établissements facultaires classiques leur permettant de trouver un emploi ou de s'auto-employer.
- b. **Indicateur de performance du programme** : Pourcentage des formations professionnalisantes développées dans les établissements facultaires classiques.
- c. **Stratégie du programme 242** : Dans le contexte actuel, les établissements facultaires accueillent 73% des étudiants contre 27% seulement pour les filières technologiques et professionnelles. A cet effet, le système d'enseignement supérieur se fixe pour ambition de développer la professionnalisation des études supérieures en vue de créditer chaque étudiant d'un emploi. Il s'agit donc ici de revisiter les filières en vue de leur arrimage au système LMD. Ceci implique la modernisation de l'enseignement facultaire, notamment par

la refonte des programmes d'enseignement et le renforcement des équipements et des infrastructures des établissements facultaires. Concrètement, il s'agit de : -Professionnaliser les enseignements sans bouleverser l'enseignement traditionnel de l'université pour offrir des chances d'employabilité à ses produits et participer à la croissance économique ; -Renouveler, réhabiliter et adapter les équipements et les infrastructures aux évolutions sociales, technologiques et aux nouvelles approches de transmission des savoirs et des connaissances dans un contexte de développement tous azimuts des TICs ; -Orienter ses enseignements et programmes de recherche aux exigences du développement national ; -Réviser ses programmes d'enseignement et de ses approches pédagogiques pour qu'ils cadrent avec les évolutions actuelles ; -Maitriser les flux d'étudiants pour garantir la qualité des enseignements, des formations et de la recherche ; -Innover dans ses approches de gestion et de gouvernance ; -Créer les mécanismes d'assurance-qualité, susciter une culture de la qualité et de la transparence et adapter l'assurance-qualité à la diversité des offres ; - créer des liens entre l'offre de formation et le marché du travail : intégrer les perspectives et les acteurs du marché du travail aux politiques d'enseignement supérieur en général et des établissements facultaires classiques en particulier, veiller à ce que ces établissements soient à l'écoute du marché de l'emploi des diplômés et créer des possibilités d'études flexibles et professionnellement orientées ; - Développer l'enseignement à distance.

### **Programme 243 : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES**

**a. Objectif du programme :** Permettre à la recherche universitaire d'impacter positivement le développement du pays en vue de son émergence.

**b. Indicateur de performance du programme :** Nombre de résultats de la recherche universitaire exploités dans les secteurs prioritaires définis dans la stratégie de développement.

**c. Stratégie du programme 243 :** Pour développer la recherche et l'innovation, l'enseignement supérieur se propose, en collaboration avec le MINRESI, de mettre en place un système national de recherche et d'innovation performant. Cela suppose l'amplification de l'élan donné à cette activité par la loi n°005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur, et par décret n°2012/433 du 1er octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Il s'agit aussi d'étoffer le contenu et les produits du

compte d'affectation spéciale pour la modernisation de la recherche universitaire, en exigeant aux enseignants de passer des publications visant le changement de grade à des découvertes destinées à transformer leur environnement pour accompagner le Cameroun à l'émergence. Pour remplir un tel rôle, la recherche universitaire camerounaise aura besoin de structures formelles d'exécution comme les laboratoires universitaires et des textes réglementaires qui la structurent en entités accréditées fonctionnant sur un plus grand regroupement des enseignants chercheurs, sur la mutualisation des moyens, la pluridisciplinarité et la complémentarité des compétences. Dans ce sens, le programme 243 vise, entre autres :

- une bonne structuration de la recherche universitaire, consistant à formaliser les structures de base de ladite recherche afin de lui donner plus de cohérence et de visibilité ; la construction d'un système national de recherche et d'innovation universitaires performant ;
- un renforcement du système d'information de la recherche pour mieux connaître ce qui est fait par cette recherche ;
- une valorisation de la recherche universitaire pour améliorer les performances du système national d'innovation et diversifier ainsi les sources de financement à travers la commercialisation des résultats de ladite recherche ;
- un développement maîtrisé de la coopération et des partenariats afin de faciliter les transferts de technologies entre l'université et les entreprises.

Il devra ainsi permettre de :

- ✚ rendre attractif le métier de chercheur à travers la pérennisation du fonds spécial pour la modernisation de la recherche ;
- ✚ ouvrir la recherche universitaire à des personnes qui exercent une activité de recherche dans les établissements de recherche, sans être des enseignants-chercheurs ;
- ✚ renforcer l'encadrement des jeunes talents ;
- ✚ améliorer les résultats de la recherche et surtout leur applicabilité dans le quotidien à travers la promotion de la recherche appliquée au profit des entreprises ; la conduite de ces activités se fera de manière inclusive avec d'autres organismes et départements ministériels tels que le MINRESI, le MINMIDT, le MINPOSTEL, l'OAPI, l'IRD, le CIRCB ;
- ✚ mettre en place un mécanisme de financement pérenne et diversifié de la recherche et de l'innovation universitaires.

## **Programme 244 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- a. Objectif du programme :** Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes dans l'enseignement supérieur.
- b. Indicateur de performance du programme :** Taux de réalisation des activités budgétisées au MINESUP.
- c. Stratégie du programme 244 :** L'adoption des lois n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat et n° 2012/014 du 21 décembre 2012 portant loi des finances de la République du Cameroun marque un tournant décisif dans la gestion de finances publiques au Cameroun. Elles introduisent en effet le budget programme élément central de la gestion par objectifs et marquent la fin du budget de moyens basé sur une reconduction servile des dotations des années antérieures, souvent sans rapport avec les objectifs poursuivis par l'Etat. Il est donc question pour les managers publics de sortir de la routine des dépenses.

L'amélioration de la gouvernance dans l'enseignement supérieur sera matérialisée par l'élaboration au niveau de chaque structure créée par le nouvel organigramme (décret du 1er octobre 2012 portant organisation du ministère de l'enseignement supérieur) d'un plan d'action qui servira de base à la confection de la feuille de route du MINESUP. Les plans d'actions ainsi élaborés feront l'objet d'un suivi par les structures de coordination et de suivi et d'une évaluation dans le cadre du contrôle de gestion défini par le budget programme.

Un accent particulier sera mis dans la promotion des œuvres universitaires, le dialogue avec la communauté universitaire, la prospective, la formation des formateurs, l'élaboration et le contrôle des normes académiques et les formes alternatives d'enseignement. Ces programmes d'actions sont implémentés par les services centraux et les universités qui disposent depuis le 17 octobre 2005 d'un décret qui organise en leur sein, la gouvernance financière.

**Tableau 15: Synthèse de la caractérisation des programmes**

Programme	Objectif	Indicateur						Structure responsable	Observation
		Libellé	Baseline (année)	Cible triennale					
				2022	2024	2027	2030		
<b>241</b>	Accroître en quantité et en qualité le nombre des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur.	Pourcentage des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur	30.5%	33%				DAUQ	
<b>242</b>	Donner des compétences et aptitudes professionnelles aux étudiants des établissements facultaires classiques leur permettant de trouver un emploi ou de s'auto-employer.	Nombre d'étudiants issus des formations professionnelles développées dans les établissements facultaires classiques.						CT 1	
<b>243</b>	Permettre à la recherche universitaire d'impacter positivement le développement du pays en vue de son émergence	Nombre de résultats de la recherche universitaire exploités dans les secteurs prioritaires définis dans la stratégie de développement par an						DRCU	
<b>244</b>	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes dans l'enseignement supérieur	Taux de réalisation des activités budgétisées au MINESUP	90%	95%				SG	

#### 4. Déclinaison des programmes en actions

Il est question, pour chaque programme, de présenter ses actions, les objectifs des actions, les indicateurs des actions ainsi que les cibles à atteindre.

**Tableau 16: Programme 241**

<b>Programme 241 : DEVELOPPEMENT DE LA COMPOSANTE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>									
<b>Objectif du programme :</b> Accroître en quantité et en qualité le nombre des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur									
<b>Indicateur de performance du programme :</b> Pourcentage des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur et insérés dans le tissu économique national									
<b>Résumé de la Stratégie programme :</b>									
Action	Objectif	Indicateur						Structure responsable de la mise en œuvre	Observation
		Libellé	Baseline (année)	Cible triennale					
				2022	2024	2027	2030		
<b>Action 01 : Renforcement de la filière normale</b>	Accroître le nombre de personnels enseignants formés par an	(i) Nombre de personnels enseignants du secondaire formés par an  (ii) Proportion des filles formées dans les filières normales par an	7500	8500				PRO-ACTP	RAS

<p><b>Action 02:</b> <b>Renforcement de la filière médicale</b></p>	<p>Accroître le nombre des personnels de santé humaine et animale</p>	<p>(i) Nombre de personnels de santé humaine formés par an</p> <p>(ii) Nombre de personnels de santé animale formés par an</p> <p>(iii) Proportion des filles formées dans les filières médicales par an</p>						<p>PRO-ACTP</p>	<p>RAS</p>
<p><b>Action 03:</b> <b>Renforcement des établissements technologiques</b></p>	<p>Accroître le Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs formés par an dans les filières technologiques</p>	<p>(i) Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs formés dans les filières technologiques par an.</p> <p>(ii) Proportion des filles formées dans les filières technologiques par an</p>	<p>15 000</p>	<p>16500</p>				<p>PRO-ACTP</p>	<p>RAS</p>

<p><b>Action 04 :</b>  <b>Renforcement des établissements professionnels du secteur tertiaire (services)</b></p>	<p>Accroître le nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs du secteur tertiaire formés par an</p>	<p>(i) Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs du secteur tertiaire formés par an   (ii) Proportion des filles formées dans les filières du secteur tertiaire par an</p>	<p>9500</p>	<p>10300</p>				<p>PRO-ACTP</p>	<p>RAS</p>
<p><b>Action 05 :</b>  <b>Renforcement de la filière agronomique (y compris les sciences halieutiques)</b></p>	<p>Accroître le Nombre d'ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques formés par an</p>	<p>(i) Nombre d'ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques formés par an   (ii) Proportion des filles formées dans les filières agronomiques des techniciens agricoles et/ou halieutiques par an</p>	<p>2050</p>	<p>2270</p>				<p>PRO-ACTP</p>	<p>RAS</p>



<b>Action 06 :</b> <b>Renforcement dans les filières des industries culturelles et touristiques</b>	Accroître le Nombre des professionnels formés par an dans les filières des industries culturelles et touristiques	(i) Nombre des professionnels formés par an dans les filières des industries culturelles et touristiques  (ii) Proportion des filles formées dans les filières des industries culturelles et touristiques par an	2665	3390				PRO-ACTP	RAS
<b>Action 07 :</b> <b>Adaptation des offres de formation aux besoins des secteurs productifs</b>	Réviser et Adapter les programmes de formation des Etablissements Technologiques et Professionnels aux besoins de l'économie	Nombre de programmes de formation adaptés et ou révisés disponibles						PRO-ACTP	RAS
<b>Action 8 :</b> <b>Gouvernance et pilotage du programme 241</b>	Améliorer la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus	Taux d'exécution des activités prévues	85%	95%				DAUQ	RAS

**Tableau 17: Programme 242**

**Programme 242 : MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ETABLISSEMENTS FACULTAIRES CLASSIQUES**

**Objectif du programme :** Donner des compétences et des aptitudes professionnelles aux étudiants des établissements facultaires classiques leur permettant de trouver un emploi ou de s'auto-employer

**Indicateurs de performance du programme :**

- Taux d'insertion professionnelle des diplômés/diplômées des établissements facultaires classiques
- Pourcentage des étudiants inscrits dans des formations professionnelles développées dans les établissements facultaires classiques.

**Résumé de la Stratégie programme :**

Action	Objectif	Indicateur						Structure responsable de la mise en œuvre	Observation
		Libellé	Baseline (année)	Cible triennale					
				2022	2024	2027	2030		
<b>Action 01 :</b> <b>Adaptation et diversification des offres de formation en facultés classiques dans les domaines prioritaires définis par la SND30.</b>	Développer de nouvelles filières professionnelles dans les établissements facultaires classiques et tenants compte des secteurs prioritaires de croissance	Pourcentage de filières professionnelles dans les établissements facultaires classiques tenant compte des secteurs prioritaires de croissance	8%	10%				DDES/DCAA	RAS

<b>Action 02 :</b> <b>Modernisation des infrastructures et des équipements des établissements facultaires classiques</b>	Disposer d'infrastructures et d'équipements modernes adaptés à la conduite de la formation	Pourcentage d'infrastructures modernes adaptées à la conduite de la formation		31%	33%			DAG	RAS
<b>Action 03 :</b> <b>Renforcement du système d'information et d'orientation universitaire et professionnelle</b>	Améliorer le dispositif d'information et d'orientation universitaire et professionnel dans les établissements facultaires classiques.	Nombre d'étudiants reçus par les services d'information et d'orientation						DAOU	RAS
<b>Action 04 :</b> <b>Intégration de l'enseignement du patrimoine historique commun des peuples du Cameroun dans les programmes de formation des facultés classiques</b>	Enseigner le patrimoine historique commun des peuples du Cameroun.	Pourcentage des départements dans les EFC enseignant le patrimoine historique commun des peuples du Cameroun.						DDES	RAS

<b>Action 05 :</b> <b>Développement de la formation en alternance dans les universités d'état</b>	Améliorer la formation en alternance.	Pourcentage de département des mettant en œuvre la formation en alternance.							DDES/DCAA	RAS
<b>Action 6 : Valorisation des acquis d'expérience (VAE)</b>	Améliorer la valorisation des acquis d'expérience	Le nombre de travailleurs dont les acquis d'expérience ont été valorisés par an							DAUQ	RAS
<b>Action 07 : Gouvernance et pilotage du programme 242</b>	Améliorer la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus	Taux de réalisation des activités budgétisées	<b>50%</b>	70%					CT1	RAS

**Tableau 18: Programme 243**

**Programme 243 : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRE**

**Objectif du programme :** Permettre à la recherche universitaire d'impacter positivement le développement du pays en vue de son émergence

**Indicateur de performance du programme :** Nombre de résultats de la recherche universitaire exploités dans les secteurs prioritaires définis dans la stratégie de développement

**Résumé de la Stratégie programme :**

Action	Objectif	Indicateur						Structure responsable de la mise en œuvre	Observation
		Libellé	Baseline (année)	Cible triennale					
				2022	2024	2027	2030		
<b>Action 01 : Structuration de la recherche universitaire</b>	Structurer la recherche universitaire suivant les normes nationales et internationales	Nombre de structures de recherche reconnues par domaine dans les secteurs prioritaires définis dans la stratégie nationale de développement	40	58				DRCU	<b>RAS</b>
<b>Action 02 : Financement pérenne et diversifié de la recherche et de l'innovation universitaires</b>	Accroître le financement de la recherche universitaire en se rapprochant des standards internationaux (au moins 1% du PIB)	Pourcentage du financement de la recherche universitaire par rapport au PIB					1%	DAG/DRCU	RAS

<p><b>Action 03 :</b> <b>Exploitation des résultats de la recherche et de l'innovation universitaires</b></p>	<p>Améliorer la contribution de la recherche universitaire au développement par la mise à disposition de nouveaux prototypes et des procédés de fabrication issus de la recherche universitaire au secteur productif</p>	<p>Nombre de résultats de la recherche issus des conventions/collaborations de recherche entre les universités/laboratoires et le secteur productif</p>	<p>12</p>	<p>25</p>				<p>DRCU</p>	<p>RAS</p>
<p><b>Action 04:</b> <b>Développement de la coopération et des partenariats universitaires</b></p>	<p>Renforcer les accords de coopération interuniversitaires et le monde extérieur : d'une part entre les universités camerounaises et d'autre part, avec celles du sud et du nord et les milieux socioprofessionnels</p>	<p>Nombre d'accords de partenariats entre les universités camerounaises et les tiers par an</p>						<p>DRCU</p>	<p>RAS</p>

<p><b>Action 05 :</b>  <b>Développement de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur</b></p>	<p>Développer les initiatives entrepreneuriales des étudiants et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur afin d'améliorer leur insertion économique par l'auto-emploi</p>	<p>Pourcentage d'entreprises créées et fonctionnelles issues des initiatives des étudiantes diplômées de l'enseignement supérieur</p>						<p>DAOU  DRCU  CT1  DEPS</p>	<p>RAS</p>
<p><b>Action 06 :</b>  <b>Renforcement de l'offre des infrastructures de la recherche et de l'innovation universitaires</b></p>	<p>Améliorer la qualité des équipements et infrastructures dédiés à la recherche universitaire</p>	<p>Nombre d'infrastructures et équipements dédiés à la recherche universitaire disponibles et opérationnels</p>	<p>5</p>	<p>9</p>				<p>DAG</p>	<p>RAS</p>
<p><b>Action 07 :</b>  <b>Gouvernance de la recherche et de la coopération universitaires</b></p>	<p>Améliorer la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus</p>	<p>Taux de réalisation des activités budgétisées</p>						<p>DRCU</p>	<p>RAS</p>

**Tableau 19: Programme 244**

**Programme 244 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Objectif du programme :** Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes dans l'Enseignement Supérieur

**Indicateur de performance du programme :** Taux de réalisation des activités budgétisées au MINESUP

**Résumé de la Stratégie programme :**

Action	Objectif	Indicateur						Structure responsable de la mise en œuvre	Observation
		Libellé	Baseline (année)	Cible triennale					
				2022	2024	2027	2030		
<b>ACTION 01 : Coordination académique et institutionnelle et suivi des activités des services du MINESUP</b>	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINESUP	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage au MINESUP	<b>80%</b>					IGA DCAA CELSU	RAS



<b>ACTION 02 : Etudes Stratégiques, planification et développement du système d'information statistique au MINESUP</b>	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense par la mise en place d'un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINESUP	Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au MINESUP	<b>100%</b>						DEPS	RAS
		Annuaire statistique produit annuellement au MINESUP	<b>100% (09)</b>							
<b>ACTION 03 : Gestion financière et budgétaire au MINESUP</b>	Assurer une bonne exécution financière des programmes au MINESUP	Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au MINESUP	<b>100%</b>						DAG	RAS
<b>ACTION 04 : Modernisation du service public au MINESUP</b>	Accroître qualitativement les ressources humaines et	Taux de mise en œuvre du cadre organique au MINESUP	<b>125</b>						DAG	

	optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du MINESUP	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique au MINESUP	<b>100%</b>					DSI	
<b>ACTION 05 :</b> <b>Amélioration du dialogue social, du cadre de vie et de travail au MINESUP et dans les universités</b>	Améliorer le dialogue social, le cadre de vie et de travail au MINESUP et dans les Universités	Nombre de sessions de dialogue organisées/tenues	<b>9</b>					DPSU	RAS
<b>ACTION 06 :</b> <b>Contrôle et audit interne au MINESUP</b>	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au MINESUP	Nombre de rapports de missions au MINESUP						IGS	RAS
<b>ACTION 07:</b> <b>Conseil-juridique au MINESUP</b>	Veiller au respect des droits et règlements au MINESUP et défendre ses intérêts	Nombre de décisions de justice rendues						DAJ	RAS

<b>ACTION 08 :</b> <b>Communication, relation publique au MINESUP et Gestion des ressources documentaires au MINESUP</b>	Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires au MINESUP	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au MINESUP						SG/CELCOM	
		Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel au MINESUP						SG/SDDA	
<b>ACTION 09 :</b> <b>Gestion des œuvres universitaires</b>	Améliorer les conditions de scolarisation et de mieux-être des étudiants	Proportion d'étudiants assistés et aidés par rapport à la demande						DAOU	RAS

## 5. Identification des activités majeures

Il est question ici d'identifier les activités majeures d'investissement et d'action pérenne correspondant aux objectifs poursuivis.

**Tableau 20: Activités majeures**

<b>Programme : 241 : DEVELOPPEMENT DE LA COMPOSANTE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>							
<b>ACTION 01 : RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE NORMALE</b>							
N°	Activité majeure	Extrant attendu	Situation de référence				Structure responsable de la mise en œuvre
			2022	2024	2027	2030	
1	FORMATION DES ENSEIGNANTS BILINGUES AU NIVEAU SECONDAIRE	Des enseignants bilingues du niveau secondaire sont formés					PRO-ACTP
<b>ACTION 03 : RENFORCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS TECHNOLOGIQUES</b>							
1	PROMOTION DE LA PLACE DE LA FEMME DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL	La place de la femme dans l'enseignement supérieur technologique et professionnel est promue.					PRO-ACTP
<b>ACTION 07 : ADAPTATION DES OFFRES DE FORMATIONS AUX BESOINS DES SECTEURS PRODUCTIFS</b>							
1	DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES FILIERES PROFESSIONNELLES REPONDANT AUX BESOINS DE L'ECONOMIE	Les nouvelles filières professionnelles répondant aux besoins de l'économie sont développées					PRO-ACTP

2	AMELIORATION DE LA QUALITE DES FORMATIONS DES FORMATEURS DANS LES FILIERES TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELLES.	Des formateurs de haut niveau dans les filières Technologiques et Professionnelle de l'Enseignement Supérieur sont formés et/ou recrutés.					PRO-ACTP
3	ELABORATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STEM	Le PLAN STEM est élaboré et mis en œuvre					PRO-ACTP

**Programme : 242 : MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ETABLISSEMENTS FACULTAIRES CLASSIQUES**

**ACTION 01: ADAPTATION ET DIVERSIFICATION DES OFFRES DE FORMATION EN FACULTES CLASSIQUES DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES**

N°	Activité majeure	Extrant attendu	Situation de référence				Structure responsable de la mise en œuvre
			2022	2024	2027	2030	
1	INTEGRATION DES MODULES DE FORMATION A L'ENTREPRENEURIAT DANS LES PROGRAMMES DE FORMATIONS DES FACULTES	Une part importante d'établissements facultaires classiques intègre l'entrepreneuriat dans les programmes de formation					CT1

**Programme : 243 : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES**

**ACTION 01 : STRUCTURATION DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE**

N°	Activité majeure	Extrant attendu	Situation de référence				Structure responsable de la mise en œuvre
			2022	2024	2027	2030	
1	REALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE	Les activités de recherche universitaire sont cartographiées					DRCU
2	MISE EN PLACE DES NORMES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES	Les activités de recherche et d'innovation sont structurées suivant les normes nationales et internationales.					DRCU
3	PARTICIPATION A LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME NATIONAL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION	Le MINESUP participe activement aux travaux de mise en place d'un système national de recherche et d'innovation					DRCU DEPS
4	PARTICIPATION A L'ELABORATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE L'INNOVATION	Le MINESUP participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'innovation					DRCU DEPS
5	EVALUATION ET HOMOLOGATION DES STRUCTURES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION UNIVERSITAIRES	Les structures de recherche et d'innovation universitaires sont évaluées et homologuées.					DRCU IGA DDES DAUQ

6	AMELIORATION DE LA VISIBILITE ET LE RAYONNEMENT DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES NATIONALES	La visibilité et le rayonnement des institutions universitaires camerounaises sont améliorés.						DRCU
7	SUIVI DU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION UNIVERSITAIRES	Les activités de recherche et d'innovation sont bien menées dans les universités et les IPES.						DRCU
<b>ACTION 02: MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE FINANCEMENT PERENNE ET DIVERSIFIE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES</b>								
1	MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE PAR LES ENTREPRISES	Un mécanisme de financement de la recherche universitaire par les entreprises est mis en place.						DRCU
2	MISE EN PLACE DES ACTIVITES DE RECHERCHE GENERATRICES DE REVENUS PAR LES UNIVERSITES D'ETAT	Des activités génératrices de revenus sont mises en place par les universités d'Etat.						DRCU
3	RECHERCHE DES FINANCEMENTS ETRANGERS DES ACTIVITES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION UNIVERSITAIRE	Les universités captent plus de financements étrangers pour leurs activités de recherche.						DRCU

4	ACCOMPAGNEMENT ET APPUI DES ACTEURS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE	Les acteurs de la recherche universitaire sont accompagnés et appuyés.						DRCU
<b>ACTION 03 : EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE ET PROMOTION DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRE</b>								
1	INVENTAIRE ET MISE A JOUR DE LA BASE DES DONNEES DES RESULTATS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE	Les résultats de recherche sont inventoriés et mis à jour permanemment dans une base de données.						DRCU DEPS DSI
2	VALORISATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE	Les résultats de la recherche universitaire sont valorisés.						DRCU
3	VULGARISATION ET ACCESSIBILITE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE	Les résultats de la recherche universitaire sont vulgarisés et accessibles.						DRCU
4	OPERATIONNALISATION DU PARTENARIAT UNIVERSITE-ENTREPRISE	Le partenariat université-entreprise est opérationnel.						DRCU
5	MISE EN ŒUVRE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE PAR LES ENTREPRISES	Les résultats de la recherche universitaire sont mis en œuvre par les entreprises.						DRCU



<b>ACTION 04 : DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ET DES PARTENARIATS UNIVERSITAIRES</b>							
1	PROMOTION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRE	La recherche et l'innovation universitaires camerounaise sont promues					DRCU
2	PROMOTION DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ENTRE LES UNIVERSITES CAMEROUNAISES ET ETRANGERES	Le transfert de technologie entre les universités camerounaises et étrangères est promu et optimisé.					DRCU
3	PARTAGE DES BONNES PRATIQUES ENTRE LES UNIVERSITES CAMEROUNAISES ET ETRANGERES	Les bonnes pratiques sont identifiées et partagées à l'ensemble du système national d'enseignement supérieur.					DRCU
4	AMELIORATION DE LA COOPERATION UNIVERSITAIRE	Les universités camerounaises coopèrent entre elles et avec l'étranger					DRCU
<b>ACTION 05 : DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>							
1	SENSIBILISATION A L'ENTREPRENEURIAT ET FORMATION AUX TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (OMDES)	Les étudiants des universités et IPES sont sensibilisés à l'entrepreneuriat et formés aux techniques de recherche d'emploi.					DAOU
2	DETECTION DES INITIATIVES ENTREPRENEURIALES ET PROJETS INNOVANTS PORTES PAR LES ETUDIANTS DES UNIVERSITES ET IPES (GETEC)	Des initiatives entrepreneuriales et projets innovants des étudiants sont détectés et valorisés.					DRCU

3	DEVELOPPEMENT DES INCUBATEURS D'ENTREPRISES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Des incubateurs d'entreprises sont créés et/ou réhabilités et fonctionnels dans les universités et IPES.					CT1
4	APPUI ET ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES ENTREPRENEURIALES PORTEES PAR LES ETUDIANTS ET LES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PRO-PAEJ).	Les initiatives entrepreneuriales portées par les diplômés de l'enseignement supérieur sont appuyées et accompagnées.					DEPS
<b>ACTION 06 : RENFORCEMENT DE L'OFFRE DES INFRASTRUCTURES DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES</b>							
1	CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES LABORATOIRES DE RECHERCHE	Les laboratoires de recherche sont construits et réhabilités					DRCU DAG
2	EQUIPEMENT DES LABORATOIRES DE RECHERCHE	Les laboratoires de recherche sont équipés					DRCU DAG
3	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRES DE RECHERCHE	Les équipements de laboratoires de recherche sont maintenus et entretenus					DRCU DAG
4	MUTUALISATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE	Les infrastructures de recherche sont mutualisées					

<b>ACTION 07 : GOUVERNANCE DE LA RECHERCHE ET DE LA COOPERATION UNIVERSITAIRES</b>							
1	AMELIORATION DU DIALOGUE DE GESTION AU SEIN DU PROGRAMME	Le dialogue de gestion est effectif et régulier					DRCU
2	COLLECTE DES DONNEES AU SEIN DU PROGRAMME	Une base de données sur les activités du programme est disponible					DEPS
3	COORDINATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROGRAMME	Les activités du Programme sont mises en œuvre efficacement.					DRCU

<b>Programme : 244 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>							
<b>ACTION 01 : Coordination académique et institutionnelle et suivi des activités des services du MINESUP</b>							
N°	Activité majeure	Extrant attendu	Situation de référence				Structure responsable de la mise en œuvre
			2022	2024	2027	2030	
1	MISE EN ŒUVRE DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME	Le bilinguisme et le multiculturalisme sont mis en œuvre au MINESUP.					SG
<b>ACTION 02: Etudes Stratégiques, planification et développement du système d'information statistique au MINESUP</b>							
1	SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SND30	La SND30 est bien mise en œuvre au MINESUP					DEPS

2	FOCNTIONNEMENT DE LA CHAINE PPBS DU MINESUP	La chaine PPBS est fonctionnelle						SG/DEPS/DAG
3	REALISATION DES ETUDES PROSPECTIVES ET STRATEGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SND30.	Une meilleure planification des activités est effective au MINESUP						DEPS
4	MISE EN PLACE DES BASES DE DONNEES AU MINESUP	Des bases de données sont disponibles et accessibles permanemment						DEPS/DSI
5	ELABORATION DES BULLETINS STATISTIQUES AU MINESUP	Des bulletins statistiques sont produits régulièrement						DEPS

## 6. Préoccupations d'ordre sectoriel

Identifier toutes les préoccupations dont l'apport des autres administrations est indispensable pour y répondre efficacement.

**Tableau 21: Les préoccupations d'ordre sectoriel**

Préoccupations	Administrations concernées	Suggestions/propositions
L'ouverture et l'organisation de certains concours ne dépendent pas du MINESUP	MINFOPRA...	Créer un cadre de concertation
Le nombre d'inscrits dans les filières technologiques est tributaire du nombre d'admis au baccalauréat	MINESEC/MINEDUB	Créer un cadre de concertation
La mise en place d'un cadre institutionnel favorable au développement de la recherche et de l'innovation ne dépend pas du MINESUP.	MINRESI, MINMIDT, MINPOSTEL, MINEPAT	Créer un cadre de concertation

## CHAPITRE 5 : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

L'objet de ce chapitre est de préciser le dispositif à mettre en place pour suivre et évaluer la mise en œuvre des programmes au Ministère de l'Enseignement Supérieur. Dans cette optique, quatre points sont successivement abordés : (1) Pilotage, coordination et synergie d'actions, (2) Dispositif statistique, (3) Tableau de bord de pilotage des indicateurs de performance et (4) Ressources humaines pour le suivi-évaluation de la performance.

### 1. Pilotage, coordination et synergie d'actions

Le mécanisme à mettre en place pour mieux coordonner les interventions au Ministère de l'Enseignement Supérieur englobe le pilotage des programmes dans les services centraux, le pilotage des structures sous-tutelles, notamment les institutions universitaires, et la synergie d'actions avec les autres départements ministériels.

Au niveau des services centraux, il convient d'accélérer l'achèvement de la mise en place de la chaîne PPBS. En l'absence d'un dispositif fonctionnel, l'identification des acteurs, le champ et la portée des mécanismes de suivi-évaluation restent incertains. Plus spécifiquement au niveau de chaque programme, la tenue systématique du dialogue de gestion est salutaire. Elle nécessite, non seulement, la mobilisation des différents intervenants, mais également leur formation préalable.

Les institutions universitaires sont la cheville ouvrière des activités du Ministère de l'Enseignement Supérieur. De ce fait, leur arrimage à la chaîne PPBS et l'alignement de leurs programmes sur ceux des services centraux sont impérieuses. Dans cette dynamique, les rencontres de dialogue de gestion, regroupant les responsables des services centraux et des universités, pourraient systématiquement se tenir à une périodicité précise.

La synergie d'actions avec d'autres départements ministériels nécessite des cadres permanents d'échanges avec au moins quatre types de départements ministériels, notamment (1) ceux avec lesquels le Ministère partage les mêmes secteurs d'activités (par exemple secteur de l'éducation et de la formation, secteur de la recherche et de l'innovation), (2) ceux avec lesquels le Ministère assure la tutelle des institutions universitaires et des établissements (MINFI, MINEPAT, MINTP et MINSEP), (3) ceux qui emploient les extrants de l'enseignement supérieur et (4) ceux en charge de la chaîne PPBS au niveau national.

Ces différentes instances doivent être alimentées par un dispositif statistique adéquat.

## **2. Dispositif statistique**

Il n'y a pas de pilotage de la performance en l'absence d'un système statistique adéquat, capable de rendre compte des performances et de satisfaire les besoins en temps réel, dans le respect des normes en matière de production des données. Il n'y a pas, non plus, de système d'information statistique performant en l'absence d'une réelle culture statistique. Dans ce sillage, le MINESUP va promouvoir et développer la culture statistique à travers des ateliers d'information et de sensibilisation sur l'importance et le caractère stratégique de la production des unités dédiées à la statistique ainsi que la présentation du schéma de circulation de l'information statistique dans l'Enseignement supérieur.

Dans la même logique, disposer d'un système d'information statistique performant de l'Enseignement supérieur va nécessiter un renforcement des capacités de la politique statistique, à travers une matrice d'actions, tant au niveau de l'opérationnalisation et l'harmonisation de la production statistique dans le sous-secteur, qu'au niveau de la mobilisation et de l'optimisation des ressources humaines, matérielles et financières des unités de production statistique.

La systématisation de la production statistique renvoie également à la dématérialisation des procédures et process de la chaîne de circulation de l'information statistique dans l'Enseignement supérieur. Le MINESUP va également proposer (en raison des besoins en données), des formats de présentation et un calendrier de collecte de données (décalage années budgétaire et académique) pour harmoniser ainsi la production statistique dans l'Enseignement supérieur.

Au niveau des services centraux du MINESUP, la production statistique va exclusivement être réalisée par la Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques (DEPS), en synergie avec les agents financiers et les contrôleurs de gestion des différents programmes, conformément au cadre organique du département et de la logique de la chaîne PPBS.

S'agissant du renforcement des capacités des unités de production statistique des services centraux et des Universités d'Etat, le MINEPAT pourrait satisfaire les besoins exprimés en ingénieurs statisticiens (conception et travaux) et techniciens en statistique ; l'organisation des séminaires de formation, des formations courtes pour les personnels non statisticiens des unités de production ; les dotations budgétaires des unités de production statistiques adéquates pour leur bon fonctionnement. De plus, les unités de production statistique devraient se doter de ressources matérielles adéquates pour réaliser une production statistique efficiente.

Chaque institution universitaire doit disposer d'un système d'information statistique performant et les services centraux doivent assurer la coordination de l'ensemble (du système), afin de produire un tableau de bord crédible pour le pilotage de la performance.

### 3. Tableau de bord de pilotage des indicateurs de performance

Par ailleurs, il s'agira de renseigner la fiche synthétique des indicateurs de suivi de la performance au sein de chaque administration par rapport à son domaine de compétence.

**Tableau 22: Indicateurs de suivi-évaluation de la performance au MINESUP**

Indicateurs de performance					
Libellé	Unité de mesure	Période/ moment de collecte	Méthode de calcul	Sources de vérification	Observations
Taux d'exécution des activités budgétisées	Pourcentage (%)	Annuelle	Faire la somme des pourcentages de réalisation de toutes les activités et la diviser par le nombre total des activités programmées	Rapports mise en œuvre de la Charte de gestion, Protocole de gestion	Cet indicateur laisse de côté la question de l'efficacité de la dépense publique, puis qu'il ne tient pas compte des ressources allouées à chaque activité  On peut aussi noter la difficulté de détermination précise du taux de réalisation d'une activité en l'absence d'une nomenclature des niveaux de réalisations des activités
Pourcentage d'atteinte des objectifs fixés	Pourcentage (%)		Faire la somme des pourcentages d'atteinte de tous les objectifs fixés et la diviser par le nombre total d'objectifs fixés	Rapport d'activités	

Taux d'accès à l'information (Nombre de visiteurs du site web par mois)	Pourcentage (%)			Rapport annuel	Cet indicateur ne renvoie à rien de précis
Nombre de textes conformes et vulgarisés	Nombre			Annuaire statistique	
Taux de réalisation des activités académiques dans les délais	Pourcentage (%)		Faire la somme des pourcentages de réalisation de toutes les activités académiques planifiées et la diviser par le nombre total d'activités académiques planifiées	Documents de planification	
Proportion d'étudiants assistés et aidés par rapport à la demande	Nombre		Nombre total des étudiants assistés et aidés divisé par le nombre d'étudiants ayant sollicité l'aide ou l'assistance	Rapport d'activités	Il convient ici d'établir la différence entre l'aide et l'assistance



Nombre de conventions de partenariats signés	Nombre		Faire la somme des conventions de partenariats signés par les services centraux et toutes les institutions universitaires	Rapport d'activités	
Pourcentage des conflits, litiges réglés ou mots d'ordre de grève levés	Nombre			Rapports de missions	Cet indicateur doit être reformulé

#### 4. Ressources humaines pour le suivi-évaluation de la performance

Il est question de préciser les ressources humaines pour le suivi-évaluation et d'identifier les besoins en renforcement des capacités.

##### Effectif du personnel compétent pour le suivi-évaluation des programmes

**Tableau 23: Personnel compétent pour le suivi-évaluation des programmes**

	Effectif actuel	Effectif satisfaisant 1- Oui 2- Non	Effectif souhaité
Personnel Statisticien / Ingénieur en des travaux	_0_ _ _3_  _	_2_	_0_ _ _6_  
Personnel informaticien	_0_ _ _1_  _	_2_	_0_ _ _3_  
Autres personnels technique (à préciser) ____ Economiste _____ _____	_0_ _ _3_  _	_2_	_0_ _ _4_  

**Tableau 24: Personnel compétent pour le suivi-évaluation des programmes**

Domaines (exemple : planification, suivi- évaluation, etc.)	Intitulé du module de formation
Gestion et administration des bases de données	
Méthodes d'enquête	
Initiation aux logiciels statistiques	

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : FICHE D'OPERATIONALISATION DES INDICATEURS DU PROGRAMME 241

### PROGRAMME 241

#### Développement de la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur

#### Opérationnalisation indicateur programme

1. Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur	
Objectif	Accroître en quantité et en qualité le nombre des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur	
Programme	Développement de la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur et insérés dans le tissu économique national	
2. Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'étudiants formés dans les ETP dans l'enseignement supérieur et insérés dans le tissu économique national</li> <li>- nombre d'étudiants formés dans les ETP dans l'enseignement supérieur public</li> </ul>	
Unité de mesure	Pourcentage (%)	
Mode de calcul	$100 \times \frac{\text{nombre d'étudiants formés dans les ETP dans l'enseignement supérieur et insérés dans le tissu économique}}{\text{nombre d'étudiants formés dans les ETP dans l'enseignement supérieur public}}$ <p>Cet indicateur peut être calculé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaine (CITE)</li> <li>• Université d'Etat</li> <li>• Sexe</li> <li>• Axe prioritaire de développement<sup>8</sup></li> </ul>	
Périodicité de la mesure	<b>Annuelle</b>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :

<sup>8</sup> Selon la SND30, les axes prioritaires de développement concernent : l'industrie de l'énergie, l'agro-industrie, le numérique, les filières Forêt-Bois, Textile-Confection-Cuir, Mines Métallurgie-Sidérurgie, Hydrocarbures-Pétrochimie -Raffinage, Chimie-Pharmacie et Construction -Services - Professionnels - Scientifiques – Techniques et les services non financiers.

Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :
<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>		
Source des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités (DIPD ; Services de scolarité et de statistiques)</li> <li>• Secteur privé (entreprises)</li> <li>• Annuaire statistique du MINESUP</li> </ul>	
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions de collecte</li> <li>• Documents statistiques existants</li> <li>• Enquêtes</li> </ul>	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD des Universités d'État</li> <li>• DEPS/MINESUP</li> </ul>	
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> <li>• Certification des données par les Universités d'Etat Service responsable de la synthèse des données</li> <li>• DIPD</li> </ul>	
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEPS</li> <li>• DIPD</li> </ul>	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEPS</li> <li>• Contrôleur de gestion</li> </ul>	
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>• Coûts/montants : <i>à déterminer</i></li> <li>• Périodicité : annuelle</li> </ul>	
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>		
Limites et biais connus	L'indicateur peut augmenter du fait de la diminution plus que proportionnelle du nombre d'étudiants de l'ES public par rapport au nombre d'étudiant des ETP	
Modalités d'interprétation	Ainsi calculé, l'indicateur présente la part que représentent les étudiants des ETP insérés dans le tissu économique dans l'ensemble des étudiants de l'ETP public. Alors, une évolution croissante de l'indicateur renseigne une augmentation relative de la demande des formations technologiques et professionnelles. Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.	
<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li>○ <i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li>○ <i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul> </li> </ul>		

## Action 01 : Renforcement de la filière normal

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Nombre de personnels enseignants du secondaire formés par an	
Objectif	Accroître le nombre de personnels enseignants formés par an	
Programme ou Action	RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE NORMALE	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Effectifs des étudiants formés (diplômés) dans la filière normale des universités d'Etat et des Etablissements privés agréés du Cameroun	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Total des effectifs des diplômés des établissements de la filière normale des Universités d'Etat et des Etablissements privés agrès au Cameroun Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaines (CITE)</li> <li>• Sexe</li> </ul>	
Périodicité de la mesure	<b>Annuelle</b>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités (DIPD ; Services de scolarité et de statistiques)</li> <li>• Services en charge des statistiques des Ecoles normales</li> <li>• Annuaire statistique du MINESUP</li> </ul>
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions de collecte</li> <li>• Documents statistiques existants</li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD des Universités d'État</li> <li>• DEPS/MINESUP</li> </ul>
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> <li>• Certification des données par les Universités d'Etat Service responsable de la synthèse des données</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service responsable de la	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEPS</li> </ul>

synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD</li> </ul>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEPS</li> <li>• Contrôleur de gestion</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>• Coûts/montants : <i>à déterminer</i></li> <li>• Périodicité : annuelle</li> </ul>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	Face aux politiques gouvernementales visant à réduire le nombre d'enseignants recrutés par l'Etat, un tel indicateur pourrait être sous-estimé si l'on ne tient pas compte des auditeurs libres.
Modalités d'interprétation	Ainsi calculé, l'indicateur reflète l'effort du gouvernement à fournir des enseignants de qualités au secondaire, quand bien même ils pourraient ne pas être salariés du public. Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
-	<p>Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li>○ <i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li>○ <i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul>

## Action 02 : Renforcement de la filière médicale

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Nombre de personnels de santé formés par an	
Objectif	Accroître le nombre des personnels de santé humaine et animale	
Programme ou Action	RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE MEDICALE	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Effectifs des enseignants formés (diplômés) de la filière médicale des universités d'Etat du Cameroun	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Total des étudiants des diplômés de la filière médicale des universités d'Etat du Cameroun Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de filière médicale (santé humaine, santé animale)</li> <li>• Sexe</li> </ul>	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités (DIPD ; Services de scolarité et de statistiques)</li> <li>• Services des statistiques des facultés de médecine</li> <li>• Annuaire statistique du MINESUP</li> </ul>
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions de collecte</li> <li>• Documents statistiques existants</li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD des Universités d'État</li> <li>• DEPS/MINESUP</li> </ul>
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> <li>• Certification des données par les Universités d'Etat Service responsable de la synthèse des données</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEPS</li> <li>• DIPD</li> </ul>

Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEPS</li> <li>• Contrôleur de gestion</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>• Coûts/montants : <i>à déterminer</i></li> <li>• Périodicité : annuelle</li> </ul>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	<p>L'indicateur ne tient pas compte du fait que certains personnels de santé migrent vers l'étranger après formation. Par conséquent, cette non prise en compte surestime l'indicateur qui pourrait ne pas refléter la situation réelle du corps de santé résidant.</p>
Modalités d'interprétation	<p>Ainsi calculé, l'indicateur reflète l'effort du gouvernement à former des personnels de santé. Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.</p>

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li>○ <i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li>○ <i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul> </li> </ul>	



## Action 03: Renforcement des établissements technologiques

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs formés dans les filières technologiques par an.	
Objectif	Accroître le Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs formés par an dans les filières technologiques	
Programme ou Action	RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE TECHNOLOGIQUE	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Effectif des ingénieurs et techniciens supérieurs formés (diplômés) dans les établissements la filière technologique des universités d'Etat du Cameroun	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Total des effectifs des diplômés (ingénieurs et techniciens supérieurs) des établissements technologiques des universités d'Etat du Cameroun Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Université d'Etat</li> <li>• Sexe</li> </ul>	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités (DIPD ; Services de scolarité et de statistiques)</li> <li>• Annuaire statistique du MINESUP</li> </ul>
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions de collecte</li> <li>• Documents statistiques existants</li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD des Universités d'État</li> <li>• DEPS/MINESUP</li> </ul>
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> <li>• Certification des données par les Universités d'Etat Service</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>responsable de la synthèse des données</li> <li>DIPD</li> </ul>
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEPS</li> <li>DIPD</li> </ul>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEPS</li> <li>Contrôleur de gestion</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>Coûts/montants : <i>à déterminer</i></li> <li>Périodicité : annuelle</li> </ul>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	L'indicateur ne tient pas compte du fait que certains ingénieurs techniciens supérieurs migrent vers l'étranger après formation. Par conséquent, cette non prise en compte surestime l'indicateur qui pourrait ne pas refléter la situation réelle des ingénieurs et techniciens résidents.
Modalités d'interprétation	Ainsi calculé, l'indicateur reflète l'effort du gouvernement à former des ingénieurs et techniciens supérieurs. Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li><i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li><i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul> </li> </ul>

**Action 04: Renforcement des établissements professionnels du secteur tertiaire (services)**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs du secteur tertiaire formés par an	
Objectif	Accroître le nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs du secteur tertiaire formés par an	
Programme ou Action	RENFORCEMENT DES ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS DU SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Effectif des ingénieurs et des techniciens supérieurs formés (diplômés) dans les établissements professionnels du secteur tertiaire (service) des universités d'Etat du Cameroun	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Total des effectifs des diplômés (ingénieurs et techniciens supérieurs) des établissements de la filière technologique des universités d'Etat du Cameroun Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Université d'Etat</li> <li>• Sexe</li> </ul>	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités (DIPD ; Services de scolarité et de statistiques)</li> <li>• Annuaire statistique du MINESUP</li> </ul>
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions de collecte</li> <li>• Documents statistiques existants</li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD des Universités d'État</li> <li>• DEPS/MINESUP</li> </ul>
Vérification / Validation des	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> </ul>

données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification des données par les Universités d'Etat Service responsable de la synthèse des données</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEPS</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEPS</li> <li>• Contrôleur de gestion</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>• Coûts/montants : <i>à déterminer</i></li> <li>• Périodicité : annuelle</li> </ul>

#### **4. Modalités d'interprétation de l'indicateur**

Limites et biais connus	<p>L'indicateur ne tient pas compte du fait que certains ingénieurs techniciens supérieurs du secteur des services migrent vers l'étranger après formation.</p> <p>Par conséquent, cette non prise en compte surestime l'indicateur qui pourrait ne pas refléter la situation réelle des ingénieurs et techniciens résidents.</p>
Modalités d'interprétation	<p>Ainsi calculé, l'indicateur reflète l'effort du gouvernement à former des ingénieurs et techniciens supérieurs du secteur tertiaire.</p> <p>Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.</p>

#### **5. Commentaires (le cas échéant)**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li>○ <i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li>○ <i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul> </li> </ul>
---

**Action 05: Renforcement de la filière agronomique (y compris les sciences halieutiques)**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Nombre d'ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques formés par an	
Objectif	Accroître le Nombre d'ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques formés par an	
Programme ou Action	RENFORCEMENT DE LA FILIERE AGRONOMIQUE	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Effectif des ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques formés (diplômés) dans les établissements de la filière agronomique des universités d'Etat du Cameroun	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Total des effectifs des ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques formés (diplômés) dans les établissements de la filière agronomique des universités d'Etat du Cameroun Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Université d'Etat</li> <li>• Sexe</li> </ul>	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- Universités, DAUQ - Annuaire statistique
Mode de collecte des données	- Collecte à partir des résultats des sorties du concours national
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- DAUQ - DEPS
Vérification / Validation des données	- Procès-verbaux

Service responsable de la synthèse des données	- Coordonnateur du Programme
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- Contrôleur de gestion du Programme - DEPS
Coût de collecte et d'analyse	- Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles - Coûts/montants : <i>à déterminer</i> - Périodicité : annuelle
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	L'indicateur ne tient pas compte du fait que certains ingénieurs agronomes et techniciens agricoles migrent vers l'étranger après formation. Par conséquent, cette non prise en compte surestime l'indicateur qui pourrait ne pas refléter la situation réelle des ingénieurs et techniciens résidents.
Modalités d'interprétation	Ainsi calculé, l'indicateur reflète l'effort du gouvernement à former des ingénieurs agronomes et techniciens agricoles. Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li>o <i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li>o <i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul> </li> </ul>	

**Action 06 : Renforcement dans les filières des industries culturelles et touristiques**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Nombre des professionnels formés par an dans les filières des industries culturelles et touristiques	
Objectif	Accroître le Nombre des professionnels formés par an dans les filières des industries culturelles et touristiques	
Programme ou Action	RENFORCEMENT DE LA FILIERE DES INDUSTRIES CULTURELLES ET TOURISTIQUES	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Effectif des étudiants formés (diplômés) dans les filières des industries culturelles et touristiques des universités d'Etat du Cameroun	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Total des effectifs des étudiants formés (diplômés) dans les établissements des industries culturelles et touristiques des universités d'Etat du Cameroun Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Université d'Etat</li> <li>• Sexe</li> </ul>	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- Universités, DAUQ - Annuaire statistique
Mode de collecte des données	- Collecte à partir des résultats des sorties du concours national
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- DAUQ - DEPS
Vérification / Validation des données	- Procès-verbaux

Service responsable de la synthèse des données	- Coordonnateur du Programme
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- Contrôleur de gestion du Programme - DEPS
Coût de collecte et d'analyse	- Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles - Coûts/montants : <i>à déterminer</i> - Périodicité : annuelle
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	L'indicateur ne tient pas compte du fait que certains professionnels migrent vers l'étranger après formation. Par conséquent, cette non prise en compte surestime l'indicateur qui pourrait ne pas refléter la situation réelle des ingénieurs et techniciens résidants.
Modalités d'interprétation	Ainsi calculé, l'indicateur reflète l'effort du gouvernement à former des professionnels de l'industrie culturelle et touristique. Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li>o <i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li>o <i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul> </li> </ul>	



**Action 07:**  
**Adaptation des offres de formations aux besoins des secteurs productifs**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Nombre de programmes de formations adaptés et ou révisés disponibles	
Objectif	Réviser et Adapter les programmes de formations des Etablissements Technologiques et Professionnels aux besoins de l'économie	
Programme ou Action	<b>Adaptation des offres de formations aux besoins des secteurs productifs</b>	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Effectif des formations adaptées et ou révisées dans les universités et les IPES.	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Nombre total des formations adaptées et ou révisées dans les universités et les IPES Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Université d'Etat</li> <li>• Secteur prioritaire de développement</li> </ul>	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- Universités, DAUQ - Annuaire statistique
Mode de collecte des données	- Collecte à partir des résultats des missions sur le terrain
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- DAUQ - DEPS
Vérification / Validation des données	- Procès-verbaux
Service responsable de la	- Coordonnateur du Programme

synthèse des données	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôleur de gestion du Programme</li> <li>- DEPS</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>- Coûts/montants : <i>à déterminer</i></li> <li>- Périodicité : annuelle</li> </ul>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	L'indicateur semble difficile à mesurer car dépend des critères permettant de dire si un programme de formation est révisé ou adapté aux besoins de l'économie.
Modalités d'interprétation	<p>Ainsi calculé, l'indicateur reflète l'effort du gouvernement à adapter les offres de formation aux besoins de l'économie.</p> <p>Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.</p>
<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li>○ <i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li>○ <i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul> </li> </ul>	

**Action 8 :**  
**Gouvernance et pilotage du programme 241**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>	
Indicateur	Taux d'exécution des activités prévues
Objectif	Améliorer la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus
Programme ou Action	<b>Renforcement des plateaux techniques dans les Etablissements Technologiques et Professionnels</b>
<b>2. Description de l'indicateur</b>	
Nature précise des données à utiliser	- nombre d'activités budgétisées réalisées - nombre d'activités budgétisées
Unité de mesure	Pourcentage (%)
Mode de calcul	$100 \times \frac{\text{nombre d'activités budgétisées réalisées}}{\text{nombre total d'activités budgétisées}}$ Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité</li> <li>• Action</li> </ul>
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année : 2020      Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024      Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022      Valeur :
	Année : 2023      Valeur :
	Année : 2024      Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- Universités, DAUQ - Annuaire statistique
Mode de collecte des données	- Collecte à partir des résultats des missions sur le terrain
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- DAUQ - DEPS
Vérification / Validation des données	- Procès-verbaux
Service responsable de la	- Coordonnateur du Programme

synthèse des données	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôleur de gestion du Programme</li> <li>- DEPS</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>- Coûts/montants : <i>à déterminer</i></li> <li>- Périodicité : annuelle</li> </ul>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	L'indicateur peut augmenter du fait de la diminution plus que proportionnelle du nombre d'activités budgétisées.
Modalités d'interprétation	Ainsi calculé, l'indicateur reflète l'effort des acteurs de programmes à honorer leur engagement et à bien piloter le programme 241.
<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li>o <i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li>o <i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul> </li> </ul>	

**ANNEXE 2 : FICHE D'OPERATIONALISATION DES INDICATEURS DU PROGRAMME 242**

**PROGRAMME 242**

**Modernisation et professionnalisation des établissements facultaires classiques**

**Opérationnalisation indicatrice du programme**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>	
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'insertion professionnelle des diplômés des établissements facultaires classiques.</li> <li>- Pourcentage des étudiants inscrits dans les formations professionnelles développées dans les établissements facultaires classiques.</li> </ul>
Objectif	Donner des compétences et des aptitudes professionnelles aux étudiants des établissements facultaires classiques leur permettant de trouver un emploi ou de s'auto-employer
<b>Programme 242</b>	<b>Modernisation et professionnalisation des établissements facultaires classiques</b>
<b>2. Description de l'indicateur</b>	
Nature précise des données à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des diplômés/diplômées des établissements facultaires classiques insérés dans le tissu économique</li> <li>- Nombre des diplômés/diplômées des établissements facultaires classiques</li> <li>- Nombre d'étudiants inscrits des formations professionnelles dans les EFC</li> <li>- Nombre total des étudiants des EFC</li> </ul>
Unité de mesure	Pourcentage (%)
Mode de calcul	$100 \times \frac{\text{nombre d'étudiants inscrits des formations professionnelles dans les EFC}}{\text{nombre total des étudiants des EFC}}$ $100 \times \frac{\text{nombre des diplômés//diplômées des EFC insérés dans l'économie}}{\text{nombre des diplômés//diplômées des EFC}}$

	Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaines (CITE)</li> <li>• Sexe</li> <li>• Axes prioritaires de développement<sup>9</sup></li> </ul>	
Périodicité de la mesure	<i>Fréquence de mesure de l'indicateur (annuel, ...)</i> <b>Annuel</b>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur : 7
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur : 12
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur : 8
	Année : 2023	Valeur : 9
	Année : 2024	Valeur : 12

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités (DIPD ; Services de scolarité et de statistiques)</li> <li>• Annuaire statistique du MINESUP</li> <li>• Secteur privé (entreprises)</li> </ul>
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions de collecte</li> <li>• Documents statistiques existants</li> <li>• Enquêtes</li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD des Universités d'État</li> <li>• DEPS/MINESUP</li> </ul>
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> <li>• Certification des données par les Universités d'Etat</li> <li>• Service responsable de la synthèse des données</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEPS</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEPS</li> <li>• Contrôleur de gestion</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur

<sup>9</sup> Selon la SND30, les axes prioritaires de développement concernent : l'industrie de l'énergie, l'agro-industrie, le numérique, les filières Forêt-Bois, Textile-Confection-Cuir, Mines Métallurgie-Sidérurgie, Hydrocarbures-Pétrochimie -Raffinage, Chimie-Pharmacie et Construction -Services - Professionnels - Scientifiques – Techniques et les services non financiers.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li>○ <i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li>○ <i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette méthode de calcul ne permet pas de tenir compte de la fermeture potentielle des filières classiques jugées inadaptées. Ainsi l'indicateur peut augmenter non pas seulement du fait de l'augmentation des filières d'intérêt mais aussi de la diminution des filières classiques fermées.</li> <li>- L'indicateur ne renseigne pas sur la qualité des formations professionnelles. Néanmoins, dans la mesure du possible il serait souhaitable de faire un focus de cet indicateur sur les étudiants ayant trouvés un emploi ou s'étant auto-employés</li> </ul>
Modalités d'interprétation	<p>Ainsi calculé, l'indicateur présente la part que représentent les étudiants inscrits dans les formations professionnelles des EFC dans la masse des étudiants des EFC. Alors, une évolution croissante de l'indicateur renseigne un surcroit d'intérêt des étudiants envers dans les formations professionnelles des EFC. Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.</p> <p>Même procédé pour le taux d'insertion professionnelle</p>

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li>○ <i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li>○ <i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul> </li> </ul>	

**Action 01:**  
**Adaptation et diversification des offres de formation en facultés classiques  
dans les domaines prioritaires définis par la SND30.**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>	
Indicateur	Pourcentage de filières professionnelles dans les établissements facultaires classiques tenant compte des secteurs prioritaires de croissance
Objectif	Développer de nouvelles filières professionnelles tenant compte des secteurs de croissance dans les établissements facultaires classiques
Action	Adaptation et diversification des offres de formation en facultés classiques dans les domaines prioritaires définis par la SND30
<b>2. Description de l'indicateur</b>	
Nature précise des données à utiliser	- nombre de filières professionnelles dans les EFC tenant compte des secteurs prioritaires de la SND30 - nombre total des filières des EFC
Unité de mesure	Pourcentage (%)
Mode de calcul	$100 \times \frac{\text{nombre de filières professionnelles dans les EFC tenant compte des secteurs prioritaires de la SND30}}{\text{nombre total des filières des EFC}}$ Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaines (CITE)</li> <li>• Axes prioritaires de développement</li> <li>• Etablissement</li> <li>• Université</li> </ul>
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année : 2020      Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024      Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022      Valeur :
	Année : 2023      Valeur :
	Année : 2024      Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités (DIPD ; Services de scolarité et de statistiques)</li> <li>• Annuaire statistique du MINESUP</li> </ul>



Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de collecte de données</li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD des Universités d'État</li> <li>• DEPS</li> </ul>
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> <li>• Certification des données par les Universités d'Etat</li> <li>Service responsable de la synthèse des données</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable du programme</li> <li>• DEPS</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôleur de gestion</li> <li>• DEPS</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>• Périodicité : annuelle</li> </ul>

#### **4. Modalités d'interprétation de l'indicateur**

Limites et biais connus	L'indicateur peut augmenter du fait de la diminution plus que proportionnelle du nombre de filière des EFC par rapport au nombre de filières professionnelles
Modalités d'interprétation	<p>Ainsi calculé, l'indicateur présente la part que représentent les filières professionnelles des EFC dans le total des filières des EFC. Alors, une évolution croissante de l'indicateur renseigne une augmentation relative de l'offre des formations professionnelles.</p> <p>Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.</p>

#### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur
  - *Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP*
  - *Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques*
  - *Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.*

**Action 02:**  
**Modernisation des infrastructures et des équipements des établissements  
 facultaires classiques**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>	
Indicateur	Pourcentage d'infrastructures modernes adaptées à la conduite de la formation
Objectif	Disposer d'infrastructures et d'équipements modernes adaptés à la conduite de la formation
Action	Modernisation des infrastructures et des équipements des établissements facultaires classiques
<b>2. Description de l'indicateur</b>	
Nature précise des données à utiliser	- nombre d'infrastructures modernes adaptées à la conduite des formations - nombre total d'infrastructure des EFC
Unité de mesure	Pourcentage (%)
Mode de calcul	$100 \times \frac{\text{nombre d'infrastructures modernes adaptées à la conduite des formations}}{\text{nombre total d'infrastructure des EFC}}$ Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaines (CITE)</li> <li>• Axes prioritaires de développement</li> <li>• Etablissement</li> <li>• Université</li> </ul>
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année : 2020      Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024      Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022      Valeur :
	Année : 2023      Valeur :
	Année : 2024      Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités (DIPD ; Services de scolarité et de statistiques)</li> <li>• Annuaire statistique du MINESUP</li> </ul>
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de collecte de données</li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD des Universités d'État</li> <li>• DEPS</li> </ul>
Vérification / Validation des	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> </ul>

données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification des données par les Universités d'Etat</li> <li>• Service responsable de la synthèse des données</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable du programme</li> <li>• DEPS</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôleur de gestion</li> <li>• DEPS</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>• Périodicité : annuelle</li> </ul>

#### **4. Modalités d'interprétation de l'indicateur**

Limites et biais connus	L'indicateur peut augmenter du fait de la diminution plus que proportionnelle du nombre d'infrastructure des EFC par rapport au nombre d'infrastructure modernes.
Modalités d'interprétation	Ainsi calculé, l'indicateur présente la part que représentent les infrastructures modernes adaptées à la conduite des formations des EFC dans l'ensemble des infrastructures des EFC. Alors, une évolution croissante de l'indicateur renseigne une augmentation relative de l'offre des infrastructures modernes (selon les normes de la DAUQ). Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.

#### **5. Commentaires (le cas échéant)**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li>○ <i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li>○ <i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul> </li> </ul>
---

## Action 03: Renforcement du système d'information et d'orientation

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Nombre d'étudiants reçus par les services d'information et d'orientation	
Objectif	Améliorer le dispositif d'information et d'orientation universitaire et professionnel dans les établissements facultaires classiques.	
Action	Renforcement du système d'information et d'orientation	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de services d'information et d'orientation fonctionnels dans les EFC</li> <li>- Nombre total d'étudiants informés et orientés dans les services informations et d'orientation des EFC</li> </ul>	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	<p style="text-align: center;"> <math display="block">\frac{\text{Nombre total d'étudiants informés et orientés dans les services informations et d'orientation des EFC}}{\text{Nombre de services d'information et d'orientation fonctionnels dans les EFC}}</math> </p> <p>Cet indicateur peut être calculé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaines (CITE)</li> <li>• Axes prioritaires de développement</li> <li>• Etablissement</li> <li>• Université</li> </ul>	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités (DIPD ; Services de scolarité et de statistiques)</li> <li>• Annuaire statistique du MINESUP</li> </ul>
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de collecte de données</li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD des Universités d'État</li> <li>• DEPS</li> </ul>
Vérification / Validation des	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> </ul>

données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification des données par les Universités d'Etat</li> <li>• Service responsable de la synthèse des données</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable du programme</li> <li>• DEPS</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôleur de gestion</li> <li>• DEPS</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>• Périodicité : annuelle</li> </ul>

#### **4. Modalités d'interprétation de l'indicateur**

Limites et biais connus	<p>L'indicateur peut augmenter du fait de la diminution plus que proportionnelle du nombre de services d'information et d'orientation des EFC par rapport au nombre d'étudiants reçus.</p> <p>Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.</p>
Modalités d'interprétation	<p>Ainsi calculé, l'indicateur présente le nombre moyen d'étudiant que chaque service d'information et d'orientation fonctionnel reçoit chaque année.</p> <p>Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.</p>

#### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur
  - *Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP*
  - *Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques*
  - *Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.*

**Action 04 :**  
**Intégration de l'enseignement du patrimoine historique commun des peuples du Cameroun dans les programmes de formation des facultés classiques**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>	
Indicateur	Pourcentage des départements dans les EFC enseignant le patrimoine historique commun des peuples du Cameroun.
Objectif	Enseigner le patrimoine historique commun des peuples du Cameroun.
Action	Intégration de l'enseignement du patrimoine historique commun des peuples du Cameroun dans les programmes de formation des facultés classiques.
<b>2. Description de l'indicateur</b>	
Nature précise des données à utiliser	- nombre de départements des EFC enseignant patrimoine historique commun des peuples du Cameroun - nombre total de départements des EFC
Unité de mesure	Pourcentage (%)
Mode de calcul	$100 \times \frac{\text{nombre de départements des EFC enseignant patrimoine historique commun des peuples du Cameroun}}{\text{nombre total de départements des EFC}}$ Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaines (CITE)</li> <li>• Axes prioritaires de développement</li> <li>• Etablissement</li> <li>• Université</li> </ul>
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année : 2020      Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024      Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022      Valeur :
	Année : 2023      Valeur :
	Année : 2024      Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités (DIPD ; Services de scolarité et de statistiques)</li> <li>• Annuaire statistique du MINESUP</li> </ul>
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de collecte de données</li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD des Universités d'État</li> <li>• DEPS</li> </ul>

des données	
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> <li>• Certification des données par les Universités d'Etat Service responsable de la synthèse des données</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable du programme</li> <li>• DEPS</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôleur de gestion</li> <li>• DEPS</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>• Périodicité : annuelle</li> </ul>

#### **4. Modalités d'interprétation de l'indicateur**

Limites et biais connus	<p>L'indicateur peut augmenter du fait de la diminution plus que proportionnelle du nombre de départements des EFC par rapport au nombre de départements enseignants cette discipline.</p> <p>Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.</p>
Modalités d'interprétation	<p>Ainsi calculé, l'indicateur présente la part que représente les départements incluant les modules d'enseignement du patrimoine culturelle dans l'ensemble des départements des EFC.</p> <p>Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.</p>

#### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur
  - *Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP*
  - *Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques*
  - *Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.*

**Action 05 :****Développement de la formation en alternance dans les universités d'Etat**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>	
Indicateur	Pourcentage de département mettant en œuvre la formation en alternance.
Objectif	Améliorer la formation en alternance.
Action	Développement de la formation en alternance dans les universités d'état
<b>2. Description de l'indicateur</b>	
Nature précise des données à utiliser	- nombre de départements des EFC mettant en œuvre la formation en alternance - nombre total de départements des EFC
Unité de mesure	Pourcentage (%)
Mode de calcul	$100 \times \frac{\text{nombre de départements des EFC mettant en œuvre la formation en alternance}}{\text{nombre total de départements des EFC}}$ Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaines (CITE)</li> <li>• Axes prioritaires de développement</li> <li>• Etablissement</li> <li>• Université</li> </ul>
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année : 2020      Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024      Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022      Valeur :
	Année : 2023      Valeur :
	Année : 2024      Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités (DIPD ; Services de scolarité et de statistiques)</li> <li>• Annuaire statistique du MINESUP</li> </ul>
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de collecte de données</li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD des Universités d'État</li> <li>• DEPS</li> </ul>
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> <li>• Certification des données par les Universités d'Etat</li> <li>• Service responsable de la synthèse des données</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD</li> </ul>
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable du programme</li> <li>• DEPS</li> <li>• DIPD</li> </ul>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôleur de gestion</li> <li>• DEPS</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>• Périodicité : annuelle</li> </ul>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	<p>L'indicateur peut augmenter du fait de la diminution plus que proportionnelle du nombre de départements des EFC par rapport au nombre de départements mettant en œuvre la formation en alternance.</p> <p>Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.</p>
Modalités d'interprétation	<p>Ainsi calculé, l'indicateur présente la part que représente les départements mettant en œuvre la formation en alternance dans l'ensemble des départements des EFC.</p> <p>Toutefois, il serait souhaitable de consulter les ordres des corps des métiers, par exemple, pour mieux apprécier l'évolution de l'indicateur quant aux politiques mises en œuvre.</p>
<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP</i></li> <li>○ <i>Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques</i></li> <li>○ <i>Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.</i></li> </ul> </li> </ul>	

**Action 06:**  
**Valorisation des acquis d'expérience (VAE)**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Nombre de personne dont les acquis d'expérience ont été valorisés dans l'Enseignement Supérieur	
Objectif	Valoriser les acquis d'expérience dans l'Enseignement Supérieur	
Action	Valorisation des acquis d'expérience 242	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	- Nombre de personnes dont les acquis ont été valorisés dans l'Enseignement Supérieur	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Addition</li> </ul>	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>		
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DAUQ</li> </ul>	
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation de la documentation</li> </ul>	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEPS</li> <li>• DAUQ</li> </ul>	
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> </ul>	
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable du programme</li> <li>• DEPS</li> <li>• DAUQ</li> </ul>	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôleur de gestion</li> <li>• DEPS</li> </ul>	
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>• Périodicité : annuelle</li> </ul>	
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>		
Limites et biais connus	Absence des données.	
Modalités d'interprétation	Ainsi calculé, l'indicateur reflète l'effort des acteurs de programmes à honorer leur engagement et à bien piloter le programme 242.	

**Action 07:****Gouvernance et pilotage du programme 242**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées.	
Objectif	Améliorer la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus	
Action	Gouvernance et pilotage du programme 242	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'activités budgétisées réalisées</li> <li>- nombre d'activités budgétisées</li> </ul>	
Unité de mesure	Pourcentage (%)	
Mode de calcul	$100 \times \frac{\text{nombre d'activités budgétisées réalisées}}{\text{nombre total d'activités budgétisées}}$ Cet indicateur peut être calculé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité</li> <li>• Action</li> </ul>	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>		
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités (DIPD ; Services de scolarité et de statistiques)</li> <li>• Annuaire statistique du MINESUP</li> </ul>	
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de collecte de données</li> </ul>	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIPD des Universités d'État</li> <li>• DEPS</li> </ul>	
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confrontation des sources</li> <li>• Certification des données par les Universités d'Etat</li> <li>• Service responsable de la synthèse des données</li> <li>• DIPD</li> </ul>	
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable du programme</li> <li>• DEPS</li> <li>• DIPD</li> </ul>	

Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôleur de gestion</li> <li>• DEPS</li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens à mobiliser : ressources humaines ; ressources matérielles</li> <li>• Périodicité : annuelle</li> </ul>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	L'indicateur peut augmenter du fait de la diminution plus que proportionnelle du nombre d'activités budgétisées.
Modalités d'interprétation	Ainsi calculé, l'indicateur reflète l'effort des acteurs de programmes à honorer leur engagement et à bien piloter le programme 242.

#### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur
  - *Harmonisation des outils de collectes des Universités d'Etat et du MINESUP*
  - *Harmonisation des calendriers de collecte des données statistiques*
  - *Amélioration de la synergie entre le MINESUP et les Universités d'Etat.*

### ANNEXE 3 : FICHE D'OPERATIONALISATION DES INDICATEURS DU PROGRAMME 243

#### PROGRAMME 243 : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRE

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	<i>Nombre de résultats de la recherche universitaire exploités dans les secteurs prioritaires définis dans la stratégie de développement par an</i>	
Objectif	<i>Permettre à la recherche universitaire d'impacter positivement le développement du pays en vue de son émergence</i>	
Programme	<i>243 : Développement de la recherche et de l'innovation universitaire</i>	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	<i>- Le nombre de résultats de la recherche universitaire exploités dans les secteurs prioritaires</i>	
Unité de mesure	<i>Nombre</i>	
Mode de calcul	<i>- Addition des résultats de la recherche universitaire exploités dans les secteurs prioritaires</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Fréquence annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur : 10
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur : 75
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur : 45
	Année : 2023	Valeur : 60
	Année : 2024	Valeur : 75

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DRCU</li> <li>- Universités/DAAC</li> <li>- Instituts à statut particulier</li> <li>- IPES</li> </ul>
Mode de collecte des données	- <i>Enquête annuelle</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DEPS</li> <li>- DRCU</li> </ul>
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Confrontation des sources</i></li> <li>- <i>Réunion de coordination (synthèse des données)</i></li> <li>- <i>Certification par les universités</i></li> </ul>
Service responsable de la	- <i>DEPS</i>

synthèse des données	- <i>DRCU</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>Contrôleur de gestion/responsable du programme</i>
Coût de collecte et d'analyse	- <i>Valeur à estimer en fonction des opportunités et difficultés</i>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>Les non réponses</i> - <i>Coût de la collecte des données</i> - <i>Fiabilité des données</i>
Modalités d'interprétation	-

#### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- *Informar et préparer les sources de données*
- *Élaboration des outils (conception et test)*
- *Conception des supports de documentation des données ;*
- *Information des acteurs de collecte*
- *Formation éventuelle des acteurs de collecte.*
- *Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs*

## **Action 01: Structuration de la recherche universitaire**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	<i>Nombre de structures de recherche reconnues et spécialisées par domaine dans les secteurs prioritaires définis dans la stratégie nationale de développement</i>	
Objectif	<i>Structurer la recherche universitaire suivant les normes nationales et internationales</i>	
Action	<b>01 : Structuration de la recherche universitaire</b>	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	- <i>Nombre de structures de recherche reconnues (centres de recherche, laboratoires) par domaine</i>	
Unité de mesure	<i>Nombre</i>	
Mode de calcul	- <i>Addition du nombre de structure de recherches reconnues par domaine</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Fréquence de mesure est annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur : 33
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur : 70
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>DRCU</i> - <i>DEPS</i> - <i>Universités/DAAC</i> - <i>Instituts à statut particulier</i> - <i>IPES</i> - <i>Centre de recherche</i>
Mode de collecte des données	- <i>Enquêtes</i> -
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>DEPS</i> - <i>DRCU</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Confrontation des sources</i> - <i>Réunion de coordination (synthèse des données)</i> - <i>Certification par les universités</i> - <i>Réunion de coordination</i>
Service responsable de la	- <i>DEPS</i>

synthèse des données	- <i>DRCU</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>DRCU</i>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>Faible financement des enquêtes statistiques</i> - <i>Mauvais renseignement des fiches de collecte des données</i> - <i>La fiabilité des données collectées</i> - <i>Le terme d'erreur peut s'avérer élevé</i>
Modalités d'interprétation	-

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Informier et préparer les sources de données</i></li> <li>○ <i>Élaboration des outils (conception et test)</i></li> <li>○ <i>Conception des supports de documentation des données ;</i></li> <li>○ <i>Information des acteurs de collecte</i></li> <li>○ <i>Formation éventuelle des acteurs de collecte.</i></li> <li>○ <i>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</i></li> </ul>	



## **Action 02: Mise en place d'un mécanisme de financement pérenne et diversifié de la recherche et de l'innovation universitaires**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>	
Indicateur	<i>Pourcentage du financement de la recherche universitaire par rapport au PIB</i>
Objectif	<i>Accroître le financement de la recherche universitaire en se rapprochant des standards internationaux</i>
Action	<b>02 : Financement pérenne et diversifié de la recherche et de l'innovation universitaires</b>
<b>2. Description de l'indicateur</b>	
Nature précise des données à utiliser	- <i>Valeur du financement de la recherche universitaire (FCFA)</i> - <i>Valeur du PIB (FCFA)</i>
Unité de mesure	<i>%</i>
Mode de calcul	- <i>Quotient entre la valeur du financement de la recherche universitaire (<b>numérateur</b>) et la valeur du PIB (<b>dénominateur</b>)</i>  <b>Mode de financement</b> - $\% \text{ financement} = \frac{\text{Financement de la recherche universitaire}}{\text{valeur du PIB}} * 100$
Périodicité de la mesure	<i>Fréquence de mesure est annuelle</i>
Dernier résultat connu	Année : 2020      Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024      Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022      Valeur :
	Année : 2023      Valeur :
	Année : 2024      Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>DAG</i> - <i>DRCU</i> - <i>DEPS</i>
Mode de collecte des données	- <i>Consultation des Rapports budgétaires</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>DEPS</i> - <i>DRCU</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Réunion de coordination</i> - <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la	- <i>DAG</i>

synthèse des données	- <i>DEPS</i> - <i>DRCU</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>DRCU</i>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>La fiabilité des données collectées</i> - <i>Le terme d'erreur peut s'avérer élevé</i>
Modalités d'interprétation	-

#### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- *Informier et préparer les sources de données*
- *Élaboration des outils (conception et test)*
- *Conception des supports de documentation des données ;*
- *Information des acteurs de collecte*
- *Formation éventuelle des acteurs de collecte.*
- *Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs*

## **Action 03: Exploitation des résultats de la recherche et de l'innovation universitaires**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	<i>Nombre de résultats de la recherche issus des conventions/collaborations de recherche entre les universités/laboratoires et le secteur productif</i>	
Objectif	<i>Améliorer la contribution de la recherche universitaire au développement par la mise à disposition de nouveaux prototypes et des procédés de fabrication issus de la recherche universitaire au secteur productif</i>	
Action	<b>03 : Exploitation des résultats de la recherche et de l'innovation universitaires</b>	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	- <i>Nombre de résultats de la recherche issus des conventions/collaborations de recherche entre les universités/laboratoires et le secteur productif</i>	
Unité de mesure	<i>Nombre</i>	
Mode de calcul	- <i>Addition du nombre de résultats de la recherche issus des conventions de recherche</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Fréquence de mesure est annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DRCU</i></li> <li>- <i>DEPS</i></li> <li>- <i>Universités/DAAC</i></li> <li>- <i>Instituts à statut particulier</i></li> <li>- <i>IPES</i></li> <li>- <i>Centres de recherche</i></li> </ul>
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Enquêtes</i></li> <li>- <i>Consultation des rapports d'activité</i></li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DEPS</i></li> <li>- <i>DRCU</i></li> </ul>

des données	
Vérification / Validation des données	- <i>Réunion de coordination</i> - <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>DEPS</i> - <i>DRCU</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>Responsable du programme</i> - <i>Contrôleur de gestion</i>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>Faible financement des enquêtes statistiques</i> - <i>Mauvais renseignement des fiches de collecte des données</i> - <i>La fiabilité des données collectées</i> - <i>Le terme d'erreur peut s'avérer élevé</i>
Modalités d'interprétation	-

#### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- *Informier et préparer les sources de données*
- *Élaboration des outils (conception et test)*
- *Conception des supports de documentation des données ;*
- *Information des acteurs de collecte*
- *Formation éventuelle des acteurs de collecte.*
- *Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs*

## **Action 04: Développement de la coopération et des partenariats universitaires**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>	
Indicateur	<i>Nombre d'accords de partenariats entre les universités camerounaises et les tiers par an</i>
Objectif	<i>Renforcer les accords de coopération interuniversitaires et le monde extérieur : d'une part entre les universités camerounaises et d'autre part, avec celles du sud et du nord et les milieux socioprofessionnels</i>
Action	<b><i>04 : Développement de la coopération et des partenariats universitaires</i></b>
<b>2. Description de l'indicateur</b>	
Nature précise des données à utiliser	- <i>Nombre d'accords de partenariats entre les universités camerounaises et les tiers</i>
Unité de mesure	<i>Nombre</i>
Mode de calcul	- <i>Addition du nombre d'accords de partenariats entre les universités camerounaises et les tiers</i>
Périodicité de la mesure	<i>Fréquence de mesure est annuelle</i>
Dernier résultat connu	Année : 2020      Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024      Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022      Valeur :
	Année : 2023      Valeur :
	Année : 2024      Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>DRCU</i> - <i>Universités</i> - <i>Instituts à statut particulier</i> - <i>IPES</i>
Mode de collecte des données	- <i>Consultation des rapports d'activité</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>DEPS</i> - <i>DRCU</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Réunion de coordination</i> - <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>DEPS</i> - <i>DRCU</i>

Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>Responsable du programme</i> - <i>Contrôleur de gestion</i> - <i>DRCU</i>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>La fiabilité des données collectées</i> - <i>Le terme d'erreur peut s'avérer élevé</i> - <i>Les non-réponses</i> - <i>Absence d'informations</i>
Modalités d'interprétation	-

#### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- *Informier et préparer les sources de données*
- *Élaboration des outils (conception et test)*
- *Conception des supports de documentation des données ;*
- *Information des acteurs de collecte*
- *Formation éventuelle des acteurs de collecte.*
- *Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs*

## **Action 05 : Développement de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>	
Indicateur	<i>Nombre d'entreprises créées et fonctionnelles issues des initiatives des étudiants et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur</i>
Objectif	<i>Pourcentage d'entreprises créées et fonctionnelles issues des initiatives des étudiantes diplômées de l'enseignement supérieur</i>
Action	<b>05 : Développement de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur</b>
<b>2. Description de l'indicateur</b>	
Nature précise des données à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Nombre d'entreprises créées et fonctionnelles issues des initiatives des étudiants et des diplômés de l'enseignement supérieur</i></li> <li>- <i>Nombre totale des entreprises</i></li> </ul>
Unité de mesure	<i>Pourcentage</i>
Mode de calcul	$\frac{\text{Nombre d'entreprises créées et fonctionnelles issues des initiatives des étudiants et des diplômés de l'ES}}{\text{Nombre total des entreprises}} * 100$
Périodicité de la mesure	<i>Fréquence de mesure est annuelle</i>
Dernier résultat connu	Année : 2020      Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024      Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022      Valeur :
	Année : 2023      Valeur :
	Année : 2024      Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Universités/DAAC</i></li> <li>- <i>Instituts à statut particulier</i></li> <li>- <i>IPES</i></li> <li>- <i>Marché</i></li> </ul>
Mode de collecte des données	- <i>Enquête</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DEPS</i></li> <li>- <i>DRCU</i></li> </ul>
Vérification / Validation des données	- <i>Réunion de coordination</i>
Service responsable de la	- <i>DEPS</i>

synthèse des données	- <i>DRCU</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>Responsable du programme</i> - <i>Contrôleur de gestion</i> -
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>Faible financement de l'enquête</i> - <i>La fiabilité des données collectées</i> - <i>Le terme d'erreur peut s'avérer élevé</i>
Modalités d'interprétation	-

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Informier et préparer les sources de données</i></li> <li>○ <i>Élaboration des outils (conception et test)</i></li> <li>○ <i>Conception des supports de documentation des données ;</i></li> <li>○ <i>Information des acteurs de collecte</i></li> <li>○ <i>Formation éventuelle des acteurs de collecte.</i></li> <li>○ <i>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</i></li> </ul>



## **Action 06: Renforcement de l'offre des infrastructures de la recherche et de l'innovation universitaires**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	<i>Nombre d'infrastructures dédiées à la recherche universitaire disponibles et opérationnels</i>	
Objectif	<i>Améliorer la qualité des équipements et infrastructures dédiées à la recherche universitaire</i>	
Action	<b>06 : Renforcement de l'offre des infrastructures de la recherche et de l'innovation universitaires</b>	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	- <i>Nombre de chaque type d'infrastructures (laboratoires et centres de recherche) dédiées à la recherche universitaire disponibles et opérationnels dans les institutions de l'enseignement supérieur</i>	
Unité de mesure	<i>Nombre</i>	
Mode de calcul	- <i>Addition du nombre de chaque type d'infrastructures dédiées à la recherche universitaire disponibles et opérationnels</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Fréquence de mesure est annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>Universités/CAAD</i> - <i>Instituts à statut particulier</i> - <i>IPES</i>
Mode de collecte des données	- <i>Enquête</i> - <i>Consultation des rapports</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>DEPS</i> - <i>DRCU</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Réunion de coordination</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>DEPS</i> - <i>DRCU</i>
Service interne ou structure	- <i>DEPS</i>

externe responsable des analyses	- <i>Responsable du programme</i> - <i>Contrôleur de gestion</i>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>Faible financement de l'enquête</i> - <i>Mauvais renseignement des fiches de collecte des données</i> - <i>La fiabilité des données collectées</i> - <i>Le terme d'erreur peut s'avérer élevé</i>
Modalités d'interprétation	-

#### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- *Informier et préparer les sources de données*
- *Élaboration des outils (conception et test)*
- *Conception des supports de documentation des données ;*
- *Information des acteurs de collecte*
- *Formation éventuelle des acteurs de collecte.*
- *Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs*

## **Action 07: Gouvernance de la recherche et de la coopération universitaires**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	<i>Taux de réalisation des activités budgétisées</i>	
Objectif	<i>Améliorer la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus</i>	
Action	<b>07 : Gouvernance de la recherche et de la coopération universitaires</b>	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de réalisation des activités budgétisées attendu</li> <li>- Niveau effectif de réalisation des activités budgétisées</li> <li>- Taux de consommation de crédits</li> </ul>	
Unité de mesure	%	
Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport entre le Niveau effectif de réalisation des activités budgétisées (<b>numérateur</b>) et le Niveau de réalisation des activités budgétisées attendus (<b>dénominateur</b>)</li> </ul> <p><b>Mode de calcul</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Taux</b> = <math>\frac{\text{Niveau effectif de réalisation des activités budgétisées}}{\text{Niveau de réalisation des activités budgétisées attendu}}</math></li> </ul>	
Périodicité de la mesure	<i>Fréquence de mesure est annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DAG</li> <li>- DRCU</li> <li>- DEPS</li> </ul>
Mode de collecte des données	- <i>Rapports budgétaires</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SG</li> <li>- DAG</li> <li>- DEPS</li> <li>- DRCU</li> </ul>
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de coordination</li> <li>- Confrontation des sources</li> </ul>
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DAG</li> <li>- DEPS</li> </ul>

	- <i>DRCU</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DAG</i> - <i>DEPS</i> - <i>DRCU</i>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>La fiabilité des données collectées</i> - <i>Le terme d'erreur peut s'avérer élevé</i> - <i>Absence d'informations</i>
Modalités d'interprétation	-

#### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- *Informier et préparer les sources de données*
- *Élaboration des outils (conception et test)*
- *Conception des supports de documentation des données ;*
- *Information des acteurs de collecte*
- *Formation éventuelle des acteurs de collecte.*
- *Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs*

**ANNEXE 4: FICHE D'OPERATIONALISATION DES INDICATEURS DU PROGRAMME 244****PROGRAMME 244****GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR****Opérationnalisation indicateur programme**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	<i>Taux d'exécution des programmes</i>	
Objectif	<i>Assurer un meilleur pilotage de l'enseignement supérieur</i>	
Programme ou Action	<i>Programme 244</i>	
Nature précise des données à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Exécution financière : montant consommé / dotation initial</i></li> <li>- <i>Exécution physique : niveau d'avancement des travaux / 100</i></li> </ul>	
Unité de mesure	<i>Pourcentage</i>	
Mode de calcul	<i>Taux d'exécution des programmes = <math>\frac{\text{montant consommé}}{\text{dotation initial}} * 100</math></i>	
Périodicité de la mesure	<i>Annuel</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à la fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Services centraux (DAG)</i></li> <li>- <i>DIPD et DAF des universités</i></li> </ul>
Mode de collecte des données	- <i>Descentes sur le terrain</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Préciser :</i></li> <li>* <i>DEPS/DAG</i></li> <li>* <i>DIPD/DAF universités</i></li> </ul>
Vérification / Validation des données	- <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>CELSTAT/ DEPS;</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>CELSTAT/ DEPS</i>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	

Limites et biais connus	- <i>La moyenne (généralisation qui ne donne pas le niveau réel de l'exécution)</i>
Modalités d'interprétation	- <i>Deux lectures possibles (modalité la plus répandue et une tendance centrale)</i>

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Désignation formelle des points focaux ;</i></li> <li>o <i>Collecte récurrente des informations ;</i></li> <li>o <i>Conception des supports de documentation des données ;</i></li> <li>o <i>Information des acteurs de collecte</i></li> <li>o <i>Formation éventuelle des acteurs de collecte.</i></li> </ul> </li> <li>- Préparer modalités d'analyse : <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</i></li> </ul> </li> </ul>	

**ACTION 01****Coordination académique et institutionnelle et suivi des activités des services du MINESUP**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage au MINESUP	
Objectif	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINESUP	
Programme ou Action	Coordination académique et institutionnelle et suivi des activités des services du MINESUP	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	- Niveau de mise en place du dispositif de pilotage au MINESUP	
Unité de mesure	<i>Pourcentage</i>	
Mode de calcul	- <i>Dénombrement</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>Services Centraux (DAG)</i> - <i>DIPD et DAF des universités</i>
Mode de collecte des données	- <i>Inventaire</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>Préciser :</i> * <i>DEPS/DAG</i> * <i>le responsable du contrôle de la qualité des données collectées ;</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Mode de vérification et de validation des données collectées</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>DEPS;</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>DAG</i>
Coût de collecte et d'analyse	- <i>A estimer</i>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>La fiabilité des données collectées</i> - <i>Le terme d'erreur peut s'avérer élevé</i>

Modalités d'interprétation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Deux lectures possibles (modalité la plus répandue et une tendance centrale).</i></li> <li>- <i>Les modalités de dispersion.</i></li> <li>- <i>Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation</i></li> </ul>
----------------------------	---

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Informier et préparer les sources de données</i></li> <li>o <i>Élaboration des outils (conception et test)</i></li> <li>o <i>Conception des supports de documentation des données ;</i></li> <li>o <i>Information des acteurs de collecte</i></li> <li>o <i>Formation éventuelle des acteurs de collecte.</i></li> </ul> </li> <li>- Préparer modalités d'analyse : <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</i></li> </ul> </li> </ul>



**ACTION 02:**  
**Etudes Stratégiques, planification et développement du système d'information statistique au MINESUP**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur 1	Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au MINESUP	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense par la mise en place d'un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINESUP	
Programme ou Action	Etudes Stratégiques, planification et développement du système d'information statistique au MINESUP	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au MINESUP	
Unité de mesure	<i>Nombre</i>	
Mode de calcul	- <i>Dénombrement</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>Services Centraux (DAG/SDBMM)</i> - <i>DIPD et DAF des universités</i>
Mode de collecte des données	- <i>Inventaire</i> - <i>Consultation des rapports</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>Préciser :</i> * <i>DAG/ SDBMM</i> * <i>le responsable du contrôle de la qualité des données collectées ;</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Mode de vérification et de validation des données collectées</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>DEPS;</i>
Service interne ou structure	- <i>DEPS</i>

externe responsable des analyses	
Coût de collecte et d'analyse	- <i>A estimer</i>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>La fiabilité des données collectées</i> - <i>Le terme d'erreur peut s'avérer élevé</i>
Modalités d'interprétation	- <i>Deux lectures possibles (modalité la plus répandue et une tendance centrale).</i> - <i>Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation</i>

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
- Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Informé et préparer les sources de données</i></li> <li>○ <i>Élaboration des outils (conception et test)</i></li> <li>○ <i>Conception des supports de documentation des données ;</i></li> <li>○ <i>Information des acteurs de collecte</i></li> <li>○ <i>Formation éventuelle des acteurs de collecte.</i></li> </ul>	
- Préparer modalités d'analyse :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</i></li> </ul>	

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur 2	Annuaire statistique produit annuellement au MINESUP	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense par la mise en place d'un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINESUP	
Programme ou Action	Etudes Stratégiques, planification et développement du système d'information statistique au MINESUP	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'annuaire statistique produit annuellement au MINESUP	
Unité de mesure	<i>Nombre</i>	
Mode de calcul	- <i>Dénombrement</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur : 1
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur : 1
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur : 1
	Année : 2023	Valeur : 1
	Année : 2024	Valeur : 1

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>Services Centraux</i> - <i>DIPD et DAF des universités</i> - <i>IPES</i> - <i>ISP</i>
Mode de collecte des données	- <i>Descente dans les institutions universitaires</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>DEPS</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>CELSTAT/DEPS;</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>CELSTAT/DEPS</i>
Coût de collecte et d'analyse	- <i>Estimer en fonction des opportunités et difficultés</i>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>La fiabilité des données collectées</i> - <i>Le terme d'erreur peut s'avérer élever</i> - <i>Non-réponse</i>
Modalités d'interprétation	- <i>Deux lectures possibles (modalité la plus répandue et une tendance centrale).</i>

- |  |  |
|--|--|
|  | - <i>Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation</i> |
|--|--|

### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)<ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>Informar et préparer les sources de données</i></li><li>○ <i>Élaboration des outils (conception et test)</i></li><li>○ <i>Conception des supports de documentation des données ;</i></li><li>○ <i>Information des acteurs de collecte</i></li><li>○ <i>Formation éventuelle des acteurs de collecte.</i></li></ul></li><li>- Préparer modalités d'analyse :<ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</i></li></ul></li></ul> |
|---|

**ACTION 03 :**  
**Gestion financière et budgétaire au MINESUP**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Taux d'exécution du budget au MINESUP	
Objectif	Assurer une bonne exécution financière des programmes au MINESUP	
Programme ou Action	Gestion financière et budgétaire au MINESUP	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Exécution financière : montant consommé / dotation initial</i></li> <li>- <i>Exécution physique : niveau d'avancement des travaux / 100</i></li> </ul>	
Unité de mesure	<i>Pourcentage</i>	
Mode de calcul	- $Taux\ d'exécution\ du\ budget = \frac{montant\ consommé}{dotation\ initial} * 100$	
Périodicité de la mesure	<i>Annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Services centraux (DAG)</i></li> <li>- <i>DIPD et DAF des universités</i></li> </ul>
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Descentes sur le terrain</i></li> <li>- <i>Consultation des rapports budgétaires</i></li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DEPS</i></li> <li>- <i>DAG</i></li> </ul>
Vérification / Validation des données	- <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DEPS</i></li> <li>- <i>DAG</i></li> </ul>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DEPS</i></li> <li>- <i>DAG</i></li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	- <i>A estimer</i>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>La fiabilité des données collectées</i></li> <li>- <i>Le terme d'erreur peut s'avérer élever</i></li> </ul>

	- <i>Non-réponse</i>
Modalités d'interprétation	- <i>Préciser la signification, les modalités de lecture et de compréhension de l'indicateur.</i> - <i>Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation</i>

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
-	Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Informar et préparer les sources de données</i></li> <li>○ <i>Élaboration des outils (conception et test)</i></li> <li>○ <i>Conception des supports de documentation des données ;</i></li> <li>○ <i>Information des acteurs de collecte</i></li> <li>○ <i>Formation éventuelle des acteurs de collecte.</i></li> </ul>
-	Préparer modalités d'analyse : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</i></li> </ul>

**ACTION 04:**  
**Modernisation du service public au MINESUP**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur 1	Taux de mise en œuvre du cadre organique au MINESUP	
Objectif	Accroître qualitativement les ressources humaines et optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du MINESUP	
Programme ou Action	Modernisation du service public au MINESUP	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	-	
Unité de mesure	<i>Pourcentage</i>	
Mode de calcul	- <i>Ratio</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Annuel</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :
<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>		
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>SG</i></li> <li>- <i>DAG</i></li> <li>- <i>Université (DIPD/DAF)</i></li> </ul>	
Mode de collecte des données	- <i>Descente sur le terrain</i>	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DEPS</i></li> <li>- <i>DAG</i></li> </ul>	
Vérification / Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Confrontation des sources</i></li> <li>- <i>Fiabilité des données</i></li> </ul>	
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DEPS</i></li> <li>- <i>DAG</i></li> </ul>	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DEPS</i></li> <li>- <i>DAG</i></li> </ul>	
Coût de collecte et d'analyse	- <i>A estimer</i>	
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>		
Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>La fiabilité des données collectées</i></li> <li>- <i>Le terme d'erreur peut s'avérer élever</i></li> <li>- <i>Non-réponse</i></li> </ul>	
Modalités d'interprétation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Préciser la signification, les modalités de lecture et de compréhension de l'indicateur.</i></li> <li>- <i>Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans</i></li> </ul>	

**5. Commentaires (le cas échéant)**

- Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)
  - *Informé et préparer les sources de données*
  - *Élaboration des outils (conception et test)*
  - *Conception des supports de documentation des données ;*
  - *Information des acteurs de collecte*
  - *Formation éventuelle des acteurs de collecte.*
- Préparer modalités d'analyse :
  - *Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs*



**ACTION 04:**  
**Modernisation du service public au MINESUP**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur 2	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique au MINESUP	
Objectif	Accroître qualitativement les ressources humaines et optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du MINESUP	
Programme ou Action	Modernisation du service public au MINESUP	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	<i>Pourcentage</i>	
Mode de calcul	- <i>Ratio</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Annuel</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>DAG</i> - <i>DSI</i> - <i>Université (DIPD)</i>
Mode de collecte des données	-
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>DEPS</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Fiabilité des données</i> - <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>DEPS</i> - <i>DSI</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>DSI</i>
Coût de collecte et d'analyse	- <i>A estimer</i>
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>Absence d'informations</i> - <i>Fiabilité des données</i> - <i>Non réponse</i>

Modalités d'interprétation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Préciser la signification, les modalités de lecture et de compréhension de l'indicateur.</i></li> <li>- <i>Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation</i></li> </ul>
----------------------------	---

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Informar et préparer les sources de données</i></li> <li>○ <i>Élaboration des outils (conception et test)</i></li> <li>○ <i>Conception des supports de documentation des données ;</i></li> <li>○ <i>Information des acteurs de collecte</i></li> <li>○ <i>Formation éventuelle des acteurs de collecte.</i></li> </ul> </li> <li>- Préparer modalités d'analyse : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</i></li> </ul> </li> </ul>

**ACTION 05:**  
**Amélioration du dialogue social, du cadre de vie et de travail au MINESUP et dans les universités**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Nombre de sessions de dialogue organisés/tenus	
Objectif	Améliorer le dialogue social, le cadre de vie et de travail au MINESUP et dans les universités	
Programme ou Action	Amélioration du dialogue social, du cadre de vie et de travail au MINESUP et dans les universités	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de sessions de dialogue organisés/tenus	
Unité de mesure	<i>Nombre</i>	
Mode de calcul	- <i>Dénombrement ou Addition</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>DPDSU</i>
Mode de collecte des données	- <i>Consultation des rapports ou services ressources</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>DEPS</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>DEPS</i> - <i>DPDSU</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>DPDSU</i>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>Fiabilité des données</i> - <i>Non-réponse</i>
Modalités d'interprétation	- <i>Préciser la signification, les modalités de lecture et de compréhension de l'indicateur.</i> - <i>Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans</i>

**5. Commentaires (le cas échéant)**

- Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)
  - *Informier et préparer les sources de données*
  - *Élaboration des outils (conception et test)*
  - *Conception des supports de documentation des données ;*
  - *Information des acteurs de collecte*
  - *Formation éventuelle des acteurs de collecte.*
- Préparer modalités d'analyse :
  - *Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs*

**ACTION 06 :**  
**Contrôle et audit interne au MINESUP**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Nombre de rapports de missions au MINESUP	
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au MINESUP	
Programme ou Action	Contrôle et audit interne au MINESUP	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de rapports de missions	
Unité de mesure	<i>Nombre</i>	
Mode de calcul	- <i>Addition</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>SG</i>
Mode de collecte des données	- <i>Consultation des rapports ou services ressources</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>DEPS</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>DEPS</i> - <i>SS</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>SS</i>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>Absence d'information</i> - <i>Non-réponses</i>
Modalités d'interprétation	- <i>Préciser la signification, les modalités de lecture et de compréhension de l'indicateur.</i> - <i>Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation</i>

### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)
  - *Informier et préparer les sources de données*
  - *Élaboration des outils (conception et test)*
  - *Conception des supports de documentation des données ;*
  - *Information des acteurs de collecte*
  - *Formation éventuelle des acteurs de collecte.*
- Préparer modalités d'analyse :
  - *Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs*

**ACTION 07:**  
**Conseil-juridique au MINESUP**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur 1	Nombre de décisions de justice rendues	
Objectif	Veiller au respect des droits et règlements au MINESUP et défendre ses intérêts	
Programme ou Action	Conseil juridique au MINESUP	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de décisions de justice rendues	
Unité de mesure	<i>Nombre</i>	
Mode de calcul	- <i>Addition ou Dénombrement</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>SG</i>
Mode de collecte des données	- <i>Consultation de la documentation</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>DEPS</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>DEPS</i> - <i>DAJ</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>DAJ</i>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>Absence d'informations</i> - <i>Non-réponses</i>
Modalités d'interprétation	- <i>Préciser la signification, les modalités de lecture et de compréhension de l'indicateur.</i> - <i>Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation</i>

### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)
  - *Informier et préparer les sources de données*
  - *Élaboration des outils (conception et test)*
  - *Conception des supports de documentation des données ;*
  - *Information des acteurs de collecte*
  - *Formation éventuelle des acteurs de collecte.*
- Préparer modalités d'analyse :
  - *Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs*



**ACTION 08 :****Communication, relation publique au MINESUP et Gestion des ressources documentaires au MINESUP**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur 1	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au MINESUP	
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires au MINESUP	
Programme ou Action	Communication, relation publique au MINESUP et Gestion des ressources documentaires au MINESUP	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	
Unité de mesure	<i>Nombre</i>	
Mode de calcul	- <i>Addition ou Dénombrement</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>SG</i>
Mode de collecte des données	- <i>Consultation des rapports</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>DEPS</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>DEPS</i> - <i>CC</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>CC</i>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>Absence d'informations</i> - <i>Non-réponses</i>

Modalités d'interprétation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Préciser la signification, les modalités de lecture et de compréhension de l'indicateur.</i></li> <li>- <i>Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation</i></li> </ul>
----------------------------	---

<b>5. Commentaires (le cas échéant)</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Informar et préparer les sources de données</i></li> <li>○ <i>Élaboration des outils (conception et test)</i></li> <li>○ <i>Conception des supports de documentation des données ;</i></li> <li>○ <i>Information des acteurs de collecte</i></li> <li>○ <i>Formation éventuelle des acteurs de collecte.</i></li> </ul> </li> <li>- Préparer modalités d'analyse : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</i></li> </ul> </li> </ul>

<b>1. Identification de l'indicateur</b>	
Indicateur 2	Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel au MINESUP
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires au MINESUP
Programme ou Action	Communication, relation publique au MINESUP et Gestion des ressources documentaires au MINESUP
<b>2. Description de l'indicateur</b>	
Nature précise des données à utiliser	- Nombre de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel - Nombre total de services
Unité de mesure	<i>Pourcentage</i>
Mode de calcul	Proportion = $\frac{\text{Nombre de services disposant d'un système d'archivage}}{\text{Nombre total de services}} * 100$
Périodicité de la mesure	<i>Annuelle</i>
Dernier résultat connu	Année : 2020      Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024      Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022      Valeur :
	Année : 2023      Valeur :
	Année : 2024      Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>SG</i>
Mode de collecte des données	- <i>Consultation de la documentation</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>DEPS</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la synthèse des données	- <i>DEPS</i> - <i>SDDA</i>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- <i>DEPS</i> - <i>SDDA</i>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	- <i>Absence d'informations</i> - <i>Non-réponses</i>
Modalités d'interprétation	- <i>Préciser la signification, les modalités de lecture et de compréhension de l'indicateur.</i> - <i>Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation</i>

## 5. Commentaires (le cas échéant)

- Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)
  - *Informier et préparer les sources de données*
  - *Élaboration des outils (conception et test)*
  - *Conception des supports de documentation des données ;*
  - *Information des acteurs de collecte*
  - *Formation éventuelle des acteurs de collecte.*
- Préparer modalités d'analyse :
  - *Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs*

**ACTION 9 :**  
**Gestion des œuvres universitaires**

<b>1. Identification de l'indicateur</b>		
Indicateur	Proportion d'étudiants assistés et aidés par rapport à la demande	
Objectif	Améliorer les conditions de scolarisation et de mieux-être des étudiants	
Programme ou Action	Gestion des ressources documentaires au MINESUP	
<b>2. Description de l'indicateur</b>		
Nature précise des données à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'étudiants assistés et aidés</li> <li>- Nombre total d'étudiants l'assistance et l'aide</li> </ul>	
Unité de mesure	<i>Pourcentage</i>	
Mode de calcul	$\text{Proportion} = \frac{\text{Nombre d'étudiants assistés et aidés}}{\text{Nombre total d'étudiants l'assistance et l'aide}} * 100$	
Périodicité de la mesure	<i>Annuelle</i>	
Dernier résultat connu	Année : 2020	Valeur :
Cible fixée à fin du Programme ou Action	Année : 2024	Valeur :
Prévisions annuelles	Année : 2022	Valeur :
	Année : 2023	Valeur :
	Année : 2024	Valeur :

<b>3. Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)</b>	
Sources des données	- <i>DAOU</i>
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Consultation des rapports</i></li> <li>- <i>enquête</i></li> </ul>
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- <i>DEPS</i>
Vérification / Validation des données	- <i>Confrontation des sources</i>
Service responsable de la synthèse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DEPS</i></li> <li>- <i>DAOU</i></li> </ul>
Service interne ou structure externe responsable des analyses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DEPS</i></li> <li>- <i>DAOU</i></li> </ul>
Coût de collecte et d'analyse	-
<b>4. Modalités d'interprétation de l'indicateur</b>	
Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Non-réponses</i></li> <li>- <i>Absence des informations</i></li> </ul>
Modalités d'interprétation	- <i>Préciser la signification, les modalités de lecture et de compréhension de l'indicateur.</i>

- |  |  |
|--|--|
|  | - <i>Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation</i> |
|--|--|

### **5. Commentaires (le cas échéant)**

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)<ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>Informier et préparer les sources de données</i></li><li>○ <i>Élaboration des outils (conception et test)</i></li><li>○ <i>Conception des supports de documentation des données ;</i></li><li>○ <i>Information des acteurs de collecte</i></li><li>○ <i>Formation éventuelle des acteurs de collecte.</i></li></ul></li><li>- Préparer modalités d'analyse :<ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</i></li></ul></li></ul> |
|--|

### Annexe 5 : PROGRAMMES RELUS ET ALIGNES AUX ORIENTATIONS DE LA SND30

Intitulé du Programme 241	Action	Objectif de l'action	Indicateur de l'action
DEVELOPPEMENT DE LA COMPOSANTE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	<b>Action 01: Renforcement de la filière normal</b>	Accroître le nombre de personnels enseignants formés par an	(i) Nombre de personnels enseignants du secondaire formés par an (ii) Proportion des filles formées dans les filières normales par an
	<b>Action 02: Renforcement de la filière médicale</b>	Accroître le nombre des personnels de santé humaine et animale	(i) Nombre de personnels de santé humaine formés par an (ii) Nombre de personnels de santé animale formés par an (iii) Proportion des filles formées dans les filières médicales par an
	<b>Action 03: Renforcement des établissements technologiques</b>	Accroître le Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs formés par an dans les filières technologiques	(i) Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs formés dans les filières technologiques par an. (ii) Proportion des filles formées dans les filières technologiques par an
	<b>Action 04: Renforcement des établissements professionnels du secteur tertiaire (services)</b>	Accroître le nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs du secteur tertiaire formés par an	(i) Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs du secteur tertiaire formés par an (ii) Proportion des filles formées dans les filières du secteur tertiaire par an

	<p><b>Action 05: Renforcement de la filière agricole (y compris les sciences halieutiques)</b></p>	<p>Accroître le Nombre d'ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques formés par an</p>	<p>(i) Nombre d'ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques formés par an (ii) Proportion des filles formées dans les filières agricoles des techniciens agricoles et/ou halieutiques par an</p>
	<p><b>Action 06: Renforcement dans les filières des industries culturelles et touristiques</b></p>	<p>Accroître le Nombre des professionnels formés par an dans les filières des industries culturelles et touristiques</p>	<p>(i) Nombre des professionnels formés par an dans les filières des industries culturelles et touristiques (ii) Proportion des filles formées dans les filières des industries culturelles et touristiques par an</p>
	<p><b>Action 07: Adaptation des offres de formations aux besoins des secteurs productifs</b></p>	<p>Réviser et Adapter les programmes de formations des Etablissements Technologiques et Professionnels aux besoins de l'économie</p>	<p>Nombre de programmes de formations adaptés et ou révisés disponibles</p>
	<p><b>Action 8 : Gouvernance et pilotage du programme 241</b></p>	<p>Améliorer la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus</p>	<p>Taux d'exécution des activités prévues</p>



Intitulé du Programme 242	Actions	Objectif de l'action	Indicateur de l'action
MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ETABLISSEMENTS FACULTAIRES CLASSIQUES	<b>Action 01:</b> <b>Adaptation et diversification des offres de formation en facultés classiques dans les domaines prioritaires définis par la SND30.</b>	Développer de nouvelles filières professionnelles tenant compte des secteurs de croissance dans les établissements facultaires classiques	Pourcentage de filières professionnelles dans les établissements facultaires classiques
	<b>Action 02: Modernisation des infrastructures et des équipements des établissements facultaires classiques</b>	Disposer d'infrastructures et d'équipements modernes adaptés à la conduite de la formation	Pourcentage d'infrastructures modernes adaptées à la conduite de la formation
	<b>Action 03: Renforcement du système d'information et d'orientation universitaire et professionnelle</b>	Améliorer le dispositif d'information et d'orientation universitaire et professionnel dans les établissements facultaires classiques.	Nombre de services d'information et d'orientation universitaire et professionnelle fonctionnels dans les établissements facultaires classiques.
	<b>Action 04 :</b> <b>Intégration de l'enseignement du patrimoine historique commun des peuples du</b>	Enseigner le patrimoine historique commun des peuples du Cameroun.	Pourcentage d'établissements facultaires classiques enseignant le patrimoine historique commun des peuples du Cameroun.

	<b>Cameroun dans les programmes de formation des facultés classiques</b>		
	<b>Action 05 : Développement de la formation en alternance dans les universités d'état</b>	Mettre en œuvre la formation en alternance.	Pourcentage d'établissements d'enseignement supérieur publics mettant en œuvre la formation en alternance.
	<b>Action 06 : Validation des acquis d'expériences (VAE)</b>	Mettre en œuvre et institutionnaliser la Validation des Acquis de l'expérience (VAE).	Pourcentage d'établissements d'enseignement supérieur publics mettant en œuvre la validation des acquis de l'expérience (VAE).
	<b>Action 07: Gouvernance et pilotage du programme 242</b>	Améliorer la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus	Taux de réalisation des activités budgétisées
<b>Intitulé du Programme 243</b>	<b>Actions</b>	<b>Objectif de l'action</b>	<b>Indicateur de l'action</b>
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES	<b>Action 01: Structuration de la recherche universitaire</b>	Structurer la recherche universitaire suivant les normes nationales et internationales	Nombre de structures de recherche homologuées spécialisées par domaine dans les secteurs prioritaires définis dans la stratégie nationale de développement
	<b>Action 02: Financement pérenne et</b>	Accroître le financement de la recherche universitaire en se	Pourcentage du financement de la recherche universitaire par rapport au PIB

	<b>diversifié de la recherche et de l'innovation universitaires</b>	rapprochant des standards internationaux (au moins 1% du PIB)	
	<b><u>Action 03 :</u> Exploitation des résultats de la recherche et de l'innovation universitaires</b>	Améliorer la contribution de la recherche universitaire au développement par la mise à disposition de nouveaux prototypes et des procédés de fabrication issus de la recherche universitaire au secteur productif	Nombre de résultats de la recherche issus des conventions de recherche entre les universités/laboratoires et le secteur productif
	<b><u>Action 04:</u> Développement de la coopération et des partenariats universitaires</b>	Renforcer les accords de coopération interuniversitaires et le monde extérieur : d'une part entre les universités camerounaises et d'autre part, avec celles du sud et du nord et les milieux socioprofessionnels	Nombre d'accords de partenariats entre les universités camerounaises et les tiers par an
	<b><u>Action 05:</u> Développement de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur</b>	Développer les initiatives entrepreneuriales des étudiants et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur afin d'améliorer leur insertion économique par l'auto-emploi	Nombre d'entreprises créées et fonctionnelles issues des initiatives des étudiants et des diplômés de l'enseignement supérieur

	<b>Action 06 : Renforcement de l'offre des infrastructures de la recherche et de l'innovation universitaires</b>	Améliorer la qualité des équipements et infrastructures dédiés à la recherche universitaire	Nombre d'infrastructures et équipements dédiés à la recherche universitaire disponibles et opérationnels
	<b>Action 07 : Gouvernance de la recherche et de la coopération universitaires</b>	Améliorer la performance globale du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus	Taux de réalisation des activités budgétisées
<b>Intitulé du Programme 244</b>	<b>Action</b>	<b>Objectif de l'action</b>	<b>Indicateur de l'action</b>

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	<b>ACTION 01</b> <b>Coordination académique et institutionnelle et suivi des activités des services du MINESUP</b>	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINESUP	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au MINESUP
	<b>ACTION 02:</b> <b>Etudes Stratégiques, planification et développement du système d'information statistique au MINESUP</b>	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINESUP	Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au MINESUP Annuaire statistique produit annuellement au MINESUP
	<b>ACTION 03 :</b> <b>gestion financière et budgétaire au</b>	Assurer une bonne exécution financière des programmes au MINESUP	Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au MINESUP

<b>MINESUP</b>		
<b>ACTION 04: Modernisation du service public au MINESUP</b>	Accroître qualitativement les ressources humaines et optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du MINESUP	Taux de mise en œuvre du cadre organique au MINESUP Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique au MINESUP
<b>ACTION 05: Amélioration du dialogue social, du cadre de vie et de travail au MINESUP et dans les universités</b>	Améliorer le dialogue social, le cadre de vie et de travail au MINESUP et dans les universités	Pourcentage des conflits, litiges réglés ou mots d'ordre de grève levés. Nombre de sessions de dialogue organisées/tenues
<b>ACTION 06 : Contrôle et audit interne au MINESUP</b>	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au MINESUP	Nombre de rapports de missions au MINESUP
<b>ACTION 07 : Conseil juridique au MINESUP</b>	Veiller au respect des droits et règlements au MINESUP et défendre ses intérêts	Nombre de décisions de justice rendues en faveur du MINESUP
<b>ACTION 08 : Communication, relation publique et Gestion des ressources documentaires au MINESUP</b>	Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires au MINESUP	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au MINESUP Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel au MINESUP
<b>ACTION 09: Gestion des œuvres universitaires</b>	Améliorer les conditions de scolarisation et de mieux-être des étudiants	Proportion d'étudiants assistés et aidés par rapport à la demande

## ANNEXE 6 : QUELQUES ACTIVITES PRIORITAIRES DE LA SND30 A PARTIR DE 2022 PAR PROGRAMME AU MINESUP

Programme	Action	Activité	Objectif	Indicateur
<b>PROGRAMME 241</b>				
<b>P 241</b>	ACTION 01: RENFORCEMENT DE LA FILIERE NORMALE	FORMATION DES ENSEIGNANTS BILINGUES (40%) AU NIVEAU SECONDAIRE	Accroître significativement le pourcentage d'enseignants bilingues au niveau secondaire	Pourcentage d'enseignants bilingues du niveau secondaire
	ACTION 03: RENFORCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS TECHNOLOGIQUES	PROMOTION DE LA PLACE DE LA FEMME DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL	Accroître le Pourcentage des étudiantes dans les filières scientifiques et professionnelles et le Pourcentage des enseignantes dans les filières scientifiques et professionnelles	Pourcentage des étudiantes dans les filières technologiques et professionnelles et le Pourcentage des enseignantes dans les filières technologiques et professionnelles
	ACTION 07: ADAPTATION DES OFFRES DE FORMATION AUX BESOINS DES SECTEURS PRODUCTIFS	DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES FILIERES PROFESSIONNELLES REPOUNDANT AUX BESOINS DE L'ECONOMIE	Développer les nouvelles filières professionnelles répondant aux besoins de l'économie	Nombre de nouvelles filières professionnelles développées et répondant aux besoins de l'économie
		AMELIORATION DE LA QUALITE DES FORMATIONS DES FORMATEURS DANS LES FILIERES TECHNOLOGIQUES ET	Recruter et Former les formateurs de haut niveau dans les filières Technologiques et Professionnelles de l'Enseignement Supérieur	Nombre de formateurs de haut niveau formés et ou recrutés dans les filières Technologiques et Professionnelle de l'Enseignement

		PROFESSIONNELLES.		Technologique et Professionnelle
		ELABORATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STEM	Suivre l'élaboration et la mise en œuvre du plan STEM	Taux de mise en œuvre du plan STEM
<b>PROGRAMME 242</b>				
<b>P 242</b>	ACTION 01: ADAPTATION ET DIVERSIFICATION DES OFFRES DE FORMATION EN FACULTES CLASSIQUES DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES DEFINIS PAR LA SND30	INTEGRATION DES MODULES DE FORMATION A L'ENTREPRENEURIAT DANS LES PROGRAMMES DE FORMATIONS DES FACULTES CLASSIQUES	Enseigner l'entrepreneuriat dans les facultés classiques	Proportion d'établissements supérieurs publics enseignant l'entrepreneuriat dans les facultés classiques
<b>PROGRAMME 243</b>				
<b>P 243</b>	ACTION 02: MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE FINANCEMENT PERENNE ET DIVERSIFIE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES	MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE PAR LES ENTREPRISES	Accroître le financement de la recherche universitaire par l'apport des entreprises.	Pourcentage du financement privé de la recherche universitaire par rapport au financement public par an
		MISE EN PLACE DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS PAR LES UNIVERSITES D'ETAT	Accroître le financement de la recherche universitaire par l'apport des ressources propres aux universités.	Part du financement (en %) généré par les activités propres aux universités par an
		VALORISATION DES RESULTATS DE	Favoriser la visibilité et	Nombre de dépôts de demandes

	ACTION 03 : EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE ET PROMOTION DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRE	LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE	l'accessibilité des résultats de la recherche universitaire	de brevets issus des résultats de la recherche universitaire par an
		OPERATIONNALISATION DU PARTENARIAT UNIVERSITE- ENTREPRISE	Développer les partenariats entre les universités et le secteur productif en vue d'une meilleure exploitation des résultats de la recherche.	(i) Pourcentage d'établissements d'enseignement supérieur publics en partenariat de recherche avec le secteur productif.  (ii) Nombre de rencontres annuelles entre les institutions universitaires et les entreprises.
		MISE EN ŒUVRE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE PAR LES ENTREPRISES	Favoriser la mise en œuvre des résultats de la recherche universitaire par les entreprises	Nombre de résultats de recherche universitaire transférés aux entreprises par an.
	ACTION 05: DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	SENSIBILISATION A L'ENTREPRENEURIAT ET FORMATION A LA RECHERCHE D'EMPLOI DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (OMDES)	Doter les étudiants des techniques de création d'entreprise et de recherche d'emplois	Proportion d'étudiants sensibilisés à l'entrepreneuriat et formés à la recherche d'emploi dans les universités et les IPES par an.
		DETECTION DES INITIATIVES ET PROJETS INNOVANTS PORTES PAR LES ETUDIANTS DES UNIVERSITES ET IPES (GETEC)	Détecter les initiatives entrepreneuriales et projets innovants portés par les étudiants des universités et les IPES	Nombre d'initiatives entrepreneuriales et projets innovants détectés dans les universités et les IPES par an



		DEVELOPPEMENT DES INCUBATEURS D'ENTREPRISES DANS LES UNIVERSITES	Développer les incubateurs d'entreprises pour booster une dynamique entrepreneuriale au sein des universités	Nombre d'incubateurs d'entreprises créés et/ou réhabilités et fonctionnels
		APPUI ET ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES ENTREPRENEURIALES PORTEES PAR LES ETUDIANTS ET LES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PRO-PAEJ).	Appuyer et accompagner les initiatives entrepreneuriales portées par les diplômés de l'enseignement supérieur de manière à les rendre plus productives et pérennes.	Nombre d'initiatives entrepreneuriales portées par les diplômés de l'enseignement supérieur appuyées et accompagnées par an
	ACTION 07 : GOUVERNANCE DE LA RECHERCHE ET DE LA COOPERATION UNIVERSITAIRES	AMELIORATION DE LA VISIBILITE ET LE RAYONNEMENT DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES NATIONALES	Améliorer la visibilité et le rayonnement des institutions universitaires nationales.	Classement national et international des établissements d'enseignement supérieur camerounais.
<b>PROGRAMME 244</b>				
<b>P 244</b>	ACTION 01 :  Coordination académique et institutionnelle et suivi des activités des services du MINESUP	MISE EN ŒUVRE DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME	Améliorer la pratique du bilinguisme et le multiculturalisme dans l'enseignement supérieur.	Pourcentage des documents administratifs diffusés systématiquement et simultanément en français et en anglais par an.
		SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SND30	Assurer une bonne mise en œuvre des activités de la SND30 dans	Taux de réalisation des activités de la SND30 par an

ACTION 02: Etudes Stratégiques, planification et développement du système d'information statistique au MINESUP		l'enseignement supérieur	
	FOCNTIONNEMENT DE LA CHAINE PPBS DU MINESUP	Assurer une bonne mise en œuvre des activités de la chaine PPBS	Nombre de rencontres de la chaîne tenues par an
	REALISATION DES ETUDES PROSPECTIVES ET STRATEGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SND30.	Améliorer la mise en œuvre de la SND30 au MINESUP	Nombre d'études prospectives et stratégiques réalisées par an
	MISE EN PLACE DES BASES DE DONNEES AU MINESUP	Améliorer l'accès et la disponibilité permanente de l'information	Bases de données disponibles et accessibles permanemment
	ELABORATION DES BULLETINS STATISTIQUES AU MINESUP	Produire et diffuser permanemment des statistiques sur l'enseignement supérieur pour améliorer la prise de décision.	Nombre de bulletins statistiques produits par an

## **ANNEXE 7 : Cadre organique du MINESUP**

Décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012, portant Organisation du Ministère de  
l'Enseignement Supérieur

# **ORGANISATION DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012**

Le Président de la République décrète :

## **TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**Article 1<sup>er</sup>** - (1) Le Ministère de l'Enseignement Supérieur est placé sous l'autorité d'un Ministre.

(2) Le Ministre de l'Enseignement Supérieur est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur.

A ce titre, il est chargé de :

- l'organisation, du fonctionnement et du contrôle pédagogique de l'enseignement supérieur;
- la pérennisation des missions traditionnelles de l'enseignement supérieur; la promotion et de la diffusion de la recherche universitaire ;
- la coopération universitaire internationale en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les Administrations concernées;
- la garantie de la qualité de la formation de l'enseignement supérieur.

En outre:

- il étudie et propose au Gouvernement les voies et moyens visant à l'adaptation en permanence de certaines filières du système d'enseignement supérieur aux réalités économiques et sociales nationales;
- il est chargé de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre de la carte universitaire ;
- il élabore, analyse et tient les statistiques de ce niveau d'enseignement;
- il délivre les accréditations et contrôle le niveau pédagogique des établissements privés d'enseignement supérieur;
- il est responsable de l'enseignement normal supérieur;
- il assure une liaison permanente avec tous les secteurs de la vie nationale en vue du développement des filières professionnelles au sein de l'enseignement supérieur;
- il suit et contrôle les activités des Universités d'Etat, des Instituts et des établissements universitaires privés;
- il supervise la délivrance du Baccalauréat et du General Certificate of Education Advanced Level ;
- il exerce la tutelle sur les Universités d'Etat.

(3) Il exerce en outre la tutelle académique sur:

- l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) ;
- l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC) ;
- l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) ;
- l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications (ENSPT) ;
- l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP).

**Article 2.-** Pour l'accomplissement de ses missions, le Ministre de l'Enseignement Supérieur dispose:

- d'un Secrétariat Particulier;
- de deux (2) Conseillers Techniques;
- d'une Inspection Générale des Services;
- d'une Inspection Générale des Affaires Académiques;
- d'une Administration Centrale;
- des Services Extérieurs ;
- des Services Rattachés.

## **TITRE II – DU SECRÉTARIAT PARTICULIER**

**Article 3.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Secrétariat Particulier, le Secrétariat Particulier est chargé des affaires réservées du Ministre.

### TITRE III - DES CONSEILLERS TECHNIQUES

**Article 4.-** Les Conseillers Techniques effectuent toutes les missions qui leur sont confiées par le Ministre.

### TITRE IV - DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

**Article 5.-** Placée sous l'autorité d'un Inspecteur Général, l'Inspection Générale des Services est chargée :

- du contrôle interne et de l'évaluation du fonctionnement des services centraux, des institutions et des établissements universitaires, ainsi que des organismes, des projets et des programmes rattachés;
- de l'évaluation des performances des services par rapport aux objectifs fixés, en liaison avec le Secrétaire Général;
- de l'information du Ministre en matière de renforcement des capacités institutionnelles des services;
- du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation régulière de l'application par les services du département, des techniques d'organisation et méthodes, ainsi que de la simplification du travail administratif, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative;
- de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption au sein du Ministère, en liaison avec la Cellule Ministérielle de Lutte contre la Corruption pour la promotion de l'éthique dans l'enseignement supérieur.

**Article 6.-** (1) Dans l'accomplissement de leurs missions de contrôle et d'évaluation, l'Inspecteur Général et les Inspecteurs ont accès à tous les documents des services contrôlés.

A ce titre, ils peuvent:

- demander par écrit des informations, explications ou documents aux responsables des services contrôlés qui sont tenus de répondre dans les délais impartis;
- disposer, à titre ponctuel, du personnel nécessaire relevant d'autres services du Ministère;
- requérir la force publique, en cas de nécessité, après avis conforme du Ministre et, conformément à la loi, en vue de lui prêter assistance dans la constatation des dysfonctionnements et des atteintes à la fortune publique.

(2) Chaque mission d'inspection ou de contrôle donne lieu à la rédaction d'un rapport adressé au Ministre avec copie au Secrétaire Général. Le Ministre adresse copie du rapport au Ministre chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et au Ministre chargé du contrôle supérieur de l'Etat.

(3) Le Ministre adresse trimestriellement un rapport de contrôle, ainsi que le rapport annuel d'activités de l'Inspection Générale des Services au Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

(4) L'Inspection Générale des Services comprend, outre l'Inspecteur Général, trois (03) Inspecteurs des Services.

### TITRE V - DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES ACADÉMIQUES

**Article 7.-** Placée sous l'autorité d'un Inspecteur Général, l'Inspection Générale des Affaires Académiques est chargée :

- de l'information du Ministre sur le respect par les institutions, les établissements universitaires, les établissements publics d'enseignement supérieur à statut particulier sous tutelle académique, des normes académiques, ainsi que des règles établies dans les domaines de la déontologie et de l'éthique universitaires;
- de l'information sur l'évolution des méthodes d'enseignement et d'évaluation dans le cadre de la promotion de la qualité au sein du système national de l'enseignement supérieur;
- de l'information du Ministre sur les objectifs et les projets en matière de renforcement des capacités institutionnelles des institutions universitaires; du contrôle et de l'évaluation des activités académiques des institutions et établissements universitaires publics et privés, ainsi que des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle académique et à statut particulier;
- du contrôle et de l'évaluation de l'exécution des contrats de performance ou de gestion académique signés entre le Ministère et les institutions et établissements universitaires, ainsi que les établissements publics d'enseignement supérieur à statut particulier;

- du contrôle et de l'évaluation de l'application des conventions signées entre l'Etat ou les universités et les institutions privées d'enseignement supérieur; du contrôle et de l'évaluation des activités de recherche, de coopération et de partenariat des institutions et établissements universitaires, en liaison avec le Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique;
- de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de recherche et de coopération universitaire, en rapport avec les orientations du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique.

**Article 8.-** (1) Dans l'accomplissement de leurs missions de contrôle et d'évaluation, l'Inspecteur Général et les Inspecteurs ont accès à tous les documents des services contrôlés.

A ce titre, ils peuvent :

- demander par écrit des informations, explications ou documents aux responsables des services contrôlés qui sont tenus de répondre dans les délais impartis;
- disposer, sur leur demande et à titre ponctuel, du personnel nécessaire relevant d'autres services du Ministère.

(2) Chaque mission d'inspection ou de contrôle donne lieu à la rédaction d'un rapport adressé au Ministre avec copie au Secrétaire Général.

Le Ministre adresse trimestriellement un rapport de contrôle, ainsi que le rapport annuel d'activités de l'Inspection Générale des Affaires Académiques au Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

(3) L'Inspection Générale des Affaires Académiques comprend, outre l'Inspecteur Général, quatre (04) Inspecteurs des Affaires Académiques.

## **TITRE VI - DE L'ADMINISTRATION CENTRALE**

**Article 9.-** L'Administration Centrale comprend:

- le Secrétariat Général ;
- la Direction du Développement de l'Enseignement Supérieur;
- la Direction de la Coordination des Activités Académiques;
- la Direction des Accréditations Universitaires et de la Qualité;
- la Direction de l'Assistance et des Œuvres Universitaires;
- la Division de la Recherche et de la Coopération Universitaires;
- la Division de la Promotion du Dialogue et de la Solidarité Universitaires;
- la Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques;
- la Direction des Affaires Générales.

### **Chapitre 1 - DU SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**Article 10.-** (1) Le Secrétariat Général est placé sous l'autorité d'un Secrétaire Général, principal collaborateur du Ministre, qui suit l'instruction des affaires du Département et reçoit du Ministre les délégations de signature nécessaires.

A ce titre, il :

- coordonne l'action des services de l'Administration Centrale et des Services Extérieurs et des organismes rattachés du Ministère et tient, à cet effet, des réunions de coordination dont il adresse les procès-verbaux au Ministre;
- définit et codifie les procédures internes du Ministère;
- veille à la formation permanente du personnel et organise, sous l'autorité du Ministre, des séminaires et des stages de recyclage, de perfectionnement ou de spécialisation;
- suit, sous l'autorité du Ministre, l'action des services rattachés dont il approuve le programme d'actions et reçoit les comptes rendus d'activités; veille à la célérité dans le traitement des dossiers, centralise les archives et gère la documentation du Ministère.

(2) En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général, le Ministre désigne un Directeur pour assurer son intérim.

**Article 11.-** Sont rattachées au Secrétariat Général:

- la Division des Affaires Juridiques;
- la Division des Systèmes d'Information;
- la Cellule de Suivi;

- la Cellule de Communication ;
- la Cellule de Traduction;
- la Sous-Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison;
- la Sous-Direction de la Documentation et des Archives.

### **Section 1 - De la Division des. Affaires Juridiques**

**Article 12.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Division, la Division des. Affaires Juridiques est chargée:

- du respect de la légalité et de la régularité juridique des actes engageant le Ministère;
- des avis juridiques sur les questions relevant du Ministère;
- de l'instruction des recours administratifs et contentieux, en liaison avec les directions techniques ;
- de l'étude et du traitement des aspects contentieux des contrats;
- de la défense des intérêts de l'Etat en justice chaque fois que le Ministère est impliqué dans une affaire, en liaison avec le Ministère de la Justice;
- de la préparation et de la mise en forme des projets de textes à caractère législatif et réglementaire initiés par le Ministère ou soumis à la signature du Ministre;
- de la codification des textes législatifs, réglementaires et conventionnels relatifs aux activités du Ministère;
- de la promotion et de la vulgarisation de la culture juridique au sein du Ministère;
- de l'étude, de la mise en forme des conventions et accords conclus avec les partenaires étrangers, les organisations internationales et les personnes morales de droit public ou privé, en relation avec le Ministère en charge des relations extérieures ;
- du suivi du contentieux relatif au fonctionnement des institutions publiques d'enseignement supérieur;
- du suivi des dispositions juridiques et mesures concernant les brevets d'invention et de la protection de la propriété intellectuelle, en liaison avec les administrations concernées;
- de l'étude et de l'instruction des requêtes intéressant le Ministère en matière de lutte contre la corruption en liaison avec les structures et Administrations concernées.

(2) Elle comprend:

- la Cellule de la Réglementation ;
- la Cellule du Contentieux.

#### **Paragraphe 1 - De la Cellule de la Réglementation**

**Article 13.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule de la Réglementation est chargée:

- du respect de la légalité et de la régularité juridique des actes engageant le Ministère;
- des études et avis juridiques sur les questions intéressant le Ministère;
- de la préparation et de la mise en forme des projets de textes à caractère législatif et réglementaire initiés par le Ministère ou soumis à la signature du Ministre;
- de la codification des textes législatifs, réglementaires et conventionnels du Ministère;
- de l'étude, de la mise en forme des conventions et accords conclus entre le Ministère et les partenaires étrangers, les organisations internationales et les personnes morales de droit public ou privé;
- de l'élaboration des supports de promotion et de vulgarisation de la culture juridique au sein du Ministère.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants.

#### **Paragraphe 2 - De la Cellule du Contentieux**

**Article 14.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule du Contentieux est chargée:

- de l'instruction des recours administratifs et contentieux;
- de l'étude et du traitement des aspects contentieux des contrats;
- de la défense des intérêts de l'Etat en justice chaque fois que le Ministère est impliqué;
- de l'étude et de l'instruction des requêtes en matière de lutte contre la corruption pour la promotion de l'éthique;

- de l'étude et des avis sur le fonctionnement du contentieux dans les Universités d'Etat.
- (2) Elle comprend outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants.

## **Section 2 - De la Division des Systèmes d'Information**

**Article 15.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Division, la Division des Systèmes d'Information est chargée:

- de la conduite de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère;
- du pilotage des Systèmes d'Information du Ministère;
- de la conception, du développement et de la maintenance des applications et des bases de données relatives aux différents sous systèmes du Ministère;
- des études de développement, de l'exploitation et de la maintenance des applications et du réseau informatique du Ministère;
- du développement et de l'administration technique des sites Web du Ministère, en liaison avec la Cellule de la Communication;
- de la sécurité du système informatique du Ministère;
- du traitement informatique et la diffusion des données;
- du suivi du travail collaboratif en ligne dans le cadre de la mise en œuvre de l'e-government, en liaison avec les administrations concernées;
- de la numérisation des documents du Ministère et de leur conservation;
- du conseil en matière d'investissement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication conformément à la politique du Gouvernement en matière de l'enseignement supérieur;
- du suivi des activités de coopération interuniversitaire dans le domaine des technologies de l'information et de la communication;
- de la maintenance des équipements et des réseaux informatiques du Ministère;
- d'assurer la surveillance, la détection et la fourniture de l'information sur les risques informatiques et les actes des cybercriminels ;
- de la veille technologique en matière informatique ainsi que de la veille du cyberspace de l'enseignement supérieur.

(2) Elle comprend:

- la Cellule du Développement des Systèmes d'Information;
- la Cellule Réseaux et Gestion du Matériel Informatique.

### **Paragraphe I - De la Cellule du Développement des Systèmes d'Information**

**Article 16.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule du Développement des Systèmes d'Information est chargée:

- de l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère;
- de l'étude et les avis techniques sur le fonctionnement des systèmes d'information du Ministère;
- de la conception, du développement et de la maintenance des applications et des bases de données relatives aux différents sous-systèmes du Ministère;
- du développement et de l'administration technique des sites web du Ministère, en liaison avec la Cellule de Communication;
- de l'archivage et de la conservation des données numériques du Ministère, en liaison avec les structures compétentes concernées ;
- de la veille technologique en matière des systèmes d'information;
- de la conduite du travail collaboratif en ligne dans le cadre de la mise en œuvre de l'e-government, en collaboration avec les administrations concernées ;
- du conseil en matière d'investissement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, en conformité à la politique du gouvernement en matière de développement de l'informatique dans l'enseignement;
- du suivi des activités de coopération interuniversitaire dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, en liaison avec les structures concernées.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants.



## Paragraphe 2 - De la Cellule Réseaux et Gestion du Matériel Informatique

**Article 17.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule Réseaux et Gestion du Matériel Informatique est chargée :

- de la sécurité, l'administration et l'intégrité du réseau informatique du Ministère ;
- du suivi des intranets du Ministère, des institutions universitaires et interuniversitaires ;
- de l'élaboration, du suivi et du contrôle de la politique de routage du Ministère ;
- de la maintenance des équipements et des réseaux informatiques du Ministère ;
- du contrôle de la qualité des équipements, matériels et consommables informatiques du Ministère ;
- de la mise en place d'un système de veille du cyberspace du Ministère ;
- de la veille technologique en matière de la cybersécurité et administration des réseaux informatiques du Ministère.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) chargés d'Etudes Assistants.

### Section 3 - De la Cellule de Suivi

**Article 18.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule de Suivi est chargée :

- du suivi des activités des services du Ministère ;
- de la préparation des réunions de coordination, de la rédaction des rapports, ainsi que du suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- de la synthèse des programmes d'actions, des notes de conjoncture et des rapports d'activités des services du Ministère ;
- du secrétariat des réunions de coordination et de Cabinet.

(2) Elle mène en outre, toute autre mission que lui confie le Secrétaire Général.

(3) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, trois (03) Chargés d'Etudes Assistants.

### Section 4 - De la Cellule de Communication

**Article 19.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule de communication est chargée:

- de la promotion permanente de l'image du Ministère;
- de la mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale au sein du Ministère;
- de la rédaction et de la publication du bulletin d'information et de toute autre publication intéressant le Ministère ;
- de la rédaction et de la publication du bulletin d'information et de toute autre publication intéressant le Ministère ;
- de la réalisation des émissions spécialisées du Ministère dans les médias; de l'organisation des conférences de presse et autres actions de communication du Ministre;
- du protocole et de l'organisation des cérémonies auxquelles participe le Ministre;
- de l'exploitation des articles concernant le Ministère publiés dans la presse nationale et internationale;
- de la collecte, de l'analyse et de la conservation de la documentation journalistique et audiovisuelle du Ministère.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants

### Section 5 - De la Cellule de Traduction

**Article 20.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule de Traduction est chargée:

- de la traduction courante des documents ;
- du contrôle de la qualité de la traduction ;
- de la constitution et la mise à disposition d'une banque de données terminologiques relatives à l'enseignement supérieur.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, quatre (04) Chargés d'Etudes Assistants, chargés respectivement de la traduction en langue française et de la traduction en langue anglaise.

### Section 6 - De la Sous-Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison

**Article 21.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous - Directeur, la Sous - Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison est chargée:

- de l'accueil, de l'information et de l'orientation des usagers;
- de la réception, du traitement et de la ventilation du courrier;
- de la reproduction, de la notification et de la ventilation des actes individuels ;
- du classement et de la conservation des actes signés;
- de la publication et de la ventilation des actes réglementaires, ainsi que de tout autre document de service;
- de la relance des services pour le traitement des dossiers.

(2) Elle comprend:

- le Service de l'Accueil et de l'Orientation des Usagers ;
- le Service du Courrier et de Liaison;
- le Service de la Relance.

**Article 22.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de l'Accueil et de l'Orientation des Usagers est chargé:

- de l'accueil, de l'information et de l'orientation des usagers;
- de la réception du courrier;
- du contrôle de la conformité des dossiers.

(2) Il comprend:

- le Bureau de l'Accueil et de l'Information;
- le Bureau du Contrôle de Conformité.

**Article 23.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service du Courrier et de Liaison est chargé:

- de l'enregistrement et de la codification des dossiers physiques; de la création des dossiers électroniques;
- de la ventilation du courrier;
- de la reproduction des actes individuels et de tous autres documents de service;
- du classement et de la conservation des actes signés;
- de la notification des actes signés.

(2) Il comprend:

- le Bureau du Courrier Arrivée;
- le Bureau du Courrier Départ ;
- le Bureau de la Reprographie.

**Article 24.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de la Relance est chargé:

- du suivi des requêtes des usagers;
- de la relance automatique des services en cas de non respect des délais normatifs pour le traitement des dossiers;
- de l'initiation de la relance des autres Administrations.

#### **Section 7 - De la Sous-Direction de la Documentation et des Archives**

**Article 25.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous - Directeur, la Sous - Direction de la Documentation et des Archives est chargée:

- de la collecte, de la centralisation, de la diffusion, de la conservation des rapports d'étude, des actes et des documents de toute autre nature intéressant le Ministère;
- de la conception et de la mise en place d'un système de classement de la documentation administrative et technique du Ministère;
- de la conception et de la mise en place d'un système d'archivage physique et électronique de la documentation du Ministère;
- de la conservation des archives du Ministère;
- de l'abonnement aux publications intéressant le Ministère;
- de la mise sur pied d'une veille documentaire et de l'animation des pages incorporées dans le site web du Ministère, en liaison avec la Cellule de la Communication;

- des relations avec les Archives Nationales et d'autres sources documentaires nationales et internationales.

(2) Elle comprend:

- le Service de la Documentation ;
- le Service des Archives.

**Article 26.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de la Documentation est chargé de :

- la conception et la mise en place d'un système de classement de la documentation du Ministère;
- la coordination technique et la mise en réseau des services de documentation des organismes rattachés du Ministère;
- l'élaboration et la gestion d'un répertoire des études;
- la collecte, la centralisation, la conservation et la multiplication des études, rapports et documents de toute nature intéressant l'enseignement supérieur;
- l'abonnement aux différentes publications intéressant le Ministère ;
- la centralisation, de la documentation et de la diffusion écrite en matière d'enseignement supérieur;
- la mise sur pied d'une veille documentaire et de l'animation des pages incorporées dans le site web du Ministère, en liaison avec la Division des Systèmes d'Information.

(2) Il comprend:

- le Bureau de la Cotation et des Références;
- le Bureau de la Diffusion.

**Article 27.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service des Archives est chargé:

- de la conception et de la mise en place d'un système d'archivage physique et virtuel;
- de la gestion des archives;
- des relations avec les Archives Nationales.

(2) Il comprend:

- le Bureau du Classement;
- le Bureau de la Gestion des Répertoires.

## **Chapitre 2 - DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Article 28.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction du Développement de l'Enseignement Supérieur est chargée:

- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des stratégies de développement de l'enseignement supérieur;
- du renforcement et de la diversification de l'offre de formation universitaire; de la promotion de la professionnalisation et des modes alternatifs d'enseignement et d'apprentissage dans l'enseignement supérieur;
- de l'adaptation des programmes d'enseignement en rapport avec le développement économique, social et culturel de la Nation;
- de l'harmonisation des programmes d'enseignement des institutions de formation universitaires;
- de l'élaboration des projets de textes relatifs à l'enseignement supérieur public, en liaison avec la Division des Affaires Juridiques;
- de l'étude des dossiers se rapportant au développement de l'enseignement supérieur;
- de l'instruction des procédures relatives à la création, à l'ouverture, à la suspension et à la fermeture des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des filières de formation;
- de l'analyse des dossiers de recrutement des assistants techniques, en liaison avec les institutions universitaires;
- du suivi de la gestion de la carrière des enseignants;
- de la préparation des dossiers à soumettre au Comité Consultatif des Institutions Universitaires;
- du secrétariat et du suivi des résolutions des organes consultatifs et statutaires de l'enseignement supérieur;
- de la cohérence du développement des instituts et établissements privés d'enseignement supérieur en rapport avec la politique nationale de l'enseignement supérieur;

- du suivi des activités des instituts et établissements privés d'enseignement supérieur, en liaison avec la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur Privé;
- du contrôle administratif et académique des Instituts et Etablissements Privés d'enseignement supérieur, en liaison avec les Inspections Générales et la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur Privé;
- de l'instruction des procédures relatives à la création, à l'ouverture, à la suspension et à la fermeture des établissements et des filières de formation dans les Instituts et Etablissements Privés d'enseignement supérieur.

(2) Elle comprend:

- la Cellule de la Diversification de l'Offre de Formation et des Programmes d'Enseignement;
- la Cellule de l'Evaluation et de la Promotion de l'Enseignant;
- la Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur Privé.

### **Section 1 - De la Cellule de la Diversification de l'Offre de Formation et des Programmes d'Enseignement**

**Article 29.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule de la Diversification de l'Offre de Formation et des Programmes d'Enseignement est chargée:

- de l'adaptation des programmes d'enseignement, en rapport avec le développement économique, social et culturel de la Nation;
- de l'harmonisation des programmes d'enseignement des institutions de formation universitaires;
- de l'élaboration des projets de textes relatifs aux programmes d'enseignement supérieur public, en liaison avec la Division des Affaires Juridiques;
- de l'étude des dossiers se rapportant au développement de l'enseignement supérieur;
- de l'instruction des procédures de validation des programmes d'enseignement, ainsi que de leur adaptation à l'environnement socioéconomique et culturel.
- de l'instruction des procédures relatives à la création, à l'ouverture, à la suspension et à la fermeture des établissements d'enseignement supérieur public;
- de l'instruction des procédures relatives à la création, à l'ouverture et à la fermeture des filières de formation.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants.

### **Section 2 - De la Cellule de l'Evaluation et de la Promotion de l'Enseignant**

**Article 30.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule de l'Evaluation et de la Promotion de l'Enseignant est chargée:

- du suivi et de la gestion de la carrière académique des enseignants des institutions universitaires et des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle académique et à statut particulier;
- du renforcement des capacités académiques du personnel Enseignant;
- du suivi de la gestion des effectifs des enseignants dans les institutions universitaires publiques;
- de la mise à jour permanente des données relatives à l'évaluation et à la promotion des enseignants;
- de la préparation des projets de textes relatifs au changement de grade des enseignants;
- de l'étude de tout dossier relatif à la carrière des Enseignants;
- de la préparation des dossiers à soumettre aux instances statutaires consultatives sur la carrière de l'Enseignant.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants.

### **Section 3 - De la Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur Privé**

**Article 31.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous-Directeur, la Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur Privé est chargée:

- du suivi des activités des instituts et établissements privés d'enseignement supérieur, en liaison avec la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur Privé ;
- du contrôle administratif et académique des Instituts et Etablissements Privés d'enseignement supérieur, en liaison avec les Inspections Générales et la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur Privé;

- du développement cohérent des instituts et établissements privés d'enseignement supérieur, en rapport avec la politique nationale de l'enseignement supérieur et de l'aménagement du territoire;
- de l'instruction des procédures relatives à la création, à l'ouverture des établissements et des filières de formation dans les instituts et établissements privés d'enseignement supérieur;
- de l'instruction des procédures relatives à la suspension et à la fermeture des établissements et des filières de formation dans les instituts privés d'enseignement supérieur;
- de l'initiation des projets de textes régissant l'activité des instituts privés d'enseignement supérieur;
- de la collecte et de l'exploitation de la documentation sur l'Enseignement Supérieur Privé;
- de l'instruction et du traitement des dossiers d'agrément aux postes de direction dans les instituts et établissements privés d'enseignement supérieur;
- du secrétariat et de l'application des résolutions des organes consultatifs de l'enseignement supérieur privé.

(2) Elle comprend:

- le Service des Agréments;
- le Service du Suivi des Instituts et Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur.

**Article 32.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service des Agréments est chargé:

- de la préparation des textes réglementaires relatifs aux agréments;
- du développement cohérent des instituts et établissements privés d'Enseignement Supérieur, en rapport avec la politique nationale de l'enseignement supérieur et de l'aménagement du territoire;
- de l'instruction des procédures relatives à la création, à l'ouverture et à la classification des Instituts et Etablissements Privés d'enseignement supérieur;
- de l'instruction des procédures relatives à la création et à l'ouverture des cycles et filières de formation dans les établissements privés d'enseignement supérieur;
- du traitement des dossiers d'agrément aux postes de direction dans les instituts et établissements privés d'enseignement supérieur;
- du secrétariat et de l'application des résolutions des organes consultatifs et statutaires de l'enseignement supérieur privé.

**Article 33.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service du Suivi des Instituts et Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur est chargé:

- de la centralisation des informations sur les Instituts et établissements privés d'enseignement supérieur;
- de la préparation des dossiers relatifs au contrôle des Instituts et Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur;
- du suivi du fonctionnement des Instituts et Etablissements Privés d'enseignement supérieur.

### **Chapitre 3 - DE LA DIRECTION DE LA COORDINATION DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES**

**Article 34.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction de la Coordination des Activités Académiques est chargée:

- de la coordination et du suivi des activités académiques des institutions universitaires, des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur et des établissements d'enseignement supérieur à statut particulier sous tutelle académique;
- du suivi et de l'exécution effective des textes à caractère académique et des programmes d'enseignement homologués par les instances compétentes dans les institutions universitaires publiques et privées;
- de l'élaboration du calendrier académique et du contrôle de son exécution, en liaison avec les Administrations et organismes concernés;
- de la coordination de l'organisation des examens nationaux;
- de la cohérence des activités des Institutions Universitaires, des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur et des Etablissements d'Enseignement Supérieur à Statut Particulier sous tutelle académique avec le programme académique;
- de la diplomation et de l'authentification des diplômes et attestations; de la délivrance des diplômes.

(2) Elle comprend:

- la Sous-Direction du Suivi des Activités Académiques;

- la Sous-Direction de la Diplômation et de l'Authentification;
- la Sous-Direction des Equivalences académiques et professionnelles.

### Section 1 - De la Sous-Direction du Suivi des Activités Académiques

**Article 35.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous-Directeur, la Sous-Direction du Suivi des Activités Académiques est chargée:

- de la coordination et du suivi des activités académiques des Institutions Universitaires, des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur et des Etablissements d'Enseignement Supérieur à Statut Particulier sous tutelle académique;
- du suivi de l'exécution des programmes d'enseignement homologués par les instances compétentes;
- de la préparation des dossiers à soumettre à la Conférence des Chefs d'établissements;
- de l'élaboration et du suivi de l'application des textes relatifs à la mobilité des étudiants et la valorisation des acquis de l'expérience, en liaison avec la Division des Affaires Juridiques;
- du secrétariat et de l'application des résolutions de la Conférence des chefs d'établissements.

(2) Elle comprend:

- le Service du Suivi des Activités Académiques des établissements facultaires ;
- le Service du Suivi des Activités Académiques des établissements technologiques et professionnels;
- le Service du Suivi des Activités Académiques des Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur à statut particulier sous tutelle.

**Article 36.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service du Suivi des Activités Académiques des Etablissements Facultaires est chargé:

- de l'opérationnalisation des programmes homologués par les instances compétentes ;
- de la coordination de la politique de mobilité des étudiants entre les facultés;
- de la vulgarisation des nouvelles modalités de transmission des connaissances;
- du suivi des partenariats entre les milieux socio professionnels et les établissements facultaires;
- de la préparation et du suivi de l'exécution des résolutions de la Conférence des Chefs d'Etablissements facultaires.

**Article 37.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service du suivi des Activités Académiques des Etablissements Technologiques et Professionnels est chargé:

- de l'opérationnalisation des programmes homologués par les instances compétentes ;
- de la coordination de la politique de mobilité des étudiants entre ces établissements;
- de la vulgarisation des nouvelles modalités de transmission des connaissances ;
- de la cohérence des activités de ces établissements avec le programme académique;
- du suivi des partenariats entre les milieux socioprofessionnels et ces établissements;
- de la préparation et du suivi de l'exécution des résolutions de la Conférence des Chefs d'Etablissements technologiques et professionnels;

**Article 38.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service du Suivi des Activités Académiques des Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur à statut particulier sous tutelle est chargé:

- de l'opérationnalisation des programmes académiques homologués par les instances compétentes;
- de la cohérence des activités de ces Etablissements;
- de la coordination de la politique de mobilité des étudiants entre ces établissements ;
- de la vulgarisation des nouvelles modalités de transmission des connaissances ;
- de la cohérence des activités de ces établissements avec le programme académique;
- du suivi des partenariats entre les milieux socio professionnels et ces établissements ;
- de la préparation et du suivi de l'exécution des résolutions de la Conférence des Chefs des Etablissements d'Enseignement Supérieur Public sous tutelle académique et à statut particulier.

### Section 2 - De la Sous-Direction de la Diplômation et de l'Authentification

**Article 39.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous-Directeur, la Sous-Direction de la Diplômation et de l'Authentification est chargée de:

- l'instruction des procédures relatives à la délivrance des diplômes nationaux;

- la délivrance des diplômes et attestations de réussite aux examens nationaux relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- la production des statistiques relatives aux examens et concours nationaux; la collecte, du traitement et de la conservation des archives relatives aux examens et concours nationaux relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- la vérification de la conformité et de l'authenticité des diplômes nationaux.

(2) Elle comprend:

- le Service de la Diplômation ;
- le Service de la Vérification et de l'Authentification des Diplômes.

**Article 40.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de la Diplômation est chargé:

- de la formalisation, de la distribution des relevés de notes, des attestations de réussite et des diplômes nationaux;
- du classement et de la conservation des bordereaux et ou procès-verbaux des résultats des examens et concours ;
- de la collecte et de la conservation des archives.

(2) Il comprend :

- le Bureau des Diplômes.
- le Bureau de la Conservation.

**Article 41.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de la Vérification et de l'Authentification des Diplômes est chargé:

- de la vérification et du suivi des procédures de délivrance des diplômes universitaires à soumettre à la signature du Ministre;
- de la vérification et l'authentification des diplômes nationaux délivrés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- du suivi du contentieux des examens et concours relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, en liaison avec la Division des Affaires Juridiques.

(2) Il comprend:

- le Bureau de la vérification et de l'authentification ;
- le Bureau du Contentieux des examens.

### Section 3 - De la Sous-Direction des Equivalences

**Article 42.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous-Directeur, la Sous-Direction des Equivalences est chargée:

- de l'étude et du contrôle de la comparaison des systèmes universitaires;
- de la gestion et de la délivrance des attestations de niveau des diplômes et titres délivrés par les établissements nationaux d'enseignement supérieur non placés sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur;
- de la délivrance des équivalences des diplômes, titres et grades étrangers; de la délivrance des équivalences relatives à la valorisation des acquis de l'expérience professionnelle et technique;
- de l'instruction des procédures relatives à la reconnaissance des programmes, des cursus nationaux et étrangers, des diplômes, titres et grades universitaires;
- de l'instruction des procédures relatives à la reconnaissance des Ecoles internationales ou étrangères de formation ;
- de la préparation des dossiers à soumettre aux instances en charge des équivalences ;
- de la mise à jour du fichier des équivalences déjà accordées;
- de l'organisation des missions de collecte de renseignement pour l'évaluation des titres et du tableau de correspondance entre diplômes nationaux;
- du secrétariat de la Commission des Equivalences Académiques et Professionnelles.

(2) Elle comprend:

- le Service de l'Homologation et de la Validation des Formations;
- le Service des Equivalences.

**Article 43.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de l'Homologation et de la Validation des Formations est chargé de :

- la préparation des dossiers relatifs à l'homologation et à la validation des formations ;
- l'application des résolutions des instances statutaires d'homologation et de validation des formations.

**Article 44.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service des Equivalences est chargé de :

- l'instruction des procédures relatives à l'établissement des équivalences des diplômes, titres et grades;
- l'étude des dossiers de reconnaissance des diplômes,
- des titres et grades universitaires et des écoles internationales ou étrangères de formation;
- l'application des résolutions des instances statutaires consultatives sur les équivalences académiques;
- l'initiation des projets de textes relatifs aux équivalences et à la reconnaissance des diplômes et titres;
- la mise en œuvre du référentiel de valorisation des acquis de l'expérience; la tenue du fichier des diplômes, titres universitaires et établissements d'enseignement supérieur reconnus.

#### **Chapitre 4 - DE LA DIRECTION DES ACCREDITATIONS UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE**

**Article 45.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Accréditations Universitaires et de la Qualité est chargée de :

- la politique générale du Ministère en matière d'accréditation et d'assurance qualité, en liaison avec l'Agence Nationale des Normes;
- la production des normes en matière d'enseignement et de recherche;
- la définition des règles et principes d'élaboration des programmes d'enseignement, de création et d'ouverture des institutions de formation, des établissements, des programmes d'enseignement, des filières et cycles de formation ;
- la production des standards d'évaluation et de certification des institutions de formation, des établissements, des programmes d'enseignement, des filières et cycles de formation ;
- la définition des critères d'évaluation des enseignants, des enseignements et des institutions de formation;
- la participation à la production des standards en matière d'infrastructures académiques et sociales ainsi que des équipements didactiques;
- la définition des directives en matière de gouvernance et d'éthique;
- la production des référentiels de valorisation des acquis de l'expérience et de la recherche ;
- la normalisation des évaluations académiques;
- l'élaboration des indicateurs de performance des institutions universitaires et de comparabilité des systèmes universitaires;
- la conservation et l'analyse des rapports d'évaluation des institutions d'enseignement supérieur rédigés par des organismes accrédités spécialisés ;
- l'évaluation et la validation des certificats étrangers de formation et de perfectionnement.

(2) Elle comprend:

- la Sous-Direction de l'Assurance-Qualité;
- la Sous-Direction des Evaluations Académiques et des Certifications ;
- la Cellule des Systèmes Universitaires Comparés.

##### **Section 1 - De la Sous-Direction de l'Assurance-Qualité**

**Article 46.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous-Directeur, la Sous-Direction de l'Assurance-Qualité est chargée de :

- l'élaboration des normes des programmes d'enseignement;
- l'élaboration des procédures d'homologation, de validation et d'accréditation des formations et instituts de formation ;
- la normalisation des procédures relatives à l'organisation des examens et concours;
- l'élaboration des normes des infrastructures académiques et sociales et des équipements didactiques;
- la construction des indicateurs d'évaluation des performances et de comparabilité nationale et internationale des instituts universitaires;
- l'élaboration des référentiels d'accréditation des formations et des instituts universitaires;
- la participation à l'élaboration des critères de création et de management des laboratoires et centres de recherche;



- l'élaboration des normes sur la création des équipes de recherche et de leur classement;
- la production des critères de classement des supports de publication scientifiques ;
- la définition des référentiels de valorisation des acquis de l'expérience;
- la production des normes relatives à la mobilité des enseignants et des étudiants;
- la définition des normes relatives à la mise en place des conventions de coopération académiques et professionnelles, de financement et de cogestion des filières de formation, des programmes et projets de recherche;
- la définition des normes relatives à l'organisation des stages professionnels.

(2) Elle comprend :

- le Service des Accréditations Académiques, de la Recherche et du Partenariat;
- le Service de la Qualité.

**Article 47.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service des Accréditations Académiques, de la Recherche et du Partenariat est chargé de :

- la définition des normes académiques;
- la production des critères d'élaboration et de présentation des programmes de formation ;
- l'élaboration des normes sur les qualifications dans l'enseignement supérieur;
- l'élaboration des normes sur l'évaluation des apprentissages et des acquis;
- la définition des conditions harmonisées facilitant la mobilité des enseignants et des étudiants;
- l'élaboration des normes des infrastructures académiques et sociales et des équipements didactiques;
- la définition des normes sur la création et le management des équipes, des laboratoires et centres de recherche;
- la définition des normes en matière de coopération ;
- la définition des référentiels de valorisation des acquis de l'expérience.

**Article 48.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de la Qualité est chargé de:

- la définition des normes en matière de rédaction et de présentation des thèses et mémoires de recherche;
- la définition des normes en matière d'évaluation et de promotion des enseignants;
- la définition des normes en matière d'évaluation des filières et programmes d'enseignement;
- l'élaboration des normes sur le régime des études et le passage d'un cycle à un autre et au sein d'un même cycle;
- l'élaboration des procédures d'organisation des examens universitaires et nationaux;
- l'élaboration des procédures relatives à l'obtention et à la délivrance des diplômes;
- la normalisation des régimes des études et de passage d'un cycle à un autre, ainsi que la codification de l'organisation des concours d'entrée dans les Grandes Ecoles ;
- l'élaboration et la vulgarisation des indicateurs de performance des institutions de formation universitaires et de comparabilité nationale et internationale;
- l'élaboration des procédures de création, d'ouverture, d'homologation et de validation des filières, des établissements, des cycles de formation et institutions ;
- la production des normes des supports des publications scientifiques;
- la définition des exigences minimales relatives à la construction, au management et au financement des projets et programmes de formation et/ou de recherche.

## **Section 2 - De la Sous-Direction des Evaluations Académiques et des Certifications**

**Article 49.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous-Directeur, la Sous-Direction des Evaluations Académiques et des Certifications est chargée:

- de la préparation et du suivi des examens et concours de l'enseignement supérieur;
- de l'élaboration des textes relatifs à l'ouverture des examens et concours nationaux organisés par le Ministère;
- de la codification et programmation du calendrier des examens et concours nationaux, ainsi que des épreuves;
- de la constitution et de la gestion de la banque des épreuves ;
- de la confection et de la diffusion des annales des épreuves;

- du secrétariat et de l'application des résolutions de la Commission Nationale des Examens et Concours.

(2) Elle comprend:

- le Service des Evaluations;
- le Service de la Logistique.

**Article 50.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service des Evaluations est chargé:

- de l'initiation des textes régissant l'organisation des examens et concours des établissements publics relevant de la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur ;
- de la codification et de la programmation des épreuves ;
- de l'instruction des dossiers des candidats aux examens nationaux;
- de la commande et de la collecte des sujets des examens nationaux;
- de la reprographie des épreuves des examens nationaux;
- de l'impression et du conditionnement des épreuves des examens nationaux;
- de la confection et de la diffusion des annales des épreuves;
- du suivi des opérations relatives au déroulement des examens, en liaison avec la Commission Nationale des Examens Nationaux et Concours;
- de la rédaction du rapport final des examens nationaux;
- du secrétariat des jurys des examens nationaux.

(2) Il comprend:

- le Bureau de l'Inscription et de la Programmation;
- le Bureau de la Reprographie;
- le Bureau du Suivi des Examens et Concours.

**Article 51.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de la Logistique est chargé de :

- l'évaluation des coûts des divers examens;
- l'approvisionnement en matériel ;
- l'acheminement du matériel ;
- l'entretien et de la maintenance des équipements.

### **Section 3 - De La Cellule Des Systèmes Universitaires Comparés**

**Article 52.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule des Systèmes Universitaires Comparés est chargée de :

- l'étude et l'analyse de la dynamique des systèmes universitaires étrangers;
- la comparaison des systèmes universitaires nationaux et étrangers;
- la construction des indicateurs d'évaluation des performances et de comparabilité nationale et internationale des institutions universitaires', en liaison avec la Direction des Accréditations Universitaires et de la Qualité
- l'évaluation et de la validation des certificats étrangers de formation et de perfectionnement;
- la mise à jour du fichier des équivalences des titres, diplômes et grades accordés par les institutions universitaires des divers espaces en matière de recherche, d'enseignement et des contenus des programmes d'enseignement;
- la confection d'un recueil de textes régissant les formations universitaires à l'étranger et les listes des écoles avec reconnaissance de corps de métiers.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, trois (03) Chargés d'Etudes Assistants commis respectivement à l'analyse des systèmes Amérique-Europe, Asie et Afrique.

### **CHAPITRE 5 - DE LA DIRECTION DE L'ASSISTANCE ET DES OEUVRES UNIVERSITAIRES**

**Article 53.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction de l'Assistance et des Œuvres Universitaires est chargée:

- de l'instruction des dossiers relatifs aux mécanismes de financement des activités estudiantines;
- de la coordination et du suivi de la gestion des œuvres universitaires au plan national ;
- de la coordination et du suivi des activités sportives en milieu universitaire;
- de la coordination et du suivi de la politique de santé en milieu universitaire;

- de la coordination et du suivi de l'assistance sociale aux étudiants en liaison avec les administrations concernées;
- du suivi des activités associatives et socioculturelles en milieu universitaire;
- de l'instruction des dossiers relatifs à l'attribution des bourses, allocations d'études et autres formes d'assistance aux étudiants, en liaison avec les structures et organismes concernées;
- de l'exploitation des offres de bourses d'études universitaires des partenaires nationaux et internationaux;
- du suivi des étudiants camerounais à l'étranger, en liaison avec les services compétents des missions diplomatiques et consulaires;
- de la collecte et de la diffusion de l'information relative à l'insertion professionnelle des diplômés;
- de la diffusion de l'information relative aux offres de formation et des besoins des compétences exprimées par le marché du travail ;
- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des accords et conventions ;
- du suivi des questions relatives au respect de la déontologie par les étudiants, en liaison avec les Administrations concernées;
- de la coordination des mesures visant l'adaptation de l'épanouissement des étudiants;
- des études relatives à l'évolution du marché de l'emploi et au suivi de l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, en liaison avec les administrations et les organismes concernés.

(2) Elle comprend:

- la Sous-Direction de l'Assistance aux Etudiants;
- la Sous-Direction de l'Orientation Académique et Professionnelle;
- la Sous-Direction de la Santé, des Sports Universitaires, des Activités Socioculturelles et des Loisirs.

#### **Section 1 - De la Sous-Direction de l'Assistance aux Etudiants**

**Article 54.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous-Directeur, la Sous-Direction de l'Assistance aux Etudiants est chargée:

- de l'exploitation des offres de bourses au gouvernement camerounais ;
- de l'instruction des dossiers d'attribution des bourses, des allocations d'études et autres assistance aux étudiants;
- de la gestion des bourses, aides et autres allocations aux étudiants;
- du suivi des étudiants boursiers à l'étranger, en liaison avec les services compétents des missions diplomatiques et consulaires;
- de la prospection des partenariats pour l'appui et l'assistance aux étudiants; de l'exécution des mesures d'assistance aux étudiants au niveau national et à l'étranger.

(2) Elle comprend:

- le Service des Bourses et Allocations ;
- le Service du Suivi des Œuvres Universitaires.

**Article 55.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service des Bourses et Allocations est chargé:

- de l'exploitation des offres de bourses et allocations aux étudiants;
- de l'instruction des dossiers d'attribution des bourses, d'allocations et de la prime d'excellence;
- du suivi des étudiants boursiers, en liaison avec les services compétents des missions diplomatiques et consulaires;
- de la tenue du fichier des étudiants à l'étranger;
- du paiement des bourses, des aides et allocations, ainsi que de la prime d'excellence;
- de la mise en route et du retour des étudiants boursiers ou bénéficiaires d'appuis financiers du gouvernement;
- du suivi et de l'appui aux associations d'étudiants des établissements et institutions universitaires.

(2) Il comprend:

- le Bureau des Bourses et Allocations;
- le Bureau du Suivi des Etudiants à l'Etranger.

**Article 56.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service du Suivi des Œuvres Universitaires est chargé:

- du suivi de la gestion des œuvres universitaires;

- de l'organisation des programmes études-emplois, des stages de vacances ou d'enracinement.

(2) Il comprend:

- le Bureau du Suivi des Œuvres Universitaires;
- le Bureau des Stages.

### **Section 2 - De la Sous-Direction de l'Orientation Académique et Professionnelle**

**Article 57.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous-Directeur, la Sous-Direction de l'Orientation Académique et Professionnelle est chargée:

- de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'orientation universitaire des étudiants;
- de la centralisation et de la diffusion des informations destinées à l'orientation des élèves et étudiants;
- de la coordination et du suivi des activités d'orientation menées dans les institutions universitaires;
- de l'élaboration et du suivi des mécanismes d'appui de l'Etat pour l'insertion socioprofessionnelle des étudiants et des diplômés de l'enseignement supérieur, en liaison avec les Administrations concernées.

(2) Elle comprend:

- le Service de l'Information et de l'Orientation Universitaire;
- le Service de l'Emploi et de l'Insertion Socioprofessionnelle des Diplômés.

**Article 58.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de l'Information et de l'Orientation Universitaire est chargé de :

- l'élaboration et de la diffusion des supports d'information et d'orientation destinés aux élèves et étudiants sur les études universitaires au niveau national et à l'étranger;
- l'organisation des activités. et campagnes d'information du public sur l'enseignement supérieur;
- la coordination et du suivi des campagnes, des activités d'accueil, d'information des étudiants organisés au sein des institutions universitaires publiques;
- la coordination des activités liées à l'orientation académique des diplômés de l'enseignement secondaire et des étudiants vers les établissements de l'enseignement supérieur;
- la coordination et du suivi des activités d'orientation conduites dans les Universités;
- l'organisation et de la participation aux salons et foras relatifs à l'insertion professionnelle des étudiants et diplômés.

(2) Il comprend:

- le Bureau de l'Information des Etudiants;
- le Bureau de l'Orientation Universitaire.

**Article 59.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de l'Emploi et de l'Insertion Socioprofessionnelle des Diplômés est chargé de :

- la tenue du fichier des diplômés du système universitaire national;
- la tenue du fichier des diplômés de la diaspora, en liaison avec les missions diplomatiques et consulaires;
- la collecte, de l'exploitation et de la diffusion des données relatives aux besoins des compétences exprimées par le marché de l'emploi;
- la tenue et de la diffusion de la carte des formations dispensées par le système universitaire national;
- la conduite de toutes autres actions visant à améliorer l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, en liaison avec les administrations et les organismes concernés.

### **Section 3 - De la la Sous-Direction de la Santé, des Sports Universitaires, des Activités Socioculturelles et des Loisirs**

**Article 60.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous-Directeur, la Sous-Direction de la Santé, des Sports Universitaires, des Activités Socioculturelles et des Loisirs est chargée:

- de la promotion et du suivi des activités de santé, de sport, de culture et des loisirs en milieu universitaire;
- de la coordination des activités des centres médico-sociaux des institutions universitaires ;
- du suivi des relations avec les administrations et les organismes partenaires en charge du sport, de la culture, de la santé et des loisirs;

- du suivi de l'organisation des Jeux Universitaires, en liaison avec les institutions universitaires, Administrations et organismes concernés;
- du suivi de l'organisation du Festival National des Arts et de la Culture;
- de l'appui à l'organisation des manifestations sportives et culturelles.

(2) Elle comprend:

- le Service de la Santé Universitaire;
- le Service des Sports Universitaires et de l'Education Physique;
- le Service de la Promotion des Activités Socioculturelles et des Loisirs.

**Article 61.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de la Santé universitaire est chargé:

- du suivi des questions relatives à la santé des étudiants;
- de la promotion de l'hygiène en milieu universitaire;
- de l'information sur les risques sanitaires et sociétaux en milieu universitaire;
- du suivi de l'application du plan sectoriel de lutte contre le VIH/SIDA, les MST et autres grandes endémies dans l'enseignement supérieur et des autres programmes nationaux de santé;
- de la participation à la gestion de toutes les situations d'une urgence avérée concernant les étudiants.

**Article 62 :** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service des Sports Universitaires et de l'Education Physique est chargé:

- de la promotion et de la vulgarisation des activités sportives et de l'éducation physique en milieu universitaire, en liaison avec les administrations concernées;
- de l'appui à l'organisation des manifestations sportives et à la promotion de l'excellence sportive;
- du contrôle du respect des normes de référence dans la réalisation des infrastructures et autres équipements sportifs dans les institutions universitaires;
- de la formulation de propositions d'appui concernant le développement du patrimoine sportif des institutions universitaires, en liaison avec les Administrations concernées;
- des relations entre le Ministère et les organisations nationales ou internationales chargées de la jeunesse, du sport et de l'éducation physique.

**Article 63.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de la Promotion des Activités Associatives et Socioculturelles et des loisirs est chargé:

- de l'initiation des actes réglementaires en matière d'associations en liaison avec les services compétents;
- du suivi des activités associatives, socio culturelles et ludiques dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur;
- de l'initiation des actions de développement des loisirs, en liaison avec services compétents ;
- des relations avec les Ministères et les structures chargés des activités et regroupements associatifs;
- de la promotion des activités d'animation sociale et de promotion de l'intégration nationale dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur, en liaison avec le Ministère chargé de l'éducation civique.

## **Chapitre 6 - DE LA DIVISION DE LA RECHERCHE ET DE LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRES**

**Article 64.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Division, la Division de la Recherche et de la Coopération Universitaires est chargée:

- de l'élaboration du Plan directeur de la recherche universitaire, en liaison avec les Administrations concernées;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de coopération dans le domaine, en liaison avec les Administrations concernées;
- de l'élaboration et du suivi de la mise en application des textes relatifs à la promotion des activités génératrices de revenus en milieu universitaire et de la valorisation des actifs de la recherche universitaire;
- de l'initiation des projets de protocole d'accord et conventions de coopération en matière de recherches universitaires;
- du suivi de la mise en œuvre de la politique de financement, de la modernisation de la recherche universitaire par l'Etat;

- de l'élaboration et la mise en œuvre du projet fichier national des thèses et des mémoires, en liaison avec la Division des Systèmes d'Information;
- de la collecte, de la centralisation et de la diffusion de l'information relative aux activités de recherche dans l'enseignement supérieur;
- de la promotion de la recherche dans les institutions universitaires, les Instituts Privés d'Enseignement Supérieur et les établissements à caractère particulier;
- de la cohérence de la recherche universitaire avec la politique nationale en la matière, en liaison avec le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- de la recherche des financements pour les projets d'investissement du Ministère, en rapport avec les services et Administrations compétents;
- de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de recherche et de la coopération universitaire, en rapport avec les orientations du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique;
- du suivi de l'application des textes régissant l'enseignement supérieur dans les domaines de la recherche, de la coopération et du partenariat;
- de la tenue du fichier des centres de recherche, des laboratoires, des équipes de recherche et des revues scientifiques du sous-secteur de l'enseignement supérieur;
- de l'organisation des Journées Universitaires des Sciences et Techniques;
- de la représentation du ministère dans les instances de coopération;
- du suivi de la mise en œuvre des normes en matière de recherche universitaire, en liaison avec la Direction des Accréditations Universitaires et de la Qualité;
- du suivi des contributions et participation du Ministère aux instances bilatérales et multinationales de coopération universitaire, en liaison avec les administrations compétentes.

(2) Elle comprend:

- la Cellule de la Recherche Universitaire;
- la Cellule de la Coopération Universitaire.

#### **Section 1 - De la Cellule de la Recherche Universitaire**

**Article 65.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule de la Recherche Universitaire est chargée:

- de la coordination des programmes nationaux de recherche universitaire; de l'élaboration et l'actualisation du répertoire des laboratoires, centres et équipes de recherche;
- de l'élaboration des mesures et dispositions visant la valorisation des résultats de la recherche universitaire en rapport avec les partenaires socioéconomiques;
- de la mobilisation des appuis de l'Etat et des partenaires pour la recherche universitaire;
- du suivi des activités de recherche des institutions de l'enseignement supérieur;
- de la synthèse des données sur la recherche universitaire;
- de l'élaboration des notes de conjoncture sur la recherche universitaire;
- de l'appui logistique aux programmes et projets de recherche des institutions d'enseignement supérieur;
- de l'appui au renforcement des capacités en matière de recherche dans les institutions de l'enseignement supérieur;
- de la vulgarisation et de la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technologique, en liaison avec le Ministère chargé de la recherche scientifique et l'innovation.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants

#### **Section 2 - De la Cellule de la Coopération Universitaire**

**Article 66.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule de la Coopération Universitaire est chargée:

- de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de coopération en matière d'enseignement supérieur;
- du suivi des accords de coopération relatifs à l'enseignement supérieur, en liaison avec les Administrations concernées;
- de la promotion des synergies entre les universités nationales;
- de la publication des notes de conjoncture sur la coopération;

- du suivi des participations et contributions du Ministère aux organismes de coopération universitaire nationaux et internationaux.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants.

## **Chapitre 7 - DE LA DIVISION DE LA PROMOTION DU DIALOGUE ET DE LA SOLIDARITÉ UNIVERSITAIRES**

**Article 67.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Division, la Division de la Promotion du Dialogue et de la Solidarité Universitaires est chargée:

- du suivi des questions relatives aux rapports professionnels et aux conditions de vie et de travail des personnels enseignants et d'appui des institutions d'enseignement supérieur;
- du suivi des activités des organisations professionnelles des personnels enseignants et d'appui des institutions d'enseignement supérieur, en liaison avec les Administrations concernées;
- de l'élaboration et du suivi des activités liées à la promotion de la paix sociale et du dialogue social avec et entre les membres de la communauté universitaire ;
- de la promotion de la mutualité et de la solidarité dans l'enseignement supérieur;
- de la promotion des activités associatives et regroupements divers concernant les différentes composantes de la communauté universitaire nationale;
- du suivi de la condition de l'enseignant, ainsi que des activités de promotion du dialogue social les concernant;
- de l'appui à la vie associative et culturelle ;
- du suivi des activités de promotion du dialogue social concernant les étudiants;
- du suivi des activités relatives à la promotion du dialogue social et à l'amélioration de la condition des personnels au sein du Ministère.

(2) Elle comprend:

- la Cellule de Suivi du Dialogue Social;
- la Cellule de la Promotion de la Solidarité Universitaire;
- la Cellule de Suivi de la Condition des Personnels et des Etudiants.

### **Section 1 - De La Cellule de Suivi du Dialogue Social**

**Article 68.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule de Suivi du Dialogue Social est chargée:

- de l'élaboration et du suivi de la mise en Œuvre des stratégies de promotion de la paix et du dialogue social au sein des institutions d'enseignement supérieur;
- du suivi des questions relatives aux rapports professionnels et de travail des personnels enseignants et d'appui des institutions d'enseignement supérieur;
- du suivi des activités des organisations professionnelles des personnels enseignants et d'appui des institutions d'enseignement supérieur, en liaison avec les Administrations concernées;
- de l'élaboration et du suivi des activités liées au maintien de la promotion de la paix sociale et du dialogue social avec et entre les membres de la communauté universitaire;
- du secrétariat et du suivi des résolutions des organes consultatifs et statutaires de dialogue dans l'enseignement supérieur.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants.

### **Section 2 - De la Cellule de la Promotion de la Solidarité Universitaire**

**Article 69.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule de la Promotion de la Solidarité Universitaire est chargée de :

- la promotion, du suivi de la mise en place et du développement des mutuelles et des structures de solidarité dans l'enseignement supérieur;
- l'élaboration et du suivi de la stratégie de couverture assurance des membres de la communauté universitaire;
- la promotion des activités de formation à la gestion des mutuelles ;
- l'accompagnement des mutuelles par un appui multiforme à l'organisation et à la réalisation de leurs activités.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants.

### Section 3 - De La Cellule de Suivi de la Condition des Personnels et des Étudiants

**Article 70.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule de Suivi de la Condition des Personnels et des Etudiants est chargée :

- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des stratégies d'amélioration de la condition de vie et de travail de l'enseignant et des personnels d'appui des institutions d'enseignement supérieur;
- du suivi des questions relatives à l'éthique professionnelle par les enseignants, en liaison avec les administrations concernées.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants.

### Chapitre 8 - DE LA DIVISION DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES

**Article 71.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Division, la Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques est chargée:

- de l'élaboration des plans et des stratégies de développement de l'enseignement supérieur, en liaison avec les administrations concernées ;
- des études d'impact sur l'environnement économique national de l'enseignement supérieur, en liaison avec les administrations concernées;
- de l'élaboration des Termes de Références des études relatives à l'enseignement supérieur;
- de la réalisation des études, programmes et projets, en liaison avec les structures techniques et les partenaires concernés;
- de la mise en place des outils d'analyse, de planification, de programmation et modification des programmes;
- de la centralisation et du traitement des données statistiques de l'enseignement supérieur;
- du suivi de la mise à jour permanente de la carte universitaire;
- de la gestion des systèmes d'information de l'enseignement supérieur;
- de l'élaboration, de la publication et de la diffusion de la note de conjoncture et des études réalisées.

(2) Elle comprend:

- la Cellule des Etudes de la Prospective;
- la Cellule des Statistiques.

#### Section I - De la Cellule des Études et de la Prospective

**Article 72.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule des Etudes et de la Prospective est chargée :

- de l'élaboration des plans, des stratégies et programmes du secteur éducatif et du sous-secteur de l'enseignement supérieur, en liaison avec les administrations concernées;
- de l'élaboration des notes de conjoncture du sous-secteur de l'enseignement supérieur;
- de l'élaboration et de la mise à jour permanente de la carte universitaire;
- de la collecte, de la centralisation et de la mise à jour des études réalisées dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur, en liaison avec les structures techniques concernées;
- des études sur les coûts et le financement de la formation dans l'enseignement supérieur.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, quatre (04) Chargés d'Etudes Assistants.

#### Section 2 - De la Cellule des Statistiques

**Article 73.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule des Statistiques est chargée de :

- la production, de la diffusion et de la conservation des données statistiques concernant l'enseignement supérieur;
- la définition et de la diffusion des normes de collecte et de traitement des données statistiques du Ministère;
- l'élaboration et de la publication des annuaires statistiques de l'enseignement supérieur;
- la gestion des systèmes d'information de l'enseignement supérieur.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants.



## CHAPITRE 9 - DE LA DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**Article 74.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Affaires Générales est chargée :

- de la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines du Ministère;
- du recrutement des personnels décisionnaires;
- de la coordination de l'élaboration du plan de formation des personnels internes;
- du suivi de l'amélioration des conditions de travail ;
- de la préparation des actes administratifs de gestion du personnel interne;
- de la préparation des mesures d'affectation des personnels au sein du département;
- de l'instruction des dossiers disciplinaires des personnels internes;
- de l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs aux dépenses des personnels du Ministère;
- de la préparation des éléments de solde et accessoires de solde des personnels en service au Ministère;
- de la saisie et de la validation solde de la prise en charge des actes de recrutement, de promotion, de nomination, d'avancement de cadre et de grade ;
- de la saisie et de la validation solde des indemnités et primes diverses;
- de la saisie et de la validation solde des prestations familiales;
- de la mise à jour du fichier solde;
- de l'élaboration et la liquidation des actes de concession des droits de pension et rente viagères;
- de l'élaboration et la liquidation des actes concédant les rentes d'accidents de travail et de maladies professionnelles;
- de la mise à jour du fichier des personnels internes;
- de l'élaboration, de l'exécution et du contrôle du budget du Ministère;
- de la préparation des Dossiers d'Appels d'Offres et du suivi de l'exécution des marchés publics auprès du Ministère;
- du contrôle du respect des procédures de passation de marchés; de la tenue du fichier et des statistiques sur les marchés publics; du suivi et de l'exécution des prestations de services;
- de la gestion et de la maintenance des biens meubles et immeubles du Ministère.

(2) Elle comprend:

- la Cellule de Gestion du Projet SIGIPES ;
- la Sous-Direction des Personnels de la Solde et des Pensions;
- la Sous-Direction du Budget et du Matériel.

### Section 1 - De la Cellule De Gestion du Projet SIGIPES

**Article 75.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule de Gestion du Projet SIGIPES (Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'Etat et de la Solde) est chargée de :

- la centralisation et de la mise à jour permanente des fichiers électroniques du personnel et de la solde du Ministère;
- l'édition des documents de la solde;
- l'exploitation et de la maintenance des applications informatiques de la Sous-Direction des personnels, de la Solde et des Pensions.

(2) Elle comprend, outre le Chef de Cellule, deux (02) Chargés d'Etudes Assistants.

### Section 2 - De la Sous-Direction des Personnels, de la Solde et des Pensions

**Article 76.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous-Directeur, la Sous-Direction des Personnels, de la Solde et des Pensions est chargée:

- de la centralisation et de la mise à jour permanente des fichiers physiques du personnel de la solde du Ministère;
- de la préparation des mesures d'affectation des personnels au sein du Ministère, conformément au cadre organique;
- du suivi de la carrière des personnels;
- de l'élaboration du plan sectoriel de formation des personnels du Ministère;
- de la préparation des actes de gestion des personnels;
- de l'instruction des dossiers disciplinaires des personnels;

- de l'assistance sociale aux personnels et de l'appui à la vie associative et culturelle;
- de l'exploitation des applications informatiques de gestion intégrée des Personnels de l'Etat et de la Solde;
- de la préparation des éléments de solde et accessoires de solde;
- de la saisie et de la validation solde de la prise en charge des actes de recrutement, de promotion, de nomination, d'avancement de cadre et de grade;
- de la saisie et de la validation solde des indemnités et primes diverses;
- de la saisie et de la validation solde des prestations familiales ;
- de la mise à jour du fichier solde;
- de l'élaboration et la liquidation des actes de concession des droits de pension et rente viagères;
- de l'élaboration et de la liquidation des actes concédant les rentes d'accidents de travail et de maladies professionnelles.

(2) Elle comprend:

- le Service des Personnels;
- le Service de la Solde et des Pensions;
- le Service de la Gestion Prévisionnelle, de la Formation et des Stages;
- le Service de l'Action Sociale.

**Article 77.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service des Personnels est chargé:

- de l'instruction des actes de gestion des personnels Enseignants;
- de l'instruction des actes de gestion des personnels du Ministère;
- de la tenue du fichier des dossiers individuels des personnels relevant du Ministère;
- de la préparation, de la tenue et du suivi des commissions paritaires d'avancement des personnels;
- de la gestion des postes de travail ;
- de l'instruction des dossiers disciplinaires des personnels non enseignants;
- des récompenses et des distinctions honorifiques;
- du contrôle des effectifs des personnels ;
- du respect de la déontologie administrative;
- du suivi de l'évaluation des personnels non-enseignants.

(2) Il comprend:

- le Bureau des personnels fonctionnaires;
- le Bureau des Personnels non fonctionnaires;
- le Bureau du fichier des personnels.

**Article 78.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de la Solde et des Pensions est chargé :

- de la préparation de la solde et des actes de paiement;
- du traitement des dossiers des prestations familiales;
- de la préparation des actes relatifs aux accessoires de solde ;
- de la saisie et de la validation solde de la prise en charge des actes de recrutement, de promotion, de nomination, d'avancement de cadre et de grade;
- de la saisie et de la validation solde des indemnités et primes diverses;
- de la saisie et de la validation solde des prestations familiales;
- de la mise à jour du fichier solde;
- de la préparation des actes de concession des droits à pension et rentes viagères;
- de la préparation des actes concédant les rentes d'accidents de travail et de maladies professionnelles;
- du traitement financier des dossiers des maladies et des risques professionnels;
- de la documentation et des archives relatives à la solde;
- de la préparation des actes de pensions;
- de la préparation de l'établissement des listings de pensions;
- de la gestion du contentieux solde, en liaison avec les services compétents du Ministère chargé des Finances.

(2) Il comprend :

- le Bureau de la Solde et des Prestations Diverses;
- le Bureau des Requêtes.

**Article 79.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de la Gestion Prévisionnelle, de la Formation et des Stages est chargé:

- de la centralisation et de la gestion prévisionnelle des besoins de formation;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan sous sectoriel de la formation du personnel du Ministère;
- de la formulation des propositions relatives à la définition de la politique de formation des personnels;
- du respect et de la mise en application des procédures de formation continue des personnels ;
- de l'évaluation des besoins et de la programmation des activités de formation et de perfectionnement des personnels, en liaison avec les administrations et organismes concernés;
- de la recherche et de l'exploitation des offres de bourses de formation pour les personnels ;
- de l'organisation et du suivi des stages et séminaires pour les personnels.

(2) Il comprend :

- le Bureau de la Gestion Prévisionnelle;
- le Bureau de la Formation et des Stages.

**Article 80.-** Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service de l'Action Sociale est chargé:

- de l'information du personnel sur les procédures d'assistance relatives aux maladies et aux accidents professionnels de travail et à la prise en charge médicale, en liaison avec les Ministères en charge des Finances et de la Santé;
- du suivi de l'amélioration des conditions de travail dans les services;
- de l'appui à la vie associative et culturelle des personnels.

### **Section 3 - De la Sous-Direction Du Budget, du Matériel et de la Maintenance**

**Article 81.-** (1) Placée sous l'autorité d'un Sous-Directeur, la Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance est chargée:

- de l'élaboration, de l'exécution et du suivi de l'exécution du budget du Ministère et des organes rattachés et sous-tutelle;
- de la gestion des approvisionnements généraux;
- de la préparation et du suivi de l'exécution des marchés du Ministère;
- de l'acquisition, de l'entretien et de la maintenance du matériel et des équipements du Ministère;
- du suivi de l'exécution des projets d'investissement du Ministère et des institutions universitaires publiques;
- de la tenue du fichier et de la consolidation du patrimoine des institutions universitaires publiques;
- de la préparation des dossiers relatifs aux projets d'investissement du Ministère et des institutions universitaires publiques, en relation avec les services techniques compétents;
- de l'instruction des dossiers relatifs à la passation des marchés;
- du suivi de l'exécution des marchés;
- du suivi des études relatives aux différents projets du Ministère.

(2) Elle comprend:

- le Service du Budget;
- le Service des Marchés Publics;
- le Service du Matériel et de la Maintenance.

**Article 82.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service du Budget est chargé:

- de l'élaboration, de l'exécution et du suivi de l'exécution du budget du Ministère et des organes rattachés et sous-tutelle;
- de l'élaboration des instruments d'exécution du budget;
- du suivi des engagements financiers des services centraux, en liaison avec les administrations concernées.

(2) Il comprend:

- le Bureau du Budget;
- le Bureau des Approvisionnements.

**Article 83.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service des Marchés Publics est chargé:

- de la préparation des Dossiers d'Appel d'Offres ou Consultation;

- du respect et du suivi des procédures de passation et de contrôle de l'exécution des marchés publics, en liaison avec le Ministère en charge des marchés publics;
- de la tenue du fichier et des statistiques sur les marchés publics du Ministère;
- du suivi du contentieux en matière des marchés publics, en liaison avec la Division des Affaires Juridiques;
- de la conservation des documents des marchés publics du Ministère;
- de la transmission de tous les documents relatifs à la commande publique au Ministère en charge des marchés publics.

(2) Il comprend:

- le Bureau des Appels d'Offres ;
- le Bureau du Suivi et du Contrôle de l'exécution des marchés.

**Article 84.-** (1) Placé sous l'autorité d'un Chef de Service, le Service du Matériel et de la Maintenance est chargé:

- de la mise au point des spécifications techniques des équipements;
- de la propreté des locaux et de leurs abords;
- du suivi de l'exécution des contrats d'entretien des bâtiments et de la maintenance des matériels et équipements;
- du conseil et de l'assistance en matière d'acquisition du matériel;
- de l'inventaire des matériels et équipements du Ministère;
- de l'élaboration et du suivi de l'état des besoins en matériels et équipements du Ministère.

(2) Il comprend:

- le Bureau de la Maintenance;
- le Bureau de la Propreté.

## **TITRE VIII - DES SERVICES EXTÉRIEURS**

**Article 85 :** (1) Le Ministère de l'Enseignement Supérieur dispose de Services Extérieurs constitués de Services Culturels placés auprès des ambassades ou représentations diplomatiques du Cameroun à l'étranger.

(2) Des textes particuliers du Président de la République fixent l'organisation et le fonctionnement desdits Services.

## **TITRE IX - DES ORGANISMES RATTACHÉS**

**Article 86.-** (1) Les Organismes Rattachés du Ministère de l'Enseignement Supérieur sont:

- le Secrétariat Permanent du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique;
- la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur Privé.

(2) Les modalités d'organisation et de fonctionnement des Organismes rattachés visés à l'alinéa 1 ci-dessus sont fixées par un texte particulier du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

## **TITRE X - DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

**Article 87.-** Ont rang et prérogatives de :

**Secrétaire Général:**

- les Inspecteurs Généraux.

**Directeur de l'Administration Centrale:**

- les Conseillers Techniques;
- les Inspecteurs;
- les Chefs de Divisions.

**Sous-Directeur de l'Administration Centrale:**

- les Chefs de Cellule.

**Chef de Service de l'Administration Centrale:**

- le Chef de Secrétariat Particulier;
- les Chargés d'Etudes Assistants.

**Article 88.-** Les nominations aux postes de responsabilités prévus dans le présent décret se font conformément aux profils retenus dans le cadre organique joint en annexe.

**Article 89.-** Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2005/142 du 29 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

**Article 90.-** Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au *Journal Officiel* en français et en anglais.

Yaoundé, le 01 octobre 2012  
Le président de la République  
(é) Paul BIYA

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX .....	v
ÉQUIPE DE RÉALISATION .....	vi
AVANT-PROPOS.....	vii
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES .....	ix
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE 1. PRESENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN .....	4
1. Le paysage de l'Enseignement supérieur camerounais.....	4
2. Les réformes universitaires camerounaises : une réponse aux enjeux de développement socioéconomique.....	7
3. La massification de la population étudiante au Cameroun : un des enjeux majeurs de la nouvelle gouvernance universitaire .....	9
CHAPITRE 2 : EVALUATION DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE .....	15
1. COMPLETUDE ET ANCRAGE DES PROGRAMMES ET NIVEAU D'IMPLICATION DES ACTEURS 17	
1.1 Champ de couverture des programmes par rapport aux missions .....	17
1.2 Ancrage du programme et implications des acteurs .....	18
2. STRUCTURATION DU PROGRAMME.....	20
2.1. Stratégie programme .....	20
2.2. Qualité des objectifs des programmes .....	20
2.3. Qualité des indicateurs des programmes.....	21
2.4. Cohérence entre les programmes et les actions associées .....	22
2.5. Dialogue de gestion et facteurs ayant entravé la mise en œuvre des programmes....	22
3. Qualité du dispositif de collecte des données.....	23
4. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces : Programme 241, 242, 243 .....	24
Conclusions et recommandations.....	25
CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA PERFORMANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	26
1. Objectifs globaux et sectoriels.....	26
1.1 Objectifs globaux.....	26
1.2 Objectifs sectoriels .....	27
2. Orientations stratégiques pour l'administration .....	28
3. Réformes majeures .....	32
CHAPITRE 4 : CARTOGRAPHIE DES PROGRAMMES 2022-2030 .....	34

1. Motifs de reformulation/reconfiguration des programmes .....	34
2. Présentation des programmes .....	51
3. Caractérisation des programmes .....	54
4. Déclinaison des programmes en actions .....	59
5. Identification des activités majeures .....	73
6. Préoccupations d'ordre sectoriel .....	81
CHAPITRE 5 : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION .....	82
1. Pilotage, coordination et synergie d'actions .....	82
2. Dispositif statistique .....	83
3. Tableau de bord de pilotage des indicateurs de performance .....	84
4. Ressources humaines pour le suivi-évaluation de la performance .....	87
ANNEXES .....	88
ANNEXE 1 : FICHE D'OPERATIONALISATION DES INDICATEURS DU PROGRAMME 241 .....	88
ANNEXE 2 : FICHE D'OPERATIONALISATION DES INDICATEURS DU PROGRAMME 242 .....	106
ANNEXE 3 : FICHE D'OPERATIONALISATION DES INDICATEURS DU PROGRAMME 243 .....	122
ANNEXE 4: FICHE D'OPERATIONALISATION DES INDICATEURS DU PROGRAMME 244 .....	138
Annexe 5 : PROGRAMMES RELUS ET ALIGNES AUX ORIENTATIONS DE LA SND30 .....	164
ANNEXE 6 : QUELQUES ACTIVITES PRIORITAIRES DE LA SND30 A PARTIR DE 2022 PAR PROGRAMME AU MINESUP .....	171
ANNEXE 7 : Cadre organique du MINESUP .....	176
TABLE DES MATIÈRES .....	177